



**Pays
d'Arles**
PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL & RURAL

Le Pays d'Arles, un territoire volontaire, acteur de ses transitions



#DECEMBRE 2022

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural • Impasse des Mourgues • Couvent Saint-Césaire • 13200 Arles
T. 04 90 49 35 50 • leader@pays-arles.org • www.pays-arles.org

Table des matières

1- Le territoire candidat	3
1.1 Le Groupe d'Action Local (GAL), sa structure porteuse et ses partenaires	3
1.2 Le périmètre	3
2-Description du processus de participation des acteurs locaux.....	5
3-Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone	6
3.1 – Le diagnostic et les enjeux prioritaires identifiés en Pays d'Arles	6
3.1.1 – Un territoire vulnérable à mobiliser dans ses transitions	6
3.1.2 – Un territoire caractérisé par une qualité de vie, mais des inégalités et des risques de fractures ...	10
3.1.3 – Une prise de « conscience des communs », une culture du territoire à partager.....	12
3.1.4 – De l'analyse AFOM aux enjeux prioritaires fondant la stratégie 2023-2027	13
4-Présentation des objectifs de la stratégie	14
4.1 – La stratégie LEADER	14
4.1.1 – Les valeurs portées par la candidature LEADER et les ambitions issues des concertations	14
4.1.2 – Le fil rouge de la candidature LEADER 2023-2027 et sa plus-value par rapport à la candidature précédente	14
4.1.3 – Les fiches actions.....	17
5-Dispositions prises en matière de gouvernance, d'animation, de gestion, de contrôle et d'évaluation....	45
5.1 La gouvernance du GAL.....	45
5.2 – L'équipe technique, le Comité technique.....	46
5.2.1- L'équipe technique	46
5.2.2- Le Comité technique.....	48
5.3 - L'animation et la gestion du programme	48
5.3.1 Animation du programme	49
5.3.2 Gestion du programme.....	51
5.4. Gestion - Sélection – Vie d'un dossier - Contrôle.....	51
5.5. La capitalisation et la coopération	54
5.5.1. La capitalisation	54
5.5.2. La coopération/partenariat	54
5.6. Le dispositif de suivi-évaluation 2023-2027	55
5.6.1. Le suivi de la programmation	55
5.6.2. L'évaluation de la programmation	56

6-Plan financier prévisionnel.....	57
7-Valeurs cibles à atteindre :	58
8 - Résumé de la candidature LEADER Pays d'Arles 2023-2027	59
9. ANNEXES.....	63
A - Liste des communes avec nombre d'habitants	64
B- Carte du territoire candidat	64
C-Carte du centre urbain d'Arles.....	66
D- Indicateurs synthétiques du territoire.....	67
E. Exemple de diagnostics thématiques (synthèse).....	68
F. Une co-construction associant une diversité d'acteurs et de citoyens	71
G. AFOM	76
H.Tableau – Enjeux prioritaires retenus dans la stratégie LEADER 2023-2027	79
I. Articulation de LEADER avec les contractualisations territoriales de la Région « Nos territoires d'abord ». 79	
J. La correspondance avec la stratégie de la PAC	80
K. Le tableau ci-dessous présente les liens de correspondance entre les objectifs européens déclinés dans le PSN FEADER et la stratégie LEADER.....	81
L. Articulation de LEADER avec les autres fonds européens et les aides régionales.....	81
M. Articulation de LEADER avec les lignes directrices du SRADDET	81
N. Articulation de LEADER avec le plan climat régional	83
O. Articulation de LEADER avec les centralités locales et de proximité	84
P. Fiches de postes animateur/gestionnaire	86
Q. Synthèse de l'état des lieux du programme LEADER Pays d'Arles 2014-2020.....	87

1- Le territoire candidat

1.1 Le Groupe d'Action Local (GAL), sa structure porteuse et ses partenaires

Élaboré sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires. Le programme est l'incarnation de l'Europe dans les territoires ruraux. Le Groupe d'Action Local du Pays d'Arles (GAL) est l'instance de gouvernance au centre du fonctionnement du programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), il porte et garantit le développement de la stratégie locale. Constitué des acteurs de la démarche, il accompagne les projets de son émergence à sa pérennisation.

Le maillon central du GAL est le Comité de programmation, en tant qu'instance de décision et de pilotage. Il est composé d'acteurs publics et privés du territoire. Son fonctionnement est décrit partie 5.1. « Le fonctionnement du GAL ».

Le PETR, les EPCI et les Parcs naturels régionaux

Le GAL doit être porté par une structure dotée d'une existence juridique appelée « structure porteuse de GAL » et représentative d'un territoire organisé.

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) est la structure juridique qui organise le « Pays d'Arles » dans une dimension de territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. C'est un établissement public de type syndicat mixte.

Le PETR est constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre pour le compte desquelles il agit. Trois EPCI constituent principalement le territoire de projet :

- La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)
- La Communauté Terre de Provence Agglomération (TPA)
- La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)

Deux parcs naturels régionaux sont pleinement intégrés dans le territoire de projet (couvrant 70% du territoire) :

- Le Parc Naturel Régional des Alpilles
- Le Parc Naturel Régional de Camargue

La structure porteuse est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Son représentant légal est autorisé, par son organe délibérant, à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Celle-ci assure également les relations avec l'autorité de gestion régionale pour toutes questions relatives à la mise en œuvre du programme. Elle met à disposition l'ingénierie nécessaire pour la bonne mise en œuvre du programme.

Le GAL constitue le territoire dit « de projet ». C'est un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socio-professionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun et concerté de développement durable.

LEADER est l'opportunité pour le Pays d'Arles de poursuivre sa démarche de développement local en assurant l'animation d'un projet de territoire, impliquant de nombreux acteurs publics et privés dans un mouvement d'intelligence collective, pour la réalisation d'opérations concrètes dans les domaines de l'aménagement et la mobilité, l'agriculture et l'alimentation, la transition énergétique, l'attractivité et la promotion touristique.

1.2 Le périmètre

Le périmètre LEADER du Pays d'Arles représente 44% du département des Bouches-du-Rhône, et se situe à l'interface de trois départements et deux régions. Situé au croisement de l'Arc méditerranéen et des couloirs rhodanien et durancien, ce territoire s'appuie notamment sur l'exceptionnelle mosaïque de ses paysages agricoles et naturels. Il rassemble trois intercommunalités qui recouvrent 29 communes ainsi que 4 communes voisines intégrées dans les périmètres des Parcs Naturels Régionaux, une partie de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour le Parc de Camargue, et Sénas, Lamanon et Eyguières pour le Parc des Alpilles. Soit au total 33 communes.

Caractérisé par son étendue (Arles et Saint-Martin-de-Crau font partie des communes les plus vastes de France), le territoire est marqué par un fonctionnement et une gouvernance de proximité, s'appuyant sur un maillage de villes, bourgs et villages qui permettent d'apporter des commerces et des services de proximité, mais aussi des emplois locaux. Fort de ses spécificités géographiques, économiques et culturelles, les acteurs du territoire partagent une longue expérience de travail en commun

qui a démarré, dès 2007, via l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Il a notamment permis de construire l'organisation territoriale du Pays d'Arles et de construire une vision partagée de ce territoire caractérisée par des liens forts entre l'urbain et le rural, la nécessité de consolider le développement économique et la mise en évidence des multiples ressources du territoire qu'elles soient naturelles, agricoles, patrimoniales, paysagères. Les collaborations entre les acteurs du territoire ont également abouti à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dès 2016, aujourd'hui en révision, mais aussi à la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé de niveau II depuis 2021. Elles permettent de partager la connaissance et de construire des stratégies qui sont aujourd'hui des ressources venant appuyer la candidature LEADER Pays d'Arles 2023-2027.

Le périmètre LEADER 2023-2027 est le même que celui proposé dans le cadre des deux précédentes candidatures, à l'exception du centre urbain de la ville d'Arles qui a été redéfini à la marge. La commune d'Arles est classée, dans le SRADDET Paca, « centre urbain régional », critère d'inéligibilité des projets LEADER. Cependant, en raison de sa taille – plus grande commune de France en termes de superficie - il est proposé une délimitation fine de cette commune prenant notamment en compte ses spécificités géographiques et les dynamiques observées :

- Le caractère rural de la majeure partie du territoire,
- Sa composition urbaine : le centre urbain d'Arles est très compact en raison notamment du risque inondation, qui a limité l'extension urbaine de la commune. De ce fait, la commune intègre dans sa partie agglomérée et en parfaite continuité, des zones d'habitat et des zones d'activités économiques,
- Dans les zones économiques de la ville d'Arles, des acteurs sont en réelle capacité de développer des projets au bénéfice de l'ensemble du Pays d'Arles.

En cohérence avec l'armature urbaine définie dans le SCOT, il est proposé d'intégrer, au regard de leur caractère rural, l'ensemble des villages et hameaux de la commune d'Arles, situés en Camargue et dans la plaine de la Crau notamment Raphèle, Moulès, Saliers, Albaron, le Sambuc, Salin-de-Giraud, Mas Thibert, Gageron, Pont de Crau.

Il est également proposé de délimiter le centre urbain en lien avec la densité des zones d'habitat définies dans le PLU d'Arles, approuvé en 2017, et aujourd'hui en vigueur. Le périmètre permet d'intégrer les spécificités et dynamiques du territoire notamment certaines zones d'activités et friches économiques de la commune, non habitées, mais dans lesquelles, comme cela a pu être observé dans la candidature précédente, des dynamiques, bénéficiant au reste du territoire, sont susceptibles d'émerger.

Le seuil de population exclu s'élève à 35 667. Ce calcul a été réalisé en utilisant la couche de carroyage de 200 mètres de l'INSEE.

Pour rappel, le centre aggloméré d'Arles dans son ensemble et sans différenciation de destination, ni modulation de la densité de population à l'intérieur de cette zone, avait été exclu de la candidature précédente. Cela représentait 36 931 habitants.



2-Description du processus de participation des acteurs locaux

Le pilotage de la rédaction de la candidature a été confiée par les élus du PETR au Comité de programmation du GAL Pays d'Arles (lettre de mission du 25 mai). Le Comité de programmation a suivi l'ensemble des travaux et a restitué in fine aux élus du Pays d'Arles le dossier final pour avis.

Au-delà d'une concertation, la candidature LEADER a fait l'objet d'une co-construction avec les acteurs publics et privés du territoire, qui a rassemblé plus de 160 contributeurs.

Différents formats ont été mobilisés et des temps forts ont rythmés les travaux :

- En amont de la candidature les acteurs du territoire ont contribué à co-construire des stratégies et plans d'action sur des thématiques étroitement liées à la candidature actuelle : la Charte du PNR des Alpilles (2022), les CRTE des intercommunalités (2021), le Projet alimentaire territorial (2021 Volet opérationnel), le portrait identitaire du Pays d'Arles (2019), le diagnostic de la Destination touristique du Pays d'Arles (2019)...
- 
- Photo Philippe Pinaud / PETR du Pays d'Arles
- La révision du Plan climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles est en cours, et a débuté par des entretiens avec chaque commune du Pays d'Arles pour partager l'état des lieux et les besoins. La concomitance de certaines phases de concertation et la convergence des enjeux et sujets ont conduit à réunir les démarches à partir de mai 2022 pour recueillir la vision d'une diversité d'acteurs et des habitants. La candidature LEADER a pu ainsi bénéficier des résultats d'une pluralité d'actions : Fresque du Climat (suivie d'échanges sur les solutions à prioriser) réunissant 50 élus et techniciens, WebTV itinérante sur des marchés et Forums des associations, réalisées avec le media spécialisé Bleu Tomate dans 5 communes aux caractéristiques variées (taille, sociologie), dispositif d'information et de « vote » sur les actions de transition à engager, atelier sur l'autonomie alimentaire dans le cadre d'un festival, etc. Les votes, les verbatims, les propositions ont été capitalisées et analysées au fur et à mesure, et ont contribué aux choix stratégiques de la candidature. De plus la mise en place de la Charte des communes du Projet Alimentaire Territorial (plan d'action individualisé par commune lié à l'alimentation durable) a permis d'identifier les besoins sur les communes et de faire remonter les attentes des citoyens
 - Les Présidents et directeurs d'EPCI, Parcs, et des consulaires ont été sollicités pour un entretien individuel en mai et juin afin d'échanger sur la méthode et les attendus de la candidature
 - La contribution aux états des lieux thématiques synthétiques : les EPCI, Parcs et consulaires ont été sollicités pour alimenter 15 états des lieux thématiques : Agriculture/alimentation, Tourisme, Plan climat air énergie décliné en 7 sous thèmes (économie circulaire, énergie renouvelable, éco-matériaux, écologie industrielle, logistique décarbonée, qualité de l'air, préservation de l'eau), Culture et patrimoine, Biodiversité, Mobilité, Entrepreneuriat responsable, Habitat, Numérique, comprenant en synthèse une présentation de la thématique, un diagnostic, les chiffres clés, une AFOM, les enjeux principaux, des exemples de projets (pour illustrer)
 - Participation aux ateliers de travail : 2 Comités techniques, 2 Comités de programmation, 2 forums participatifs. Ces ateliers ont réuni une diversité d'acteurs (associations, entreprises, membres du Conseil de développement, représentants des chambres consulaires...) œuvrant dans des domaines variés, permettant ainsi de croiser les regards.
 - Participation des élus du Conseil syndical du PETR lors de la séance de restitution par les membres du Comité de Programmation pour échanger sur la proposition de dossier de candidature (7 septembre), et sur le dossier final (27 septembre)
- La candidature déposée en septembre a été partagée avec les principales parties-prenantes (Comité de programmation, Comité technique, partenaires, collectivités, PNRs...), de même que les retours formulés par le Comité technique régional sur cette première version en novembre. Les propositions d'amendement et d'améliorations ont été recueillies par voie électronique et dans le cadre de réunions d'échanges associant le PETR, les 3 EPCI, les 2 PNRs, puis soumises pour enrichissements et arbitrages aux membres du Comité de programmation.

ELABORATION DE LA STRATEGIE AVEC LES ACTEURS

1

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Évaluation intermédiaire et finale de la programmation 2014-2020

Identification des réussites/limites/points d'amélioration.

Analyse des stratégies / diagnostic internes et supra territoriaux / entretiens auprès d'experts

Analyse stratégique

Réalisation de 9 diagnostics stratégiques thématiques Amendements par le Comité technique LEADER

Diagnostic AFOM et définition d'enjeux

Tests des premières versions du diagnostic auprès des partenaires

Lecture critique pour identifier les potentiels effets leviers avec LEADER

2

1ERE SERIE D'ATELIERS ET D'ECHANGES

Ateliers participatifs (membres du Comité technique: techniciens des EPCI, PNRs, chambres consulaires)

Partage du diagnostic / Qualification et hiérarchisation des grands enjeux du territoire

Ateliers participatifs en Comité de programmation

Définition des valeurs et d'orientations et exploration de pistes d'amélioration de l'animation

Forum 1 : échanges en plénière et ateliers participatifs 60 acteurs publics et privés (élus et techniciens des collectivités, PNRs, chambres consulaires, acteurs de l'ESS, porteurs de projets, entrepreneurs, agriculteurs, membres du Conseil de développement etc...)

Identification des ressources territoriales/ du contexte (bouversements /chocs) / définition de leviers d'actions et d'objectifs / illustration (exemples d'actions)

3

2E SERIE D'ATELIERS ET D'ECHANGES

Atelier autour des objectifs et actions avec le Comité de programmation

Vérification de l'adéquation avec les besoins du territoire, priorisation et déclinaison en opérations concrètes

Forum 2 (50 acteurs publics et privés) : travail en groupes sur la stratégie (ambitions et fiches actions) et propositions pour l'animation

Évaluation de la pertinence de l'ambition, des objectifs et des leviers d'actions - apport d'exemples de projets illustrant chaque volet d'action et enrichissement des pistes pour l'animation du programme

Séance de présentation de la candidature aux élus du Conseil syndical du PETR par 6 représentants du Comité de programmation

Retours sur la stratégie, les fiches actions pressenties et les principaux éléments de la candidature (gouvernance-financement-animation-gestion)

3-Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone

3.1 – Le diagnostic et les enjeux prioritaires identifiés en Pays d'Arles

3.1.1 – Un territoire vulnérable à mobiliser dans ses transitions

Un territoire aux ressources exceptionnelles, fortement marqué par l'impact des aléas climatiques et énergétiques

Des ressources naturelles et agricoles abondantes et diversifiées...

Le Pays d'Arles bénéficie de ressources particulièrement sensibles, riches et variées, qui font sa singularité : steppe des Coussouls de Crau (dernière d'Europe), zones humides (Camargue...), réserves naturelles et de biosphère, nombreux espaces naturels protégés (Natura 2000...), 2 PNRs couvrant 70% du territoire, des cours d'eau majeurs (Rhône et Durance), un littoral étendu, de vastes espaces de pâturage et des forêts méditerranéennes, le « Triangle d'Or » de la biodiversité Camargue - Crau – Alpilles présente une diversité d'espèces animales et végétales parmi les plus élevées d'Europe, une agriculture diversifiée, abondante et identitaire bénéficiant de nombreux signes de qualité et d'origine (la plus forte concentration d'AOP/IGP au niveau national), qui représente 40% du territoire, une dimension littorale, singulière pour un territoire LEADER.

L'ensemble de ces ressources constituent les véritables richesses du territoire, d'autant plus précieuses lorsqu'elles se raréfient.

... mais très sensibles aux mutations et grands dérèglements...

Ces ressources sont durement impactées par les transformations climatiques. Entre gel, grêle, sécheresse, canicule, crues et épisodes dit « cévenoles », les aléas météorologiques donnent un aperçu en local des dérèglements climatiques en cours et à venir dans les prochaines années.

Les pénuries d'eau (potable, irrigation) avec la baisse inquiétante du niveau de nappe phréatique de Crau qui approvisionne 270 000 habitants et les limitations d'accès à l'irrigation en été ; la salinisation des milieux (liée à la remontée du biseau salé et apport réduit d'eau douce lié à la sécheresse), les risques de submersion marine et d'inondation, l'évolution du trait de côte qui menacent des communes, les incendies à répétition (notamment à l'été 2022 qui ont ravagé plus de 1 600 ha), la mauvaise qualité de l'air (niveau de pollution 2020 de 45 sur 100 selon Atmosud en Pays d'Arles, qui lui confère l'état de « dégradée »), la hausse des risques sanitaires, sont autant d'alertes qui invitent le territoire à agir au plus vite.

L'ensemble du territoire du Pays d'Arles est soumis à différents types de pressions (aménagement, urbanisme, infrastructures, démographie, pression foncière ...) dont les conséquences sur la biodiversité, les espaces naturels et agricoles, si elles ne sont pas appréhendées en amont et partagées, peuvent être importantes et remettre en cause la qualité de ce patrimoine qui est pourtant la base, le fondement de la stratégie de cette programmation LEADER.

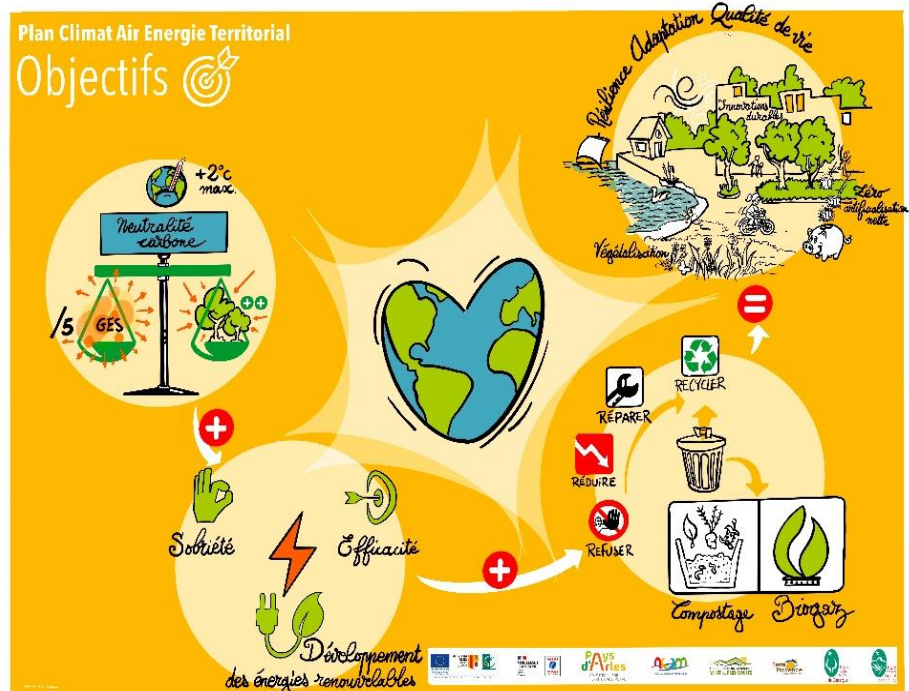


... avec un potentiel à utiliser raisonnablement pour soutenir un développement durable du territoire

Le Pays d'Arles dispose d'une multitude de ressources locales naturelles ou issues des activités humaines pouvant contribuer à répondre aux problématiques écologiques et énergétiques : soleil, vent, bois, paille/balle de riz, grignon d'olives, déchets verts et agricoles... le potentiel de valorisation (bio énergie, bio matériaux, alimentation animale) de paille de riz s'élève à 35 000 T de matière sèche par an ; le potentiel de récolte de bois dans les Alpilles s'élève à 9 200 m3/an ; par ailleurs 16 000 T de déchets verts ont été collectés par les intercommunalités du Pays d'Arles en 2020 ; la production d'énergie renouvelable de notre territoire couvre 22% de nos besoins, et l'objectif du Plan climat est de 100% d'ici 2050.

Ces ressources sont autant d'atouts mobilisables pour atténuer les conséquences du changement climatique mais également s'adapter aux effets de plus en plus notables : stockage de carbone par les espaces naturels (forêts, zones humides...), et par certaines cultures (foin de Crau...), alimentation de la nappe phréatique et la résistance à la montée du sel par l'irrigation gravitaire en agriculture (riziculture, foin...), préservation de paysages remarquables forgeant l'identité du territoire (oléiculture, viticulture, pâturages des élevages extensifs, maraîchage)...

lutte contre les risques (une oliveraie est une excellente barrière coupe-feu), structuration de filières autour de la bioéconomie et des énergies renouvelables par la production et de transformation de la biomasse qu'elle soit forestière, agricole et aquacole



à des fins de production alimentaire, d'alimentation animale, de matériaux biosourcés, d'énergie, de chimie verte (extraction de molécules à forte valeur ajoutée de résidus de culture ou de production dédiée).

Le Plan Climat prévoit notamment d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle du territoire à horizon 2050.

La préservation de la biodiversité et des paysages est un facteur déterminant pour le bon développement des projets de bioéconomie. Le territoire, à travers le SCoT ou encore les chartes de parc, vise ainsi à concilier l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques avec la préservation des patrimoines (biodiversité, agriculture et paysages). A titre d'exemple, le PETR du Pays d'Arles fait partie d'un groupe de travail, en lien avec la DDTM 13, visant à identifier les zones propices au développement des EnR tout en conservant les ressources naturelles du territoire. Ces zones à enjeux pourront par la suite être intégrées dans le SCoT et le PCAET. Par ailleurs le PETR a été lauréat de l'AMI foncier dérisqué de la Région Sud permettant de développer le solaire en toitures et parkings. Il mène également une étude visant à faire émerger des projets de chaleur renouvelable avec le soutien de l'Ademe .

Les Solutions Fondées sur la Nature présentent également de nombreux intérêts, comme par exemple sous le prisme de zone tampon permettant de compenser les effets du changement climatique afin de protéger les personnes (en freinant l'élévation du niveau marin) permettant des bénéfices sur le bien être humain mais aussi sur la biodiversité (avec la création de nouveaux habitats et/ou l'accueil de nouvelles espèces), le stockage du carbone ou une opportunité pour une diversification économique et le développement d'une nouvelle offre économique et agro-touristique

ENJEUX

Le territoire bénéficie de ressources à préserver et à « utiliser » de façon raisonnée. La préservation des ressources est un enjeu majeur et un premier pas pour maintenir une vie économique et sociale sur ce territoire. Cela contribuera à baser le développement sur des ressources solides, endogènes et maîtrisées qui contribuent à la résilience et la souveraineté du territoire.

Une économie en recherche d'ancrage et de souveraineté

Un besoin de relance post COVID19 mais une économie fragilisée par les confinements, par l'inflation actuelle et la crise énergétique

L'économie du Pays d'Arles est majoritairement résidentielle. 63% des emplois locaux sont liés aux dépenses des ménages et touristes (« bases présentes »). Ce chiffre monte à 74% pour la CCVBA tandis que l'économie productive est majoritaire sur TPA (54%). Le taux d'activité est dans la moyenne départementale (54%), mais les emplois mutent au bénéfice classique d'une « tertiarisation » : les emplois industriels baissent avec -16% ; le secteur de la construction se maintient à la hausse de +2% et représente 8% des emplois ; le secteur des commerces, services et transports est presque majoritaire en emplois avec 46% des emplois totaux (+7%). L'agriculture, omniprésente sur le territoire avec 40% d'emprise foncière, particulièrement, abondante, diversifiée représente un fort potentiel économique (pour l'instant surtout mobilisé pour l'expédition hors territoire). Toutefois le modèle économique du secteur est précaire et les emplois agricoles baissent de -8% (mais représentent encore 7% du total des emplois, contre 1% à l'échelle départementale). Le territoire peut s'appuyer sur bon nombre d'acteurs de la culture et du patrimoine avec un tissu dense et varié d'entreprises, associations, artistes indépendants (158 entités recensées dont 84% d'entreprises recensées en 2018 à l'échelle de la seule communauté d'agglomération ACCM, 5,5% de la population active à Arles contre 2,5% au national).

En ce qui concerne les profils d'emploi, le territoire est « excédentaire » en emploi de type « ouvriers ». En revanche il manque 4780 emplois locaux au regard du nombre d'actifs résidents ayant un emploi. Les catégories d'emplois manquant le plus localement sont les emplois de professions intermédiaires (- 2768 emplois), de cadres (-1400), d'employés (-1208). Les difficultés de recrutement et de maintien dans l'emploi sont prégnantes, liées notamment à l'attractivité des métiers, les conditions de travail, les difficultés de logement... Les aspirations des salariés sont en pleine mutation, ils sont davantage en recherche de sens et attendent des employeurs un véritable engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le Pays d'Arles évolue dans un contexte économique en plein bouleversement qui fragilise sa dimension rurale et questionne ses complémentarités avec les territoires voisins. La situation financière du tissu économique local a été fragilisée par les confinements COVID19. Les transformations climatiques, la crise énergétique, la mutation des comportements d'achat et la baisse du pouvoir d'achat, impactent l'activité économique locale, particulièrement l'économie de proximité. Les petites entreprises locales relevant de l'économie de proximité (agriculteurs, commerçants, artisans, services privés locaux, associations...) ont un mode d'organisation autour de la relation directe : relation des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises, ancrage dans la vie locale. Elles ont pour objectif d'augmenter le bien-être en valorisant le territoire par les acteurs qui l'habitent et pour eux. Elles se définissent ensuite par leur rapport au développement local. Elles sont également source d'emplois induits et renforcent la vitalité du territoire. » (Source : Vie publique-Etat). Le secteur de

l'économie sociale et solidaire, associations et coopératives notamment, particulièrement dynamique en Pays d'Arles (16,3 % de l'emploi privé en Pays d'Arles, contre 11,6 % en PACA, 10 % en France), est impacté par les mutations économiques, les nombreux départs à la retraite dans les prochaines années, mais aussi par la réduction des fonds publics qui contribuent à financer l'utilité sociale des activités.

Or cette économie de proximité non délocalisable, génératrice d'emplois et de lien social est précieuse sur un territoire. Elle contribue à sa quête de souveraineté et de résilience. Et si les entrepreneurs de proximité sont parfois fragiles et isolés, ils ont aussi une forte capacité d'adaptation, une bonne connaissance du territoire, et comprennent la nécessité de maîtriser ses ressources durablement. Ils représentent les secteurs d'avenir qui accompagnent la transition des comportements d'achat et de modes de vie vers plus de proximité, de sobriété (utilisation maîtrisée des ressources, lowtech, innovation frugale, économie de la fonctionnalité...), de responsabilité (économie circulaire, RSE, circuits courts...) mais aussi de lien social.

Des potentiels de rebonds offerts par une économie responsable "moins délocalisable", plus "agile", plus « résiliente »

Cette économie doit opérer des changements décisifs pour sa pérennisation, et consolider son écosystème.

Une des voies est de renforcer leur engagement dans les pratiques « responsables » qui répondent aux nouvelles attentes (des consommateurs, des usagers et des salariés en recherche de sens), aux défis énergétiques, et consolident ainsi leur modèle économique. Dans la quête d'un « développement durable » du territoire, les entreprises sont largement concernées. Une partie des solutions viendra nécessairement de leur capacité à inventer et à décliner de nouveaux modèles d'entrepreneuriat, plus respectueux de l'environnement, plus éthique, plus inclusifs sur le plan social, en circuits de proximité avec leurs clients/usagers. Elles doivent être les acteurs de solutions efficaces aux problèmes et besoins sociétaux tout en consolidant leur modèle économique.

ENJEUX

L'enjeu est de soutenir l'économie de proximité en l'aidant à prendre le virage de l'entrepreneuriat responsable et en déployant son offre. Le territoire souhaite miser sur un entrepreneuriat plus éthique, inclusif, équitable, valorisant durablement ses ressources.

Des citoyens volontaires mais aussi contraints aux changements de comportement et de pratiques

Des habitants et des collectivités durement impactés par les crises, qui doivent adapter leurs comportements et leurs pratiques

Les préoccupations environnementales, écologiques, énergétiques ont été accentuées par la COVID19 et se traduisent par une prise de conscience collective, publique mais aussi des habitants impactés dans leurs activités et dans leur quotidien. L'inflation à 6%, la hausse du prix des carburants et la fin programmée à 2035 des véhicules thermiques, les perspectives annoncées de frugalité énergétique et de risque de rationnement en matière de gaz, d'électricité ou d'eau sont autant d'actualités impactant les vies quotidiennes des citoyens. En Pays d'Arles, 14% des ménages sont en situation de précarité énergétique pour le logement, 15% des ménages sont en situation de précarité énergétique pour la mobilité, les ménages utilisent seulement à 4% leur vélo pour les déplacements quotidiens... par ailleurs, le Pays d'Arles produit 425 kg/habitant/an de déchets ménagers et assimilés contre 338 à l'échelle nationale, dont 86% sont envoyés en incinération et en enfouissement, ce qui a un coût économique et environnemental.

Les problématiques de santé liées notamment à la pollution et à la mauvaise alimentation sont préoccupantes. Face à la forte inflation alimentaire (10%), le consommateur s'adapte notamment en baissant en gamme dans ses choix alimentaires et en consommant moins de produits frais. La précarité alimentaire s'observe également par l'augmentation du nombre de personnes qui ont recours à l'aide alimentaire d'urgence : le volume distribué par la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône a augmenté de 50% depuis l'épidémie (source : collectif Alerte PACA). La nutrition, la santé et la précarité sont donc trois enjeux étroitement liés sur lesquels chacun peut agir.

Au-delà des "transitions", le constat est désormais partagé de l'urgence d'agir et de lever les freins aux changements

Les citoyens ont de plus en plus conscience de l'urgence à agir pour engager une transition écologique et sociale. Dans cette période, une redéfinition globale de nos modes de vie au quotidien est attendue. Sont concernées notamment les domaines de l'utilisation sobre et efficace de l'énergie et de l'eau, la rénovation énergétique, la mobilité douce, la lutte contre le gaspillage, la valorisation des déchets, l'alimentation durable... L'actualité nous démontre que des transformations finalement plus profondes et parfois plus radicales des comportements et des pratiques sont nécessaires. Plus qu'une transition, c'est bien de changements profonds de chacun au quotidien dont il va s'agir.



Les freins aux transitions sont à la fois techniques, économiques, financiers et organisationnels. Des résistances au changement peuvent s'observer, ainsi qu'un renvoi du changement à « d'autres sphères ». Identifier les bonnes pratiques à son niveau et les solutions à sa portée devient alors nécessaire. La possibilité d'obtenir des conseils en proximité peut faciliter l'engagement.

La thématique de l'alimentation durable suscite un engouement particulier des citoyens qui sont prêts à agir. Le territoire peut s'appuyer sur le Projet alimentaire territorial déployé depuis 2018 sur le Pays d'Arles par le PETR, co-piloté avec la Métropole Aix-Marseille-Provence. Son objectif est de favoriser l'accès à tous à une alimentation locale et de qualité par une approche systémique et transversale qui favorise une diversité de transitions. Il a permis de fixer la stratégie, les enjeux et les actions prioritaires à décliner sur le Pays d'Arles en matière d'alimentation durable.

ENJEUX

La transition (écologique, énergétique, sociétale) est à l'agenda des politiques publiques (Cf. "plans résiliences", actualités législatives, "Gardons une Cop d'Avance", stratégies locales...). Le territoire souhaite avoir une démarche particulièrement volontariste pour accompagner le changement de pratiques et de comportement des habitants : comprendre, tester, expérimenter "grandeur nature", démontrer le "champs des possibles". Le Pays d'Arles peut être un territoire d'expérimentation et de déclinaison de politiques publiques engagées et innovantes en faveur de ces changements, qui seront déployées autant que possible dans une approche systémique.

3.1.2 – Un territoire caractérisé par une qualité de vie, mais des inégalités et des risques de fractures

Des services bien présents, mais une répartition inégale

Le territoire du GAL LEADER présente un bon niveau d'équipements et de services. Le taux d'équipement (8425 équipements) est de 49 pour 1000 habitants (Bouches du Rhône : 47 pour 1000) ; 31 % des équipements sont concentrés sur Arles. Le taux de services (4721 services) est de 28 pour 1000 habitants (Bouches du Rhône : 25 pour 1000). Il se dessine plusieurs « territoires de vie » (au sens de l'Insee) : le sud du territoire avec les grandes communes de Stes Marie de la Mer, Port Louis du Rhône, Arles ou encore le zone de St Martin de Crau, une zone Alpilles autour de St Rémy de Provence, un pôle autour Pôle Beaucaire-Tarascon, la zone Nord (Chateaufort) sous influences urbaines interdépartementales (avec le Vaucluse).

Les disparités dans le niveau de service et la qualité sont donc observées, notamment pour certains services de santé spécialisés (dentiste, orthophoniste.), ainsi que sur la prévention et "les gardes".

La notion précédemment évoquée de « bassin de vie » (INSEE) reste subjective : les usagers et/ou actifs résidents ne se cantonnent plus uniquement à des « bassins », ils vivent tout autant dans « des réseaux », entre villes et campagnes, comme en témoigne les mobilités quotidiennes ou saisonnières. En 2016, 53% des actifs travaillaient hors de leur commune de résidence. Les échanges avec les Bouches du Rhône se font pour 2/3 avec l'Ouest de l'Etang de Berre. 56% se font avec le Vaucluse et sont majoritairement liés au secteur de Chateaurenard, 17 % se font avec le Gard et sont majoritairement liés au secteur d'Arles. Les mobilités sont majoritairement individuelles et « carbonées ».

Les services sont concentrés dans les villes structurantes (28% sur Arles) sur un vaste territoire de 2 200 km², ce qui accentue les difficultés d'accès aux services pour certaines populations, en particulier les jeunes, les personnes âgées, les PMR et les personnes en situation de précarité. Selon le schéma départemental des services, certaines communes cumulent éloignement géographique et éloignement des gammes de services (Aureille, Baux-de-Provence, Stes-Maries-de-la-Mer). L'étendue du territoire et le développement urbain très marqué par l'habitat pavillonnaire peuvent être des facteurs favorables au développement de l'isolement de certaines catégories d'habitants touchés par des problématiques de mobilité, sur un territoire qui offre peu d'alternatives à la voiture individuelle.

Face à ces enjeux, la numérisation des services constitue autant une solution (e-administration, télémedecine...) qu'une problématique, avec un accès inégalitaire et un besoin d'accompagnement. La structuration de points de contact « présentiel » est jugée indispensable par les acteurs du champ social. Ces points de contact peuvent en outre constituer une des réponses au manque de visibilité et de lisibilité des services existants qui constitue un autre frein à l'accessibilité en Pays d'Arles.

Des disparités sociales et une diversité de besoins

La qualité de vie sur le Pays d'Arles est très fréquemment citée par les acteurs lorsqu'il s'agit de caractériser ce territoire, en raison de ses « aménités » cumulées : beauté du cadre de vie, dynamisme culturel, commerces et services disponibles en proximité sur un territoire à « taille humaine », situation géographique à proximité des métropoles (ex : Montpellier, Aix-Marseille) ou des agglomérations (Nîmes, Avignon). Ces caractéristiques font du Pays d'Arles une zone attractive. La population du territoire a ainsi connu une croissance de +5% entre 2008 et 2018. Malgré la présence d'un tissu dense de pôles urbains maillant le territoire, la croissance de la population reste inégale : +9% sur TPA ; +3% sur CCVBA et ACCM. La ville d'Arles concentre à elle seule 33% de la population totale du territoire.

L'attractivité du territoire et son économie majoritairement présenteielle génèrent une grande diversité de situations et des disparités sociales et culturelles. Le niveau de revenu médian (20 305 €) est inférieur de -6% à celui du département. Il reste disparate entre les trois intercommunalités avec un écart type de 1 800 €. Ces écarts de richesse importants révèlent des phénomènes concomitants de gentrification et de précarisation, avec des poches de pauvreté qui concernent plusieurs villes du territoire et un taux de pauvreté (de 17%, et jusqu'à 22% sur ACCM) soit 3 points de plus qu'au niveau départemental et 5 points au national. La période d'inflation qui s'ouvre aura pour conséquence de creuser les inégalités et accentuer la précarité énergétique et alimentaire.

Par ailleurs, le vieillissement de la population est important (31% des habitants ont plus de 60 ans, en hausse de +27% en 10 ans), résidant parfois dans des zones éloignées des services, et sans appui familial à proximité. Les besoins de ces habitants (services de santé, tous les actes de la vie quotidienne...) nécessitent d'être repérés et anticipés, en prenant en compte les risques d'isolement et de précarisation dus au renchérissement des coûts.

Si les familles sont bien représentées (63% des ménages totaux), il faut noter la difficulté du territoire à rester attractif pour la part des 15-29 ans qui le quittent. La recomposition des ménages se traduit par un nombre de familles monoparentales (+19%) et un taux de ménages seuls en augmentation, et appelle une réflexion sur le logement, et l'hospitalité du territoire pour les familles (garde d'enfants, accompagnement de la parentalité, loisirs, sociabilité...) et la jeunesse.

L'offre de services prend difficilement en compte la diversité des profils des usagers du territoire, et leurs besoins spécifiques. Certains publics cibles ont été identifiés pour lesquels une approche différenciée et fine paraît indispensable (personnes isolées, jeunes, personnes âgées en situation de précarité et familles).

L'innovation sociale consiste à élaborer des solutions « intelligentes » en réponse à ces nouveaux besoins ou aux besoins non satisfaits. Elle implique la participation et la coopération des acteurs concernés, en particulier des usagers. En cela, elle interroge le processus de servuction et peut ouvrir à de nouveaux modes d'organisation et d'entrée en relation avec les publics. Développer cette innovation sociale peut permettre au Pays d'Arles d'expérimenter et de diffuser des réponses plus ciblées et opérationnelles aux besoins observés.

Des initiatives citoyennes nombreuses, en attente de soutien

Le Pays d'Arles témoigne d'un fort dynamisme associatif et d'initiatives citoyennes nombreuses, mais peu reliées entre elles. Certains citoyens souhaitent s'impliquer davantage dans la vie de leur territoire et contribuer concrètement à construire les réponses aux nouveaux enjeux. La notion de citoyenneté va de pair avec l'idée de solidarité, d'entraide et d'écoute. Bénévolat, volontariat, engagement civique, gestes au quotidien sont autant de formes d'un engagement citoyen qui s'inscrit dans le faire ensemble.

ENJEUX

Le Pays d'Arles doit développer une compétence territoriale et une approche agile pour adapter l'offre de services et d'équipements aux besoins de demain. L'enjeu central consiste à innover et changer de regard, s'obliger à repenser modes de gestion et pratiques : une approche tournée vers l'utilisateur visera à prendre en compte une demande plurielle et spécifique, à faciliter l'accessibilité, afin de maintenir une qualité et une proximité de services, y compris dans des zones plus éloignées. Il s'agit pour le Pays d'Arles de maintenir ses facteurs d'attractivité mais aussi de répondre à un objectif d'inclusion, indispensable sur un territoire dont une partie de la population est fragilisée. Cela peut passer par le développement d'espaces et une organisation des services qui favorisent les rencontres entre différents publics, en gérant de manière plus économe les espaces et équipements par la mutualisation et l'hybridation des usages.

3.1.3 – Une prise de « conscience des communs », une culture du territoire à partager

Des richesses historiques et patrimoniales à mieux connaître et partager

Le patrimoine matériel et immatériel du Pays d'Arles est particulièrement riche et diversifié : vestiges et sites architecturaux de l'antique au contemporain, classements UNESCO, produits emblématiques sublimés par une gastronomie traditionnelle ou haut de gamme, mosaïque de paysages typiques, propositions culturelles variées (festivals, musées, centres d'art...), traditions vivantes... Le Pays d'Arles est selon les fondateurs du Museon Arlaten le territoire d'expression de la culture provençale par excellence, terre d'inspiration de Félibriges célèbres comme Frédéric Mistral ou Alphonse Daudet. Par ailleurs, le Pays d'Arles est riche d'un brassage culturel historiquement lié à l'activité agricole ou industrielle (culture méditerranéenne, gitane, maghrébine...). La densité et la qualité des propositions culturelles caractérisent le Pays d'Arles : Photographie (Rencontres internationales de la photographie,) musique du monde (Les Suds à Arles), art contemporain (Fondations LUMA...), littérature (Collège des traducteurs...), spectacle de rue (Illotopie), festival consacré à la question du vivant (Agir pour le vivant), et des festivals plus pointus : art numérique et l'art sonore...

Si certains noms sont particulièrement évocateurs (Arles, les Baux-de-Provence, La Camargue ou les Alpilles, LUMA, Les Carrières de Lumières...), tous les habitants du Pays d'Arles n'ont pas connaissance ou accès aux richesses historiques et patrimoniales de leur territoire, à la diversité des cultures et expressions culturelles présentes. Cette analyse a été mise en exergue par des dires d'acteurs consultés à l'occasion d'une démarche d'attractivité, et réitérée dans le cadre de la construction de la présente stratégie LEADER.

La qualité et l'éclectisme de l'offre culturelle, l'attachement aux traditions (port du costume, charrettes ramées, bouvine...) au petit patrimoine vernaculaire, à l'histoire des lieux, au maintien des savoir-faire, montrent un territoire où la culture se vit au pluriel, mêlant culture contemporaine « élitiste » et culture populaire. Mais les pratiques sont parallèles, la culture traditionnelle nécessite un apprentissage pour être accessible aux nouveaux habitants. Les espaces d'expression de la culture contemporaine qui constituent une source de créativité et de rayonnement (LUMA, Festival A-Part dans les Alpilles...) ne sont pas forcément connus des habitants.

Le besoin est d'améliorer l'accessibilité et la médiation des patrimoines auprès des habitants et de divers publics. Pour ce faire, le Pays d'Arles peut mobiliser ses ressources créatives pour se rapprocher des publics et favoriser leur mixité, tout en contribuant à l'émergence de rencontres fertiles et de propositions inédites (à l'image des spectacles « duos arts/sciences » créés par Le Citron Jaune). Toutefois, une baisse historique de fréquentation des sites culturels/festivals, estimée à plus 50% en 2021, fragilise les acteurs du secteur.

Favoriser l'accès à la connaissance des patrimoines pour une diversité de publics (personnes handicapées, précaires, familles, jeunes/bel âge) est un vecteur puissant d'attachement au territoire et de transmission. Cela permet de construire un socle commun pour développer des échanges interculturels. Cette connaissance contribue à la qualité de vie et à l'hospitalité territoriale en faisant des habitants les ambassadeurs de leur territoire. Par ailleurs connaître et comprendre le territoire

permet de prendre conscience de la nécessité de préserver ces patrimoines immatériels et matériels et favorise une prise en main collective des enjeux de transition sur un territoire vulnérable.

Les aspirations sociétales ont évolué avec la crise sanitaire, en faveur d'un tourisme plus écologique, en quête de sens et de découvertes. La présence de deux Parcs naturels régionaux, et de nombreux espaces protégés, en fait un élément distinctif remarquable et une véritable opportunité de développer un tourisme plus respectueux des ressources.

La crise sanitaire a suscité un regain d'intérêt pour la découverte des régions et accentué la demande d'un tourisme de nature. Sur un territoire tel que le Pays d'Arles, déjà doté d'une grande attractivité touristique, cette tendance vient s'ajouter à la forte fréquentation de certains sites patrimoniaux. L'utilisation accrue des espaces et services par les visiteurs peut s'accompagner de risques pour le territoire. On identifie par exemple : surcharge de certains lieux, détérioration d'espaces naturels, pression sur des ressources et infrastructures non dimensionnées pour de tels flux, influence sur les prix de certains services de proximité. Ces impacts sur la qualité de vie des habitants peuvent engendrer une mauvaise image de certaines formes de tourisme.

Un tourisme maîtrisé, respectueux de nos ressources, de nos milieux et des habitants impliquerait de contenir les effets associés à la concentration spatiale et temporelle des fréquentations et de limiter les impacts sur les sites ; . Ce tourisme durable se pense en marge des modes et d'une exploitation des sites et des cultures comme produits, il actualise la rencontre entre le territoire et ses visiteurs et s'inscrit dans une expérience humaine au présent, sans cesse réinventée.

ENJEUX

Donner accès à tous à la diversité des patrimoines et faire se rencontrer toutes les expressions culturelles du Pays d'Arles constitue une condition du vivre ensemble dont le territoire devra s'emparer. De même, développer des éléments de connaissance, de protection et de valorisation sur le patrimoine naturel et les paysages est un enjeu fort pour que chacun considère et se réapproprie le bien commun.

Pour proposer une découverte du territoire qui fait sens, respectueuse de ses équilibres et de ses habitants, le Pays d'Arles devra soutenir et rendre visibles des offres de tourisme durable, innovantes et maîtrisées. La valorisation durable de nos ressources naturelles, culturelles et sociales nécessite de repenser la médiation et la mise en tourisme des espaces et des sites, ainsi que leur accessibilité sociale, géographique et dans le temps.

Le diagnostic LEADER et les concertations ont permis d'aboutir à des ambitions partagées :



- A. L'adaptation aux bouleversements climatiques, énergétiques, technologiques, économiques et sociaux devenue nécessaire passe à présent par des changements parfois radicaux, l'action et l'adhésion de chacun,
- B. Le bien-être de tous, le respect des diversités et le lien social, l'autonomie, l'inclusion des personnes vulnérables sont autant d'éléments constitutifs d'une cohésion sociale,
- C. Une société des « communs » (culture commune) est à promouvoir pour connaître et partager la diversité des patrimoines ; afin d'organiser les conditions d'accueil en lien avec **un tourisme durable, préservant les ressources.**

Pour réaliser ces ambitions, le GAL du Pays d'Arles souhaite s'appuyer sur une innovation territoriale responsable qui appréhende les actions à conduire en termes d'éthique, de durabilité environnementale et de pertinence sociale et sociétale. Econome en ressources et en moyens, cette innovation vise un impact positif sur les espaces et conditions humaines et de l'ensemble du vivant.

3.1.4 – De l'analyse AFOM aux enjeux prioritaires fondant la stratégie 2023-2027

Le diagnostic territorial et la grille AFOM (cf. tableaux en annexe pages 4) établissent un panorama des besoins relativement large. Il a donc été nécessaire de les prioriser en vue de la stratégie LEADER 2023-2027. Sur cette base, les entretiens « experts » (internes et partenaires), les réunions de Comités techniques et du Comité de programmation, les ateliers de concertation et les forums ont permis de qualifier des enjeux prioritaires.

Fil rouge de la candidature LEADER 2023-2027 : « Le Pays d'Arles, un territoire volontaire, acteur de ses transitions »



Agir pour l'engagement du territoire et de ses acteurs dans la transition écologique énergétique et alimentaire

Favoriser une qualité de vie au quotidien pour tous les habitants

Partager une « culture du territoire » avec les habitants et les visiteurs

Cette candidature met un accent fort sur la transition écologique et sociale, présente dans l'ensemble des fiches actions et ciblée spécifiquement dans 3 fiches actions sur 5, sous l'objectif stratégique « **Agir pour l'engagement du territoire et de ses acteurs dans la transition écologique énergétique et alimentaire** ». La résilience de notre territoire dépend de notre capacité à mobiliser durablement nos ressources, à soutenir les écosystèmes et les liens entre acteurs, pour rendre notre développement plus sobre, plus ancré et plus solide. Les problématiques liées au changement climatique, la crise énergétique, les fractures sociales et l'urgence à agir reconnue par de nombreux citoyens, nous invitent à avoir une action forte, collective, convergente pour accompagner tous les acteurs du territoire dans les transitions. Le territoire du Pays d'Arles peut s'appuyer sur ses savoir-faire et une culture de l'adaptation pour faire face à ces défis et utiliser l'outil LEADER, positionné sur l'innovation, pour créer les cadres qui permettront à chacun (mais aussi ensemble) de s'adapter, de s'engager, de réinventer progressivement les modes de vie.

Une nécessité dans un contexte où la cohésion est fragilisée par l'amplification des disparités sociales, économiques et territoriales. « **Favoriser une qualité de vie au quotidien pour tous les habitants** » implique tout autant de prendre en considération les besoins de chacun, que d'apporter des réponses collectives favorisant le lien, la coopération et le vivre ensemble.

Enfin, pour mieux comprendre et répondre collectivement aux enjeux présents, il paraît indispensable de construire et de « **partager une culture commune de notre territoire** », et de rendre plus accessibles à tous la richesse et la diversité, souvent méconnues, de nos patrimoines matériels et immatériels. Partager durablement ces patrimoines consiste également à maîtriser notre attractivité et à proposer à nos visiteurs une expérience riche de sens et qualitative.

Pour atteindre ce nouvel équilibre écologique et social du territoire, il faut affirmer le volontarisme du territoire, accompagner en proximité le changement et l'innovation, et révéler les capacités des citoyens à devenir des acteurs engagés dans la transition.

STRATEGIE : « Le Pays d'Arles, un territoire volontaire, acteur de ses transitions »

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches actions	Volets opérationnels
			
Objectif stratégique 1 Agir pour l'engagement du territoire et de ses acteurs dans la transition écologique, énergétique et alimentaire	Créer les conditions d'une gestion et d'une valorisation durable des ressources territoriales	FICHE ACTION 1 Agir sur nos ressources naturelles territoriales en réponse aux changements climatiques	- Tester de nouvelles solutions particulièrement adaptées au territoire pour préserver la ressource en eau, les sols, la forêt, la biodiversité et limiter l'empreinte carbone - Développer des productions et des services basés sur nos ressources durables : énergie renouvelable, biomatériaux, écoconception, solutions fondées sur la nature... et soutenir leur utilisation raisonnée
	Consolider un tissu d'activités non délocalisables, pour une économie durable et responsable au service du territoire	FICHE ACTION 2 Soutenir une économie responsable de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire	- Mieux diffuser les pratiques et les offres de l'économie responsable de proximité - Soutenir la création d'activités de l'économie responsable de proximité innovantes et/ou collectifs sur le Pays d'Arles - Améliorer les conditions d'exercice des entreprises responsables de proximité (valorisation des métiers, prévention des difficultés...)
	Faire du Pays d'Arles un laboratoire d'innovation territoriale en matière de transition	FICHE ACTION 3 Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien	- Sensibiliser les habitants et soutenir le faire et l'expérience en matière de transition - Faire de l'alimentation durable le levier d'une diversité de transitions, en lien avec le Projet alimentaire territorial
Objectif stratégique 2 Favoriser une qualité de vie au quotidien pour tous les habitants	Améliorer l'hospitalité du territoire en favorisant le lien social, l'efficacité et l'accessibilité des services pour tous.	FICHE ACTION 4 Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires	- Renforcer l'accès aux services pour tous en ciblant les publics les plus éloignés et soutenir la création et l'expérimentation de services et usages innovants - Renforcer les échanges, le partage entre générations, entre habitants et entre territoires, ainsi que l'implication des citoyens
Objectif stratégique 3 Partager durablement une culture du territoire	Faire des patrimoines du Pays d'Arles des espaces du « commun » à préserver et partager, pour les habitants et les visiteurs	FICHE ACTION 5 Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels	- Connaitre la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels et les valoriser auprès des habitants (réappropriation) et des visiteurs - Soutenir un tourisme respectueux de nos ressources et de notre territoire

4.1.3 – Les fiches actions

LEADER 2023 - 2027		
N° et libellé de la fiche-action	1	Agir sur nos ressources naturelles territoriales—en réponse aux changements climatiques
Lien avec objectifs prioritaires PAC	(h1) : favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux (h2) : cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir (e4) : agir pour l'économie circulaire	
Ligne directrice du SRADDET visée	- Ligne directrice #1 : renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional - Ligne directrice #2 : maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau - Ligne directrice #3 : conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	
Objectifs « gardons une cop d'avance » visés	45 • préserver le foncier agricole et améliorer la qualité des sols 51 . • soutenir et restaurer la préservation des continuités écologiques 52. • préserver nos espèces menacées 53 • multiplier les actions d'informations auprès des citoyens et des décideurs 97 • réduire nos déchets dans toutes les filières	
Indicateurs de résultats	(R.37) nouveaux emplois créés dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide	
Valeur cible : nombre d'emplois créés	1 (Investissement) + 1 (coopération)	
1.Contribution aux objectifs de la stratégie		
CONTEXTE ET ENJEUX JUSTIFIANT LA STRATEGIE :		
Une richesse de biodiversité... Le Pays d'Arles bénéficie de ressources particulièrement sensibles, riches et variées, qui font sa singularité : steppe (dernière d'Europe), zones humides (Camargue...), réserve de biosphère, nombreux espaces naturels protégés (Natura 2000, réserves naturelles nationales et régionales, 2 PNR couvrant 70% du territoire...), des cours d'eau majeurs (Rhône et Durance), un littoral étendu, de vastes espaces de pâturage et des forêts méditerranéennes offrent une diversité d'écosystèmes et de milieux à préserver. Territoire réputé pour son caractère rural, le pays d'Arles est le territoire d'expression d'activités ancestrales dont certaines sont de bons exemples de l'équilibre homme nature : élevage pastoral, cultures extensives, maillages de canaux et de haies, prairies naturelles...		
... mais dès lors sensibles aux mutations et grands dérèglements : Ces ressources sont durement impactées par les transformations climatiques. Entre gel, grêle, sécheresse, canicule, crues et épisodes dit « cévenoles », les aléas météorologiques donnent un aperçu en local des dérèglements climatiques en cours et à venir dans les prochaines années. Les pénuries d'eau (potable, irrigation), la salinisation des milieux, les risques d'érosion et d'inondation, l'évolution du trait de côte, les incendies, la mauvaise qualité de l'air, la hausse des risques sanitaires, sont autant d'alertes qui invitent les acteurs - les ménages, les entreprises et agriculteurs, les institutions, en somme le territoire- à agir au plus vite.		
Par LEADER, le territoire souhaite miser sur les ressources locales qui sont autant d'ingrédients possibles pour sa résilience : Le Pays d'Arles dispose d'une multitude de ressources locales qui sont autant d'atouts mobilisables pour atténuer les conséquences du changement climatique mais également s'adapter aux effets de plus en plus notables. L'ambition est de prévenir les différents risques encourus, de préserver ces ressources, de soutenir leur utilisation raisonnée et la bioéconomie, pour contribuer à la résilience du territoire et à la préservation de la qualité de vie.		
Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Volets opérationnels
Agir pour l'engagement du territoire et de ses acteurs dans la transition écologique, énergétique et sociale	Créer les conditions d'une gestion et d'une valorisation durable des ressources territoriales	1. Tester de nouvelles solutions particulièrement adaptées au territoire pour préserver la ressource en eau, les sols, la forêt, la biodiversité et limiter l'emprente carbone 2. Développer des productions et des services basés sur nos ressources durables : énergie renouvelable, biomatériaux, écoconception, solutions fondées sur la nature... et soutenir leur utilisation raisonnée
Attendus - Expérimenter des solutions pour optimiser son potentiel de façon raisonnée - S'appuyer sur la valeur ajoutée des services écosystémiques particulièrement adaptés à notre territoire pour mieux les valoriser - S'engager dans la production et le partage d'énergie renouvelable (solaire, méthanisation, biocombustibles...) et de matériaux biosourcés - Soutenir les actions collectives à forte valeur ajoutée et les projets de coopération		
Thématiques visées : • Biodiversité • Eau (Fleuve rivières, sources, nappes, zones humides...) • Sol (Forêts, prairies...) • Matériaux biosourcés / Eco-conception / biocombustibles • Energies renouvelables • Paysages • Continuités écologiques		
Plus-value générale de LEADER sur la fiche action. Les valeurs portées sont ici « la responsabilité » et « l'engagement », la « sobriété », « l'innovation », « la coopération ». LEADER dynamisera les partenariats locaux et leur mise en réseau. LEADER encouragera des solutions nouvelles et innovantes aux problèmes locaux, ou tirera parti des possibilités existantes. Il valorisera les efforts et les bonnes pratiques en soutenant « le faire ». Il mise sur les capacités endogènes du territoire		

2. type et description des opérations

Deux volets constituent le périmètre de la fiche action :

Volet 1. Tester de nouvelles solutions particulièrement adaptées au territoire pour préserver la ressource en eau, les sols, la forêt, la biodiversité et limiter l'empreinte carbone

Le territoire du Pays d'Arles est dominé par des espaces de grande valeur et diversifiés : milieux humides, massifs forestiers, prairies, cultures emblématiques. Ces espaces sont pourvoyeurs de services essentiels à la vie des habitants, aujourd'hui et dans le futur : alimentation de la nappe phréatique; stockage de carbone, lutte contre les incendies, fonction nourricière. La préservation de ces espaces permet également le maintien de paysages remarquables qui forgent l'identité du territoire. ... Les pratiques de gestion et d'exploitation de ces espaces naturels et agricoles ont un impact direct sur la performance des services qu'ils rendent au territoire. L'objectif est de tester des solutions particulièrement adaptées au territoire (variétés d'arbres à planter, solutions adaptées aux systèmes d'irrigation locaux...). *Des dispositifs du FEADER et du FEDER intervenant sur ces thématiques, une articulation fine avec la Région sera organisée afin de permettre l'intervention de LEADER.*

➤ Types d'intervention

- Soutien aux projets innovants, expérimentaux, de coopération, sur les thèmes ciblés et leur diffusion/essaimage/ consolidation, en lien avec les spécificités du territoire (hors projets éligibles aux dispositifs du FEADER et du FEDER)
- Soutenir l'élaboration et l'expérimentation de solutions et pratiques spécifiques à notre territoire permettant de protéger, renforcer et développer les services (écosystémiques) rendus au territoire à l'échelle locale ou du Pays d'Arles et soutenir leur essaimage et leur valorisation (stocker du carbone et limiter les émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité des sols, développement de la biodiversité...). (hors projets éligibles aux dispositifs du FEADER et du FEDER)
- Contribuer à la valorisation de ces pratiques et solutions

➤ Exemples de projets éligibles

- Valorisation de la forêt et de ses bénéfices (hors logique de la filière ou de la DFCI)
- Plantation d'arbres relevant d'autres essences que MFR (matériels forestiers de reproduction) et adaptés aux évolutions climatiques
- Déployer les projets agroforestiers, les actions de travaux sylvicoles préservant les sols en milieux forestiers
- Contribuer au développement des actions favorables à la conservation des espèces prioritaires (concernées par un plan national de conservation)
- Expérimentation pour la réutilisation des eaux de STEP ou de piscines pour l'arrosage et l'irrigation
- Diffusion des solutions innovantes (phytoremédiation pour épurer l'eau)

Volet 2. Développer des productions et des services basés sur nos ressources durables : énergie renouvelable, biomatériaux, écoconception, solutions fondées sur la nature... et soutenir leur utilisation raisonnée

Le Pays d'Arles dispose d'une multitude de ressources locales naturelles ou issues des activités humaines pouvant contribuer à la production d'énergie et de bio matériaux/matières : soleil, vent, bois, paille/balle de riz, grignon d'olives, déchets verts et agricoles... La « bioéconomie » englobe l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse qu'elle soit forestière, co-produits/sous produits agricoles et aquacoles à des fins d'alimentation animale, de matériaux biosourcés, d'énergie, de chimie verte. Le territoire dispose ici de ressources pour concourir à la structuration de filières autour de la bioéconomie et des énergies renouvelables.

➤ Types d'intervention

- L'émergence de solutions locales permettant de valoriser de manière durable les ressources du territoire : co-produits/sous-produits de culture, forêt, déchets, eau, soleil, vent...
- Le développement de Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature (SAFN*) permettant de renforcer l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique

➤ Exemples de projets éligibles

- ENR citoyennes
- Micro méthaniseurs mobiles
- Valorisation de l'utilisation du Pin d'Alep et du bois des Alpes dans les constructions
- Soutenir la recherche/la réalisation de projets respectueux de l'environnement pour l'exploitation du sel en Camargue
- Développer des pratiques économiques (forestières, cynégétiques) et de loisirs (cynégétiques, sportives et touristiques) qui préservent les zones humides
- Engager et valoriser des actions en lien avec les solutions d'adaptation fondées sur la nature SAFN (convergence entre conservation de la nature et adaptation au changement climatique)
- Paille et balle de riz pour les biomatériaux
- Hydroélectricité
- Expérimentation de matériaux biosourcés localement pour remplacer le plastique

* les SAFN correspondent aux « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité »

3.Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

4. Liens avec d'autres dispositifs européens (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER) et régionaux

Ne sont pas éligibles à un financement régional dans LEADER :

- Les actions qui ne sont pas inscrites dans une stratégie de territoire et de partenariats avec les acteurs publics et/ou privés
- Les actions non conformes aux objectifs du plan climat régional, au SRADDET et au SRDEII, au PRPGD
- Les actions relevant des compétences obligatoires des collectivités territoriales
- Les projets imposés par des contraintes réglementaires
- Les actions finançables dans les cadres d'intervention, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt lancés par la Région dans le cadre de ses politiques

Certains dispositifs européens et régionaux intervenant sur ces thématiques, une articulation fine avec la Région sera organisée afin de permettre l'intervention de LEADER le cas échéant

- FEDER / FSE / FTJ

Les opérations éligibles au FEDER/FSE/FTJ sont inéligibles au programme LEADER.

LEADER n'interviendra pas sur les opérations éligibles au FEDER au titre de :

La priorité 2. Préserver les ressources du territoire régional en accompagnant la transition environnementale et énergétique

- Objectif spécifique: RSO2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre ; et notamment les projets de rénovation énergétique répondant à l'approche globale de qualité environnementale du bâtiment (dont publics ou sociaux)
- Objectif spécifique: RSO2.2 « Promouvoir les énergies renouvelables conformément » visant à augmenter la production d'énergie thermique et électrique renouvelable et de récupération ; et notamment n'interviendra pas sur la création ou l'extension et la production de réseaux locaux de chaleur et/ou de froid ou d'électricité alimentés par des ENR&R ; ni sur les projets de méthanisation
- Objectif spécifique: RSO2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes et notamment les opérations d'atténuation de la vulnérabilité du territoire aux risques naturels grâce aux solutions fondées sur la nature (ex : restauration des écosystèmes, d'infrastructures vertes et bleues en milieu urbain, projet de relocalisation des usages et des activités)
- Objectif spécifique: RSO2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources (ex ; plateforme coproduits)

La priorité 5 :

Objectif spécifique: RSO5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines - Il est bien identifié qu'une articulation de la stratégie LEADER, contrats de plan État-Région (CPER) et FEDER volet Espaces ruraux est nécessaire afin d'assurer une cohérence maximale des interventions.

La priorité : 7. Accompagner la transformation, la reconversion et la diversification économique des activités industrielles les plus émettrices de GES du département des Bouches-du-Rhône tout en préservant les emplois (ex : l'éco-conception et l'éco production industrielle, décontamination et réhabilitation de sites)

Objectif spécifique: JSO8.1. Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi, de la transition vers les objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat d'ici à 2050, sur la base de l'accord de Paris. (FTJ)

- PSN FEADER - 2023-2027

Les opérations visant à la structuration des filières agricoles et/ou agroalimentaires locales soutenues dans le cadre du PSN FEADER, ne seront pas éligibles à cette fiche-action LEADER.

Les MAEC, les investissements agricoles du PCAE, les aides à la conversion biologiques ou au maintien

- Mesure 73.03 - Soutien aux entreprises off farm – Volet mécanisation forestière
- Mesure 73.04 - Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont sites Natura 2000
- Mesure 73.06 – Infrastructures de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois et de mise en valeur de la forêt dans sa dimension multifonctionnelle
- Mesure 73.07 – les infrastructures hydrauliques agricoles
- Mesure 73.08 Investissements forestiers productifs :
- Mesure 73.04 - Natura 2000
- Mesure 77.01 Partenariat Européen d'Innovation (ex : émergence, animation de groupe opérationnel)

- FEAMPA

Les opérations éligibles au FEAMPA sont inéligibles au programme LEADER.

- Programmes d'aides régionales

Une articulation sera recherchée avec les programmes d'aides régionales notamment en matière de gestion/revalorisation des déchets ; de transition énergétique ; de protection, de gestion et de valorisation des paysages remarquables

5. Articulation avec les politiques publiques (Etat, Département, ...)

Nom du financeur	Intitulé du ou des dispositifs mobilisables
Etat	France 2030
Ministère de la cohésion territoriale, Ministère de la transition, Ministère de l'agriculture et l'alimentation	Appels A Projets
Agences nationales (Anct, Ademe, Agence de l'eau, ...)	Aides en ingénierie, aides financières
FranceAgriMer	Aides à l'équipement rural, aides environnementales
Département 13	Aides en Ingénierie
Groupe Caisse des dépôts dont BPI et Banques des territoires, CDC biodiversité	Aides en Ingénierie
CEREMA	Aides en Ingénierie
CAUE	Aides en Ingénierie
Acteurs Consulaires	Aides en Ingénierie

6. Bénéficiaires

Collectivités territoriales/établissements publics ou semi-publics :

Communes, PNR des Alpilles et de Camargue, PETR du Pays d'Arles, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats intercommunaux ou mixtes, établissements publics, chambres consulaires, Offices de tourisme, bureaux d'informations touristiques, Sociétés Publiques Locales (SPL)...

Organismes, syndicats, associations et autres structures économiques privés/publics : Syndicats Professionnels et fédérations (tout statut juridique), associations 1901, organismes de formation public/privé agréés, les Sociétés d'économie mixte (SEM), organisation de producteurs (OP), organismes de sélection agréés pour l'élevage (statuts précisés dans l'arrêté du 20 juin 2014 ou dans ses versions postérieures abrogeant celle-ci), organismes de gestion agréés des labels qualité AOC, AOP, IGP et reconnus en tant qu'organisme de défense et de gestion (ODG) par l'INAO, les fondations...

Les coopératives : Les coopératives d'entreprises (agricoles, d'artisans, de commerçants), coopératives de production SCOP SCIC, coopératives de consommation, coopératives d'activités et d'emploi (CAE), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)...

Les entreprises : exploitants agricoles (exploitation individuelle, formes coopératives ou sociétaires) - chef d'exploitation, ATS et ATP excepté les cotisants solidaires - individuel, GAEC, EARL ou SCEA, microentreprises, TPE, PME, sociétés civiles immobilières (SCI)...

Les groupements : Groupements d'exploitants agricoles, GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) reconnus par le Préfet de Région par arrêté préfectoral, groupements d'entreprises (quel que soit leur secteur d'activité) définis statutairement ou GME (Groupement Momentané d'Entreprises) pour lequel une convention lie les entreprises cotraitantes...

Bénéficiaires inéligibles La liste des bénéficiaires inéligibles est définie par défaut. L'unique particularité concerne l'inéligibilité du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

7. Dépenses

1- Dépenses éligibles

- Toutes prestations de services nécessaires à l'action,
- Communication : frais de conception et d'impression/édition, achat de documentation et de données, élaboration de documents et d'objets promotionnels, mise en page, frais d'adhésion, achat d'encart publicitaire, dépenses de publicité, frais d'hébergement de site, création de site ou page Internet dédiés exclusivement à l'opération,
- Frais liés à l'organisation d'un événementiel (forum/salons / festivals / fêtes de village et autres événements),
- Coût d'inscription à un événement,
- Frais de conception et achat de logiciel et licence,
- Matériels et équipements neufs et occasions (occasion : si règle PO FEDER 21-27 applicable ici)
- Véhicules neufs dans le cadre de l'utilisation exclusive au projet et dans le périmètre éligible au LEADER,
- Location de salle, de matériel, de bâtiment, de terrain (proratisation possible),
- Frais de réception ,
- Coût d'inscription à une formation,
- Travaux de second œuvre
- Frais de rémunération (directement rattachés à l'opération et dans le cadre de la mise en œuvre du projet Leader) :
- Frais de personnel (salaire brut chargé),
- Gratifications stagiaires
- Frais de déplacement / de restauration et d'hébergement,
- Contribution en nature liée à la valorisation de temps de travail des bénévoles dans les associations loi 1901,
- Coûts de structure selon règle et taux applicables

L'ensemble des dépenses devra justifier son lien avec la nature de l'opération. Si, lors du contrôle, la dépense n'est pas directement rattachable à la nature de l'opération éligible, celle-ci se verra déclarée inéligible. Chaque dépense éligible devra exclusivement être dédiée au projet excepté lorsque la mention « proratisation possible » est spécifiée. Dans ce cas précis, la clé de répartition sera validée à l'instruction.

2- Dépenses inéligibles (liste non exhaustive)

- Travaux de gros œuvre et mise aux normes
- Acquisition de bâti et de foncier, charges fiscales
- Création et réhabilitation de sols (chemins, routes)
- Opérations faisant appel à des énergies fossiles
- Opérations se contentant de se mettre aux normes légales, notamment en matière de bâtiment
- Photovoltaïque en injection partielle ou totale car contraire à la loi depuis Octobre 2021
- Réductions de charges fiscales,
- Frais de justice et contentieux, tels que définis par le code de procédure pénale, ne relevant pas de l'assistance technique au sens de l'article 59 du règlement général susvisé
- Dotations aux amortissements et aux provisions, à l'exception des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles relevant du compte n°6811 du plan comptable général, • Charges exceptionnelles relevant du compte n°67 du plan comptable général,
- Dividendes,
- Frais liés aux accords amiables et les intérêts moratoires dans le cadre de contrats ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation. L'autofacturation est inéligible.

Outre les dépenses inéligibles prévues par la réglementation européenne, sont également inéligibles les charges et les dépenses suivantes:

- Amendes et sanctions pécuniaires,
- Pénalités financières,

8. Coopération /partenariat

Définitions. Un projet de coopération/partenariat est défini par la mise en œuvre d'actions partenariales locales de développement entre au moins deux partenaires qui interviennent :

-Pour la coopération sur au moins, deux territoires organisés, en vue de la réalisation d'un projet dont au moins une partie est commune à deux porteurs de projets sur deux territoires différents. Par territoire organisé on entend ici : « un regroupement formalisé d'acteurs publics et/ou privés intervenant sur un périmètre géographique défini et mettant en œuvre une stratégie locale de développement »

-Pour le partenariat, déployé sur le territoire du GAL, et grâce à un regroupement d'acteurs se situant dans le périmètre du GAL ou exerçant une activité bénéficiant aux habitants du GAL

Modalités : Chef de file, convention de partenariat ou accord de coopération. Un projet de coopération/partenariat doit faire l'objet d'un accord de coopération. Il s'agit d'un document rédigé par le partenaire « chef de file » au nom et pour le compte du groupement. Il définit « l'action collaborative » et autorise un « chef de file » à présenter, au nom d'un groupement de partenaires, un dossier unique comportant les objectifs, le calendrier, les livrables communs, la répartition des tâches et les grandes masses du plan de financement.

Thèmes pressentis : écologie, bas carbone, efficacité énergétique, gestion raisonnée de la ressource en eau, bioressources

- **Volet « partenariat »** (exemples non exhaustifs) :
 - initiative(s) territoriale(s) de gestion raisonnée ou efficace de la ressource en eau impliquant le secteur public et le secteur privé (entreprises) – exclusion des seuls projets individuels ou uniquement d'irrigation (hors leader)
 - projet interprofessionnel et/ou inter-filières autour de la production et de l'usage des matériaux biosourcés (ex : filières forêt-bois, artisanat du BTP et prescripteurs publics ou architecturaux, ...)
 - projet territorial impliquant plusieurs acteurs autour de préservation et/ou amélioration et/ou restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'éco-systèmes en lien avec des enjeux climatiques, de gestion des risques, de santé publique et de qualité de vie
- **Volet « Coopération »** (exemples non exhaustifs) :
 - Coopération entre territoires du Grand Delta du Rhône (dep ; 13, 30,34) sur les thématiques eau, biodiversité, paysage et transition climatique

9. Critères de sélection

Des critères de sélection seront déterminés par le comité de programmation basés sur les principes ci-dessous. L'évaluation des projets sera faite par attribution de points pour chaque critère figurant dans la grille d'analyse utilisée par les membres du comité de programmation. Sur la base de cette grille, la sélection des projets résultera d'un vote du comité de programmation. Les projets doivent atteindre un seuil minimum, défini en amont par le comité de programmation, pour être retenus

Principes de sélection : Une grille d'analyse sera construite sur la base de critères de sélection qui seront déterminés ultérieurement et validés par le comité de programmation et pourront s'appuyer sur les principes suivants :

- Caractère structurant du projet (création et qualité des emplois créés)
- Cohérence avec la stratégie énoncée dans les documents de planification (ex : SCOT, ...), avec le PCAET, avec le PAT, avec le CRET, le CRTE, les chartes de Parcs, avec la stratégie touristique territoriale, avec les programmes connexes portant sur la revitalisation territoriale (ex : Petite ville de demain, action Cœur de ville), avec toutes les autres stratégies territoriales ayant cours sur le territoire du GAL,
- Caractère durable et impact environnemental sur le territoire (incluant l'impact sur la biodiversité et les paysages),
- Capacité de mobilisation et qualité/nature des partenariats, notamment capacité à mobiliser les acteurs (publics et/ou privés)
- Impact territorial du projet
- Caractère innovant du projet : innovation sociale, technologique, environnementale, responsable (notamment critères ARIR : Anticipation des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux, Réflexivité : pertinence au regard des besoins et des attentes sociales, Inclusion des parties prenantes, Réactivité : capacité à faire évoluer le projet ou le processus)

Les modalités d'appréciation de ces principes seront précisées et validées par le Comité de programmation

10. Montants et taux d'aide MAXIMUM

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et de la réglementation nationale en vigueur :

Taux maximum d'aide publique (FEADER + Contrepartie nationale)	70%
	80% pour les structures de l'ESS - Les groupements de communes et groupements d'intercommunalités et les Syndicats intercommunaux ou mixtes
Co-financeurs potentiels	Tout co-financeurs public : Région, PETR, Département, EPCI, communes, Etat...
Taux d'intervention maximum du FEADER	80%
Montants plancher du coût éligible de l'opération	15 000 €
Montants plafond du coût éligible de l'opération	150 000€

11. Répartition des montants de la fiche action

Montant FEADER	225 000 €
Montant FEADER INVESTISSEMENTS	195 000 €
Montants FEADER COOPERATION	30 000 €

12. SUIVI EVALUATION

En tant qu'acteur dans la mise en œuvre du FEADER, le GAL devra contribuer à la performance du « programme d'intervention FEADER » déclinant au niveau régional les obligations en la matière du Plan Stratégique National. Les indicateurs correspondants seront précisés lors de la phase de conventionnement sous réserve de la sélection de la candidature.

LEADER 2023 - 2027		
N° et libellé de la fiche-action	2	Soutenir une économie responsable de proximité, qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire
Lien avec objectifs prioritaires PAC	(h1) : favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux (h2) : cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir (h4) : renforcer l'attractivité des zones rurales (e4) : agir pour l'économie circulaire	
Ligne directrice du SRADET visée	- Ligne directrice #1 : renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional - Ligne directrice #3 : conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	
Objectifs « gardons une cop d'avance » visés	53 • multiplier les actions d'informations auprès des citoyens et des décideurs. 61 • soutenir la modernisation de la filière forêt/bois pour un meilleur respect de l'environnement 102 • encourager le développement de l'économie sociale et solidaire	
Indicateurs de résultats	(R.37) nouveaux emplois créés dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide	
Valeur cible : nombre d'emplois créés	2 (investissement)	
1.Contribution aux objectifs de la stratégie		
CONTEXTE ET ENJEUX JUSTIFIANT LA STRATEGIE :		
Un besoin de relance post COVID19 mais une économie fragilisée par les confinements, par l'actualité d'inflation et de crise énergétique : Le Pays d'Arles évolue dans un contexte économique en plein bouleversement qui impacte sa dimension rurale et questionne ses complémentarités avec les territoires voisins. La situation financière du tissu économique local a été fragilisée par les confinements COVID19. Les transformations climatiques, la crise énergétique, la mutation des comportements d'achat et la baisse du pouvoir d'achat, impactent l'activité économique locale. Les entrepreneurs de proximité, agriculteurs (7% des emplois), artisans (8% des emplois), commerces & services et emplois publics (76% des emplois) sont ici touchés. Des potentiels de rebonds offerts par une nouvelle économie "moins délocalisable", plus "agile" : Or cette économie non délocalisable, génératrice d'emplois et de lien social est précieuse sur un territoire. Elle contribue à la quête de souveraineté et de résilience du territoire. Mais elle doit aussi opérer des changements décisifs pour sa pérennisation, et consolider son écosystème. Les entrepreneurs de proximité, parfois fragiles et isolés, ont un forte capacité d'adaptation. Ils connaissent le territoire et la nécessité de maîtriser ses ressources durablement. Par LEADER, le territoire souhaite miser sur le déploiement d'un nouvel entrepreneuriat plus "responsable" (éthique, inclusif, équitable) : Une des réponses est de renforcer et valoriser leur engagement dans les pratiques « responsables ». Ces pratiques répondent aux nouvelles attentes (des consommateurs, des usagers et des salariés en recherche de sens), aux défis énergétiques, et consolident ainsi leur modèle économique. Dans la quête d'un « développement durable » du territoire, ces entreprises sont largement concernées. Une partie des solutions viendra nécessairement de leur capacité à inventer et à décliner de nouveaux modèles d'entrepreneuriat, plus respectueux de l'environnement, plus éthique, plus inclusifs sur le plan social, en circuits de proximité avec leurs clients/usagers. Elles doivent être les acteurs de solutions efficaces aux problèmes et besoins sociétaux.		
Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Volets opérationnels
Agir pour l'engagement du territoire et de ses acteurs dans la transition écologique, énergétique et sociale	Consolider un tissu d'activités non délocalisables, pour une économie durable et responsable au service du territoire	1. Mieux diffuser les pratiques et les offres de l'économie responsable de proximité 2. Soutenir la création d'activités de l'économie responsable de proximité innovantes et/ou collectifs sur le Pays d'Arles 3. Améliorer les conditions d'exercice des entreprises responsables de proximité
Attendus		
- Mieux caractériser l'économie responsable de proximité et mieux diffuser ses pratiques et ses offres, travail d'appréciation du tissu économique local - Permettre aux entreprises de proximité de déployer les principes de l'entrepreneuriat responsable - Mieux faire connaître les biens et services produits par les entreprises de l'économie responsable de proximité auprès d'une diversité d'acheteurs publics et privés - Favoriser la mise en réseau, la mutualisation et la transversalité entre acteurs pour consolider l'écosystème local - Soutenir l'émergence d'activités de l'économie responsable de proximité innovantes et collectives et leur déploiement sur le Pays d'Arles - Améliorer les conditions d'exercice des entreprises de cette économie - Soutenir les actions collectives à forte valeur ajoutée et les projets de coopération		
Thématiques visées :		
- Entrepreneuriat responsable - Economie circulaire - LowTech - Economie de la fonctionnalité	- Ecologie industrielle territoriale - Transition numérique - Economie sociale et solidaire - Economie de proximité	
Plus-value générale de LEADER sur la fiche action.		
Les valeurs portées sont ici "la proximité", « la responsabilité » et « l'engagement », la « sobriété », « l'innovation »,« l'inclusion », « la coopération ». Le GAL LEADER mise donc ici tactiquement sur l'entrepreneuriat responsable qui se veut porteur d'une valeur ajoutée environnementale, sociale, culturelle, en ciblant prioritairement l'économie de proximité car elle contribue à la souveraineté du territoire. LEADER dynamisera les partenariats locaux et leur mise en réseau. LEADER encouragera des solutions nouvelles et innovantes aux problèmes locaux, ou tirera parti des possibilités existantes. Il valorisera les efforts et les bonnes pratiques en soutenant « le faire ». Il soutiendra les entreprises les plus impactées face aux difficultés liées au COVID-19 et à la crise énergétique. Il mise sur les capacités endogènes du territoire.		

2. type et description des opérations

Trois volets constituent le périmètre de la fiche action :

Volet 1. Mieux diffuser les pratiques et les offres de l'économie responsable de proximité

Mieux caractériser l'économie de proximité responsable et mieux diffuser ses pratiques et ses offres Favoriser la mise en réseau, la mutualisation et la transversalité entre acteurs de l'économie de proximité responsable pour consolider l'écosystème local

Les acteurs de l'économie de proximité (agriculteurs, commerçants, artisans, services locaux, associations...) peuvent déjà bénéficier d'accompagnement vers l'entrepreneuriat responsable, des réponses opérationnelles existent. Il s'agit dans ce volet de renforcer certains axes d'accompagnement (démonstration, exemplarité, approche économique), de valoriser les acteurs et les pratiques responsables et d'accompagner l'essor de ces pratiques.

Les entrepreneurs de proximité ne parviennent pas toujours à identifier les différentes valeurs ajoutées des pratiques responsables (économique, réseau, ressources humaines, durabilité, image...). Or ces informations, et la "preuve par l'exemple", sont indispensables pour qu'ils s'engagent dans cette voie durablement. Les plus convaincus sont par ailleurs en manque d'outils concrets et adaptés à leurs besoins pour transformer l'essai (boîtes à outils, démonstrateurs, incubateurs, bourses au projet). Ils ont besoin de mieux évaluer les impacts budgétaires de la transition avant de s'engager. Par ailleurs, l'offre de biens et services responsables du territoire souffre d'un déficit de notoriété auprès des acheteurs publics et privés et des particuliers. Le territoire doit accompagner les changements de pratiques d'achat (marchés publics, groupements d'achats...). Il doit rendre visibles les marchés d'avenir à capter pour les entrepreneurs. Il doit enfin soutenir la diffusion des pratiques responsables auprès des entrepreneurs et futurs entrepreneurs.

De plus, les entrepreneurs de l'économie de proximité responsable sont souvent isolés ce qui les rend fragiles et ne contribue pas à la synergie. Il s'agit ici de soutenir la mise en réseau, la mutualisation, l'action collective : mutualisation de biens et services (logistique, matériel, ressources humaines, communication, lieux...) ; projets de coopération entre acteurs du territoire et avec d'autres territoires. Il s'agit également de contribuer à un meilleur maillage du territoire du Pays d'Arles en déployant des initiatives existantes sur d'autres parties du territoire et en assurant une meilleure coordination entre les projets (complémentarités, réseaux...)

➤ Types d'intervention

- Soutien aux études et actions permettant de démontrer la diversité des valeurs ajoutées produites par l'entrepreneuriat responsable, les gains financiers potentiels et les marchés porteurs
- Soutien aux actions de sensibilisation/ formation/ création d'outils/services innovants (incubateurs...), ingénierie financière en faveur des pratiques responsables et les métiers liés, à destination des entrepreneurs et futurs entrepreneurs potentiels (jeunes...), dans une approche "sur mesure" connectée au terrain
- Actions mettant en relation l'offre de biens et services de proximité responsable et les acheteurs (collectivités, privés, particuliers...)
- Projets de mutualisation de moyens (humains, matériels, lieux, logistique, communication, services aux salariés...) et à la coordination et la coopération entre les projets (mise en réseaux, complémentarités, ...)

➤ Exemples de projets éligibles

- | | |
|---|--|
| - Action de démonstration des différentes valeurs ajoutées l'entrepreneuriat responsable (financier, réseau, ressource. humaines, durabilité, image...) tirées de l'expérience pratique d'entreprises | - Matériaux tech : réemploi des matériaux dans le secteur du bâtiment |
| - Accompagnement de collectifs d'acteurs de l'hôtellerie pc en place d'éco-gestes | - Création d'un parcours de stages pratiques en partenariat avec des entreprises locales pour développer l'entrepreneuriat responsable chez les jeunes (...) et au féminin |
| - "Ma Boutique responsable à l'essai" | - "Van de l'entrepreneuriat responsable" du Pays d'Arles |
| - Créer des rencontres acheteurs/fournisseurs de biens et : responsables et une base ressource | - Action d'accompagnement des entreprises vers une démarche RSE |
| - Soutien au sourcing "achats responsables" pour les achats publics/ privés et adaptation des marchés | - Création/animation de Fab-Lab et Agri-FabLab |
| | - Mutualisation de la logistique du 1er et dernier km pour les agriculteurs et les commerçants |
| | - Etude de faisabilité pour un groupement d'employeurs multisectoriel |

Volet 2. Soutenir la création d'activités de l'économie responsable de proximité innovantes et/ou collectifs sur le Pays d'Arles

Les entrepreneurs de l'économie responsable de proximité peuvent bénéficier d'un accompagnement par les acteurs de la création d'activité classique et sur le volet de la transition écologique. Cependant plusieurs axes nécessitent un accompagnement renforcé : la phase de conception et d'expérimentation de projets innovants et collectifs (liés à une innovation, relevant de l'ESS, multi-porteurs...), particulièrement complexes et chronophages. La qualité de la préparation de ces projets spécifiques (études de marché/faisabilité, organisation, pratiques RSE, partenariats et coopération, formation, modèle économique, recherche de financement, prospection, RH, communication...) pendant cette phase est décisive pour leur réussite et leur pérennisation. L'enjeu est également d'accompagner ces acteurs et ses projets à changer d'échelle, notamment en se déployant sur le Pays d'Arles, contribuant ainsi à un meilleur maillage du territoire et favorisant les circuits courts de proximité.

➤ Types d'intervention

- Le soutien à l'émergence d'activités innovantes et collectives relevant de l'économie responsable de proximité, en complémentarité des aides régionales (études, expérimentations, innovation, recherche, coopération...)
- Essaimage d'initiatives existantes sur d'autres parties du Pays d'Arles afin de contribuer à un meilleur maillage du territoire et une consolidation les modèles économiques

➤ Exemples de projets éligibles

- | | |
|---|---|
| - Etude amont de faisabilité pour le réemploi des matériaux dans le secteur du bâtiment | - Matériaux tech : réemploi des matériaux dans le secteur du bâtiment |
| - Déployer la monnaie locale La Roue sur le Pays d'Arles | - Création d'une filière de valorisation du textile sur Pays d'Arles |
| - Création d'une filière de consigne pour les particuliers | |

Volet 3. Améliorer les conditions d'exercice des entreprises responsables de proximité

Les entrepreneurs de proximité doivent faire preuve d'agilité et d'adaptabilité pour faire face aux impacts des crises écologiques, énergétiques et sociales. Le coût de l'énergie, les remboursements des prêts du plan de relance, les mutations des comportements et des marchés sont autant de problématiques à gérer à court terme. Un autre enjeu majeur consiste à parvenir à recruter ou garder les salariés, qui ne répondent plus présents pour diverses raisons : l'attractivité des métiers, les conditions de travail, le besoin de mieux identifier le sens, les difficultés de logement. Le territoire doit s'organiser pour épauler les entrepreneurs de proximité dans la prévention et la gestion de ces difficultés, en intervenant en complémentarité des outils/dispositifs existants, financés notamment par la Région Sud.

➤ Types d'intervention

- Actions de valorisation des métiers de l'économie de proximité (aide à la personne, l'agriculture, hôtellerie-restauration, etc...)
- Soutien aux mesures favorisant le recrutement/maintien dans l'emploi/attractivité des métiers pour les entreprises/agriculteurs de l'économie de proximité responsables
- Soutien aux actions permettant d'améliorer les conditions d'exercice des entrepreneurs de proximité et de leurs salariés, de prévenir des difficultés et de favoriser le lien social

➤ Exemples de projets éligibles

- Dispositifs de valorisation des métiers de l'agriculture auprès du grand public et des actifs (ex idem sur les autres métiers)
- EntrepriseDiff pour accompagner les entreprises en difficulté et actions de prévention des difficultés pour les entrepreneurs/agriculteurs
- Projet de rénovation de bâtiments publics pour loger des saisonniers et étudiants
- Mise en relation de proximité entre propriétaires fonciers et agriculteurs/futurs agriculteurs

3.Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

4.Liens avec d'autres dispositifs européens (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER) et régionaux

Ne sont pas éligibles à un financement régional dans LEADER :

- Les actions qui ne sont pas inscrites dans une stratégie de territoire et de partenariats avec les acteurs publics et/ou privés
- Les actions non conformes aux objectifs du plan climat régional, au SRADDET et au SRDEII, au PRPGD
- Les actions relevant des compétences obligatoires des collectivités territoriales
- Les projets imposés par des contraintes réglementaires
- Les actions finançables dans les cadres d'intervention, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt lancés par la Région dans le cadre de ses politiques

Certains dispositifs européens et régionaux intervenant sur ces thématiques, une articulation fine avec la Région sera organisée afin de permettre l'intervention de LEADER le cas échéant

-FEDER / FSE / FTJ

Les opérations éligibles au FEDER/FSE/FTJ sont inéligibles au programme LEADER.

LEADER n'interviendra pas sur les opérations éligibles au FEDER au titre de :

La priorité 1. Stimuler le potentiel d'innovation sur le territoire régional et placer les entreprises régionales au coeur d'un environnement financier adapté au travers de la mobilisation de l'Objectif Stratégique 1

- Objectif spécifique: RSO1.1. Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe (ex : R&D, Transferts)

La priorité 4 : Développer et adapter les moyens au service de l'accès à l'emploi grâce à une orientation accessible à tous, à une offre de formation de qualité et un accompagnement à l'entrepreneuriat (dont l'ESS) ainsi qu'à l'accès aux soins sur le territoire régional au travers de la mobilisation de l'Objectif Stratégique 4 au titre du FSE+

- Objectif spécifique: ESO4.1. Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en oeuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale (ex : Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises ; l'émergence et l'accompagnement de projets entrepreneuriaux y compris dans l'ESS)
- Objectif spécifique: ESO4.7. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle (ex : formation, innovation pédagogiques)

La priorité 5 :

- Objectif spécifique: RSO5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines - Il est bien identifié qu'une articulation de la stratégie LEADER, contrats de plan État-Région (CPER) et FEDER volet Espaces ruraux est nécessaire afin d'assurer une cohérence maximale des interventions.

- PSN FEADER - 2023-2027

Les opérations visant à la structuration des filières agricoles et/ou agroalimentaires locales (cf. mesure Coopération FEADER), soutenues dans le cadre du PSN FEADER, ne seront pas éligibles à cette fiche-action LEADER. Les opérations individuelles et collectives visant à la structuration des filières « forêt-bois » soutenues dans le cadre du PSN FEADER, ne seront pas éligibles à cette fiche-action LEADER

- FEAMPA

Les opérations éligibles au FEAMPA sont inéligibles au programme LEADER.

-Programmes d'aides régionales

Le financement Leader pourra être considéré s'il vient en complémentarité, ou au stade de l'émergence d'un projet (étude de faisabilité, mobilisation d'acteurs d'un territoire, etc.) ou sur des dépenses différentes de celles visées dans les cadres d'intervention de la Région. Une articulation sera recherchée avec les programmes d'aides régionales notamment en matière de création d'entreprise (Mon projet d'entreprise...), d'économie circulaire (dispositif dédié et Plateforme régionale de l'économie circulaire), développement d'entreprises responsables (CEDRE), de gestion/revalorisation des déchets ; de transition énergétique ; de protection, de gestion et de valorisation des paysages remarquable

5. Articulation avec les politiques publiques (Etat, Département, ...)	
Nom du financeur	Intitulé du ou des dispositifs mobilisables
Etat	France 2030
Ministère de la cohésion territoriale, Ministère de la transition, Ministère de l'agriculture et l'alimentation	Appels A Projets
Agences nationales (Anct, Ademe, Agence de l'eau, ...)	Appels A Projets
FranceAgriMer	Appels à projet
Département	Aides à l'équipement rural, aides environnementales
Groupe Caisse des dépôts dont BPI et Banques des territoires, CDC biodiversité	Aides en ingénierie, aides financières, appels à projets
Acteurs consulaires	Aides en Ingénierie
France active, Initiative Pays d'Arles, Intermade...	Aides en Ingénierie, aides financières
6. Bénéficiaires	
Collectivités territoriales/établissements publics ou semi-publics : - Communes, PNR des Alpilles et de Camargue, PETR du Pays d'Arles, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats intercommunaux ou mixtes, établissements publics, chambres consulaires, Offices de tourisme, bureaux d'informations touristiques, Sociétés Publiques Locales (SPL)... Organismes, syndicats, associations et autres structures économiques privés/publics : - Syndicats Professionnels et fédérations (tout statut juridique), associations 1901, organismes de formation public/privé agréés, les Sociétés d'économie mixte (SEM), organisation de producteurs (OP), organismes de sélection agréés pour l'élevage (statuts précisés dans l'arrêté du 20 juin 2014 ou dans ses versions postérieures abrogeant celle-ci), organismes de gestion agréés des labels qualité AOC, AOP, IGP et reconnus en tant qu'organisme de défense et de gestion (ODG) par l'INAO, les fondations... Les coopératives : - Les coopératives d'entreprises (agricoles, d'artisans, de commerçants), coopératives de production SCOP SCIC, coopératives de consommation, coopératives d'activités et d'emploi (CAE), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)... Les entreprises : - exploitants agricoles (exploitation individuelle, formes coopératives ou sociétaires) - chef d'exploitation, ATS et ATP excepté les cotisants solidaires - individuel, GAEC, EARL ou SCEA, microentreprises, TPE, PME, sociétés civiles immobilières (SCI)... Les groupements : - Groupements d'exploitants agricoles, GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) reconnus par le Préfet de Région par arrêté préfectoral, groupements d'entreprises (quel que soit leur secteur d'activité) définis statutairement ou GME (Groupement Momentané d'Entreprises) pour lequel une convention lie les entreprises cotraitantes... Bénéficiaires inéligibles La liste des bénéficiaires inéligibles est définie par défaut. L'unique particularité concerne l'inéligibilité du Conseil Départemental et du Conseil Régional.	
7. Dépenses	
1- Dépenses éligibles - Toutes prestations de services nécessaires à l'action, - Communication : frais de conception et d'impression/édition, achat de documentation et de données, élaboration de documents et d'objets promotionnels, mise en page, frais d'adhésion, achat d'encart publicitaire, dépenses de publicité, frais d'hébergement de site, création de site ou page Internet dédiés exclusivement à l'opération, - Frais liés à l'organisation d'un événementiel (forum/salons / festivals / fêtes de village et autres événements), - Coût d'inscription à un événement, - Frais de conception et achat de logiciel et licence, - Matériels et équipements neufs et occasions (occasion : si règle PO FEDER 21-27 applicable ici) L'ensemble des dépenses devra justifier son lien avec la nature de l'opération. Si, lors du contrôle, la dépense n'est pas directement rattachable à la nature de l'opération éligible, celle-ci se verra déclarée inéligible. Chaque dépense éligible devra exclusivement être dédiée au projet excepté lorsque la mention « proratisation possible » est spécifiée. Dans ce cas précis, la clé de répartition sera validée à l'instruction. 2- Dépenses inéligibles (liste non exhaustive) - Travaux de gros œuvre et mise aux normes - Acquisition de bâti et de foncier, charges fiscales - Création et réhabilitation de sols (chemins, routes) Outre les dépenses inéligibles prévues par la réglementation européenne, sont également inéligibles les charges et les dépenses suivantes: - Amendes et sanctions pécuniaires, - Pénalités financières, - Réductions de charges fiscales, - Frais de justice et contentieux, tels que définis par le code de procédure pénale, ne relevant pas de l'assistance technique au sens de l'article 59 du règlement général susvisé	
- Véhicules neufs dans le cadre de l'utilisation exclusive au projet et dans le périmètre éligible au LEADER, - Location de salle, de matériel, de bâtiment, de terrain (proratisation possible), - Frais de réception , - Coût d'inscription à une formation, - Travaux de second oeuvre - Frais de rémunération (directement rattachés à l'opération et dans le cadre de la mise en œuvre du projet Leader) : - Frais de personnel (salaire brut chargé), - Gratifications stagiaires - Frais de déplacement / de restauration et d'hébergement, - Contribution en nature liée à la valorisation de temps de travail des bénévoles dans les associations loi 1901, - Coûts de structure selon règle applicable - Dotations aux amortissements et aux provisions, à l'exception des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles relevant du compte n°6811 du plan comptable général, - Charges exceptionnelles relevant du compte n°67 du plan comptable général, - Dividendes, - Frais liés aux accords amiables et les intérêts moratoires dans le cadre de contrats ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation. L'autofacturation est inéligible.	

8. Coopération /partenariat

Définitions. Un projet de coopération/partenariat est défini par la mise en œuvre d'actions partenariales locales de développement entre au moins deux partenaires qui interviennent :

-**Pour la coopération** sur au moins, deux territoires organisés, en vue de la réalisation d'un projet dont au moins une partie est commune à deux porteurs de projets sur deux territoires différents. Par territoire organisé on entend ici : « un regroupement formalisé d'acteurs publics et/ou privés intervenant sur un périmètre géographique défini et mettant en œuvre une stratégie locale de développement »

-**Pour le partenariat**, déployé sur le territoire du GAL, et grâce à un regroupement d'acteurs se situant dans le périmètre du GAL ou exerçant une activité bénéficiant aux habitants du GAL

Modalités : Chef de file, convention de partenariat ou accord de coopération. Un projet de coopération/partenariat doit faire l'objet d'un accord de coopération. Il s'agit d'un document rédigé par le partenaire « chef de file » au nom et pour le compte du groupement. Il définit « l'action collaborative » et autorise un « chef de file » à présenter, au nom d'un groupement de partenaires, un dossier unique comportant les objectifs, le calendrier, les livrables communs, la répartition des tâches et les grandes masses du plan de financement.

Thèmes pressentis : RSE, Engagements sociétales, économie de proximité, revalorisation des métiers et inclusion

• **Volet « Partenariats »** (exemples non exhaustifs) :

- -Action collective et réseau de « sentinelle territoriale » permettant de mieux anticiper les difficultés des entreprises (économique, sociale) et coordonner les réponses entre apporteurs de solutions et d'aides
- -Emergence et pré-animation de « consortium » réunissant des acteurs d'une chaîne de valeur (en amont de future réponse à appel projet FEADER/FEDER, FranceAgriMer, Groupe Caisse des dépôts, France 2030, etc...)
- -Identification, mise en réseau et maillage des initiatives territoriales en matière d'économie de proximité permettant d'éviter tout risque de « cannibalisation » entre démarches voisines, et améliorant l'efficacité finale du projet

• **Volet « coopération »** (exemples non exhaustifs) :

- -Coopération entre des territoires organisés labellisés « Territoires de commerces équitables » et non labellisé ; et/ou avec des territoires ayant initié la création de fonds d'investissement participatif et citoyen dans les initiatives économiques locales
- -Coopération européenne économique avec les territoires européens de l'arc Méditerranéen

9. Critères d'éligibilité/de sélection

Des critères de sélection seront déterminés par le comité de programmation basés sur les principes ci-dessous. L'évaluation des projets sera faite par attribution de points pour chaque critère figurant dans la grille d'analyse utilisée par les membres du comité de programmation. Sur la base de cette grille, la sélection des projets résultera d'un vote du comité de programmation. Les projets doivent atteindre un seuil minimum, défini en amont par le comité de programmation, pour être retenus

Principes de sélection : Une grille d'analyse sera construite sur la base de critères de sélection qui seront déterminés ultérieurement et validés par le comité de programmation et pourront s'appuyer sur les principes suivants :

- Caractère structurant du projet (création et qualité des emplois créés)
- Cohérence avec la stratégie énoncée dans les documents de planification (ex : SCOT, ...), avec le PCAET, avec le PAT, avec le CRET, le CRTE, les chartes de Parcs, avec la stratégie touristique territoriale, avec les programmes connexes portant sur la revitalisation territoriale (ex : Petite ville de demain, action Cœur de ville), avec toutes les autres stratégies territoriales ayant cours sur le territoire du GAL,
- Caractère durable et impact environnemental sur le territoire (incluant l'impact sur la biodiversité et les paysages)
- Capacité de mobilisation et qualité/nature des partenariats, notamment capacité à mobiliser les acteurs (publics et/ou privés)
- Impact territorial du projet
- Caractère innovant du projet : innovation sociale, technologique, environnementale, responsable (notamment critères ARIR : Anticipation des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux, Réflexivité : pertinence au regard des besoins et des attentes sociales, Inclusion des parties prenantes, Réactivité : capacité à faire évoluer le projet ou le processus)

Les modalités d'appréciation de ces principes seront précisées et validées par le Comité de programmation

10. Montants et taux d'aide MAXIMUM

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et de la réglementation nationale en vigueur :

Taux maximum d'aide publique (FEADER + Contrepartie nationale)	70%
	80% pour les structures de l'ESS - Les groupements de communes et groupements d'intercommunalités et les Syndicats intercommunaux ou mixtes
Co-financeurs potentiels	Tout co-financeurs publics : Région, PETR, Département, EPCI, communes, Etat...
Taux d'intervention maximum du FEADER	80%
Montants plancher du coût éligible de l'opération	15 000 €
Montants plafond du coût éligible de l'opération	150 000€

11. Répartition des montants de la fiche action

Montant FEADER	300 000 €
Montant FEADER INVESTISSEMENTS	270 000 €
Montants FEADER COOPERATION	30 000 €

12. SUIVI – EVALUATION

En tant qu'acteur dans la mise en œuvre du FEADER, le GAL devra contribuer à la performance du « programme d'intervention FEADER » déclinant au niveau régional les obligations en la matière du Plan Stratégique National. Les indicateurs correspondants seront précisés lors de la phase de conventionnement sous réserve de la sélection de la candidature.

LEADER 2023 - 2027		
N° et libellé de la fiche-action	3	Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien
Lien avec objectifs prioritaires PAC	(h1) : favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux (h2) : cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir (e4) : agir pour l'économie circulaire	
Ligne directrice du SRADDET visée	- Ligne directrice #1 : renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional - Ligne directrice #3 : conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	
Objectifs « gardons une cop d'avance » visés	8 • déployer de nouvelles solutions de mobilité 18 • poursuivre le déploiement de l'accueil vélo sur le territoire régional. 53 • multiplier les actions d'informations auprès des citoyens et des décideurs. 78 • permettre, concevoir et réaliser des projets d'aménagement intégrant des solutions énergétiques innovantes 95 • soutenir le vrac, recréer la consigne, avec un circuit adapté de collecte et les matériaux réemployés. 97 • réduire nos déchets dans toutes les filières	
Indicateurs de résultats	(R.37) nouveaux emplois créés dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide	
Valeur cible : nombre d'emplois créés	3 (Investissement)	
1.Contribution aux objectifs de la stratégie		
CONTEXTE ET ENJEUX JUSTIFIANT LA STRATEGIE :		
Des transformations climatiques, énergétiques, sociales et démographiques avec lesquelles composer Les préoccupations environnementales, écologiques, énergétiques ont été accentuées par la COVID19 et se traduisent par une prise de conscience collective, publique mais aussi des habitants impactés dans leurs activités et dans leurs quotidiens. L'inflation à 6% (dépassant les 10% sur l'alimentation), la hausse du prix des carburants et la fin programmée à 2035 des véhicules thermiques, les perspectives annoncées de frugalité énergétique et de risque de rationnement en matière de gaz, d'électricité ou d'eau sont autant d'actualités impactant nos vies quotidiennes. Les problématiques de santé liées notamment à la pollution et à la mauvaise alimentation sont préoccupantes. Elles sont aussi accentuées par le vieillissement de la population (30% de la population, +27%). En cohérence avec la stratégie du Ministère, le PETR se saisit de la transition écologique pour promouvoir l'évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.		
Au delà des "transitions, le constat désormais partagé de l'urgence d'agir et de lever les freins aux changements : Les citoyens ont de plus en plus conscience de l'urgence à agir pour lutter contre le changement climatique et engager une transition écologique et sociale. Mais l'actualité nous démontre que des transformations finalement plus profondes et parfois plus radicales des comportements et des pratiques sont nécessaires. Plus qu'une transition, c'est bien de changements profonds au quotidien dont il va s'agir. Chacun devra en être l'acteur. Reste que les freins aux transitions sont à la fois techniques, économiques, financiers, organisationnels, ou encore liés à la méconnaissance du sujet (enjeux, impact des pratiques et des choix...). Des résistances au changement peuvent s'observer, ainsi qu'un renvoi du changement à « d'autres sphères ». Par ailleurs les habitants et les opérateurs peuvent être perdus par l'abondance d'informations, de conseils, d'opérateurs qui proposent des solutions qui ne sont pas toujours adaptées ou performantes. Une aide pour identifier les bonnes pratiques à son niveau, les solutions à sa portée devient alors nécessaire. La possibilité d'obtenir des conseils en proximité peuvent faciliter l'engagement. Parmi les leviers pour changer les comportements on peut identifier : mieux comprendre les enjeux, mieux maîtriser l'impact des choix sur l'environnement, découvrir par l'exemple, expérimenter par le "faire" ; être éclairé, rassuré et accompagné dans ses choix par des tiers de confiance ; mettre en place des approches globales et transversales ; expérimenter et innover ; valoriser les pratiques, les efforts, les pépites.		
Par LEADER, le territoire souhaite tester, expérimenter "grand nature", démontrer le "champs des possibles" : La transition (écologique, énergétique, sociétale) est à l'agenda des politiques publiques (cf. "plans résiliences", actualités législatives, "gardons une Cop d'Avance"). Dans cette période une redéfinition globale de nos modes de vie au quotidien est attendue. Des réponses doivent rapidement être conçues et expérimentées afin de s'adapter à la crise énergétique. Le Pays d'Arles peut être un territoire d'expérimentation et de déclinaison de politiques publiques engagées et innovantes qui sont déployées autant que possible dans une approche systémique. Sont concernées notamment les domaines de l'utilisation sobre et efficace de l'énergie et de l'eau, la rénovation énergétique, la mobilité douce, la lutte contre le gaspillage, la valorisation des déchets, l'alimentation durable... Cette dernière thématique est un levier majeur pour engager une diversité de transitions écologiques, sociales et économiques, et elle suscite un engouement fort des citoyens qui sont prêts à agir. Le territoire peut à ce titre s'appuyer sur le Projet alimentaire territorial déployé depuis 2018 sur le Pays d'Arles par le PETR, co-piloté avec la Métropole et élaboré en co-construction avec de nombreux acteurs publics et privés du territoire. Son objectif est de favoriser l'accès à tous à une alimentation locale et de qualité. Il a permis de fixer la stratégie, les enjeux et les actions prioritaires à décliner sur le Pays d'Arles en matière d'alimentation durable.		
Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Volets opérationnels
Agir pour l'engagement du territoire et de ses acteurs dans la transition écologique, énergétique et sociale	Décliner des politiques publiques innovantes en faveur des changements de comportement et de pratiques au quotidien	1. Permettre aux habitants de connaître, d'expérimenter et d'accepter les changements de pratiques au quotidien à la maison et décliner des politiques publiques innovantes, 2. Faire de l'alimentation durable de qualité le levier d'une diversité de transitions (soutenir l'animation et les actions cohérentes avec le Projet alimentaire territorial).
Attendus - Accompagner les habitants pour une meilleure compréhension des enjeux et des impacts des choix en matière de transition (qualité de l'air, santé, sobriété foncière, maintien de la biodiversité...) - Accompagner les habitants dans les changements de pratiques au quotidien et leur acceptabilité sociale - Faire du Pays d'Arles un laboratoire d'innovation territoriale en matière de transition écologique, énergétique - Faire de l'alimentation durable le levier d'une diversité de transitions - Soutenir les actions collectives à forte valeur ajoutée et les projets de coopération		

Thématiques visées :

- Economies d'énergie
- Consommation de l'eau
- Tri des déchets ménagers
- Pollution (eau-air...)
- Consommation frugale (réparation, Réutilisation/réemploi, recyclage / surcyclage /occasion/location)
- Consommation foncière
- Maintien de la biodiversité
- Mobilité durable
- Habitat durable
- Acceptabilité sociale des changements
- Se comporter face aux aléas et risques climatiques
- Alimentation durable et de qualité : antigaspi, locavore, nutrition santé, régime méditerranéen, précarité alimentaire

Plus-value générale de LEADER sur la fiche action.

Les valeurs portées sont ici « la responsabilité » et « l'engagement », la « sobriété », « l'innovation », « la coopération ».

LEADER dynamisera les partenariats locaux et leur mise en réseau. LEADER encouragera des solutions nouvelles et innovantes aux problèmes locaux, ou tirera parti des possibilités existantes. Il valorisera les efforts et les bonnes pratiques en soutenant « le faire ». Il mise sur les capacités endogènes du territoire

2. type et description des opérations

Deux volets constituent le périmètre de la fiche action :

Volet 1. Permettre aux habitants de connaître, d'expérimenter et d'accepter les changements de pratiques au quotidien et faire du Pays d'Arles un laboratoire d'innovation territoriale

Un premier pas vers la transition est de mieux connaître les enjeux, de diagnostiquer les changements à opérer concrètement, d'identifier les bonnes solutions, d'accéder à des outils, de pratiquer/d'expérimenter. Le volet financier est un élément décisif pour l'engagement : le budget des ménages et des collectivités est fortement impacté la crise énergétique et écologique. Cela impose de trouver des solutions alternatives rapidement. Il est important non seulement de connaître le coût du changement (financier, acceptabilité sociale), mais aussi les solutions de soutien possibles (accompagnement, financement...).

Concernant les habitants, si l'action individuelle est décisive, il est nécessaire collectivement de la faciliter et de l'outiller. Il s'agit dans ce volet de soutenir les actions concrètes, opérationnelles, pour sensibiliser les citoyens, les accompagner dans leurs changements de pratiques au quotidien en les outillant, en créant des espaces où ils expérimentent concrètement, valoriser les efforts et bonnes initiatives pour provoquer l'engagement d'autres citoyens. Face à l'abondance d'informations, un tiers de confiance peut permettre d'organiser en proximité la réponse aux attentes des citoyens et les guider dans leurs choix. L'acceptabilité sociale de ces changements est également indispensable pour qu'ils soient pérennes, il est nécessaire de les accompagner.

Les transitions peuvent nécessiter de passer par des innovations, des expérimentations et des test « grandeur nature », la déclinaison de politiques publiques innovantes.

Dans cette période où une redéfinition globale de nos modes de vie au quotidien est attendue, le Pays d'Arles peut être un territoire d'expérimentation, d'innovation sociale, de déclinaison de politiques publiques engagées et innovantes. Les approches transversales et intégrées seront particulièrement soutenues, ainsi que la coopération entre territoires.

Il est en effet important de veiller à la cohérence de la transition écologique dans ses différentes déclinaisons et que la transition énergétique ne se fasse pas au détriment de la biodiversité et de la qualité des paysages, atouts majeurs du territoire. Il s'agira également de sensibiliser les citoyens et les acteurs à la nécessité et à l'intérêt de s'engager dans la limitation de la consommation foncière.

➤Types d'intervention

- Etude, diagnostics
- Actions de sensibilisation des habitants (ateliers, évènements, livrets pédagogiques, plateformes ressources, etc...)
- Accompagner les habitants et les collectivités pour diagnostiquer les changements à opérer, à optimiser leur budget en lien avec les nouvelles pratiques
- Sensibilisation sur les comportements d'achat (réparation, location, réemploi, échanges de biens et services, circuits de proximité...)
- Création d'espaces d'expérimentation et de démonstration (ex : écoles de la réparation/réemploi...)
- Montage de projets, animation et mise en œuvre d'actions en faveur des changements de pratiques au quotidien (ingénierie, animation, communication, équipements ...)
- Actions de valorisation, d'essaimage, de communication des projets innovants
- Actions favorisant l'engagement des citoyens et l'acceptabilité sociale des changements (échanges, ateliers participatifs avec les habitants, concertations citoyennes sur les politiques publiques...)
- Actions favorisant la structuration d'un réseau de professionnels de qualité et de proximité pour répondre aux besoins des habitants (ex : rénovation durable des bâtiments)
- Contribuer à faire du numérique un outil de transition écologique

➤Exemples de projets éligibles

- Déployer la fresque du climat pour tous les publics et décliner (fresque de l'alimentation-agriculture, des océans, de la biodiversité...)
 - Plateforme ressource des bonnes pratiques pour s'engager dans la transition
 - Ecole de la réparation et du réemploi pour les citoyens et Repair café Ateliers pédagogiques sur les bons réflexes en cas d'aléas climatiques et sur l'éco-citoyenneté
 - Inciter à la rénovation énergétique en structurant la filière (sensibilisation et accompagnement des habitants, mobilisation d'un réseau de professionnels de qualité)
 - Ecole de la réparation et du réemploi pour les citoyens
 - Actions de sensibilisation sur l'impact de la consommation foncière sur les paysages, la biodiversité, l'attractivité et le bien-être
 - Tiers lieu citoyen pour découvrir l'éco-construction avec des matériaux biosourcés ou recyclés, créer ses cosmétiques, produire son énergie
 - Développement du co-voiturage et de l'auto-partage sur le Pays d'Arles
 - Formation des agents de collectivité sur les éco-gestes au travail : mobilité, numérique, usage des bâtiments, achats durables, déchets...
 - Opération pilote avec les bailleurs sociaux pour associer les habitants dans la mise en œuvre concrète des travaux d'isolation et de rénovation
- Expérimenter un service de location de smartphone basé sur l'économie de la fonctionnalité, développer une application agglomérant l'ensemble des outils / informations pour être un éco-citoyen, innover en domotique pour un habitat connecté et intelligent économe en ressources et accessible...

Volet 2. Faire de l'alimentation durable de qualité le levier d'une diversité de transitions (soutenir l'animation et les actions cohérentes avec le Projet alimentaire territorial)

L'alimentation durable et de qualité concerne tous les habitants. Elle permet de rendre concret une diversité de transitions sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. On cite ici par exemple : s'approvisionner en produits locaux de qualité, privilégier les circuits de proximité, favoriser les liens sociaux et la solidarité, renouer le rapport au vivant, favoriser le partage et la commensalité, agir sur sa santé par une bonne alimentation, gérer ses déchets alimentaires, valoriser les produits locaux (communication, transformation...)..... Il s'agit ici de soutenir l'animation et les projets qui déclinent le plan d'action du Projet alimentaire territorial. Un des outils est la Charte d'engagement des communes du PAT qui leur permet de déployer des actions concrètes en faveur de l'alimentation durable à l'échelle communale.

➤Types d'intervention

- soutenir l'animation et la déclinaison des actions cohérentes avec le plan d'action du PAT : animation du plan d'action, mise en œuvre opérationnelle de projets, actions de promotion, organisation d'évènement, études, recherches, expérimentation, benchmark, coopération...
- sensibilisation à l'alimentation durable de qualité à destination de tout public et mise en pratique
- accompagnement au changement de comportement alimentaire
- actions et dispositifs permettant l'accès pour tous à une alimentation durable, de qualité et de proximité
- actions collectives et de mutualisation de type groupements d'achats, cuisines collectives et restaurants participatifs
- actions liées aux thématiques ciblées : santé, anti gaspi, locavore, lutte contre la précarité alimentaire, etc.

➤Exemples de projets éligibles

- Soutenir les communes dans la mise en œuvre du plan d'action de la Charte d'engagement des communes du PAT
- Expérimenter des dispositifs universels d'accès à une alimentation locale, durable, de qualité et de proximité - Sécurité sociale de l'alimentation
- Déploiement de groupements d'achats en demi-gros VRAC de produits locaux durables
- Accompagner les familles au changement par des "défis alimentation positives" et ateliers locavores
- Ateliers de théâtre forum sur l'alimentation durable
- Déploiement des cueillettes solidaires
- Système innovant de collecte -transformation- gestion des biodéchets
- Actions de valorisation de la production locale
- Création d'unités de transformation permettant de valoriser la production locale (si non éligibles aux autres mesures du Feader)

3.Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

4.Liens avec d'autres dispositifs européens (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER) et régionaux

Ne sont pas éligibles à un financement régional dans LEADER :

- Les actions qui ne sont pas inscrites dans une stratégie de territoire et de partenariats avec les acteurs publics et/ou privés
- Les actions non conformes aux objectifs du plan climat régional, au SRADDET et au SRDEII, au PRPGD
- Les actions relevant des compétences obligatoires des collectivités territoriales
- Les projets imposés par des contraintes réglementaires
- Les actions finançables dans les cadres d'intervention, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt lancés par la Région dans le cadre de ses politiques

Certains dispositifs européens et régionaux intervenant sur ces thématiques, une articulation fine avec la Région sera organisée afin de permettre l'intervention de LEADER le cas échéant

-FEDER / FSE/FTJ

Les opérations éligibles au FEDER/FSE/FTJ sont inéligibles au programme LEADER.

LEADER n'interviendra pas sur les opérations éligibles au FEDER au titre de :

- La priorité 1 : Stimuler le potentiel d'innovation sur le territoire régional et placer les entreprises régionales au cœur d'un environnement financier adapté au travers de la mobilisation de l'Objectif Stratégique 1
- RSO1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics (ex : projet de smart territoire)

La priorité : 2. Préserver les ressources du territoire régional en accompagnant la transition environnementale et énergétique

- RSO2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (ex : rénovation énergétique du bâti)
- RSO2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources (ex : réemployer et valoriser les déchets)

La priorité 5 :

- Objectif spécifique: RSO5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines - Il est bien identifié qu'une articulation de la stratégie LEADER, contrats de plan État-Région (CPER) et FEDER volet Espaces ruraux est nécessaire afin d'assurer une cohérence maximale des interventions.

- PSN FEADER - 2023-2027

Les opérations éligibles au PSN FEADER sont inéligibles au LEADER, notamment :

- l'article 73 décrit les actions d'investissements suivants :
- l'article 73.03 Soutien aux entreprises off farm
- l'article 77. décrit les actions de coopération suivantes :
- l'article 77.01 Partenariat européen d'innovation (PEI) – LEADER se laisse la possibilité d'intervenir en partage/complémentarité avec les démarches PEI
- l'article 77.06 Autres projets de coopération (coopération de structuration de filières)

En terme de ligne de partage : Le programme LEADER Pays d'Arles se laisse la possibilité d'accompagner des projets rentrant dans les mesures FEADER telles que listées ci-dessus, uniquement pour les opérations qui ne seraient pas éligibles à ces dispositifs, (dont le montant seraient sous le plancher éligible au FEADER...)

- FEAMPA

Les opérations éligibles au FEAMPA sont inéligibles au programme LEADER.

-Programmes d'aides régionales

Une articulation sera recherchée avec les programmes d'aides régionales notamment en matière de gestion/revalorisation des déchets ; de transition énergétique ; de protection, de gestion et de valorisation des paysages remarquables, de préservation, reconquête et valorisation de la biodiversité terrestre, de transformation de la production locale

-Appel à projets nationaux ou nationaux en régions :

-Appels à projets du Ministère de l'agriculture et de l'Alimentation, de l'ADEME, de FranceAgriMer, Banques des territoires, Banques publique d'investissement relatifs à la transition alimentaire (cf. cf. DRAAF Provence Alpes Côte d'Aur pour mise à jour régulière...

5.Articulation avec les politiques publiques (Etat, Département, ...)

Nom du financeur	intitule du ou des dispositifs mobilisables
Etat	France 2030
Ministère de la cohésion territoriale, Ministère de la transition, Ministère de l'agriculture et l'alimentation	Appels A Projets
Agences nationales (Anct, Ademe, Agence de l'eau, ...)	Appels A Projets
FranceAgriMer	Appels à projet
Département	Aides à l'équipement rural, aides environnementales
Groupe Caisse des dépôts dont BPI et Banques des territoires, CDC biodiversité	Aides en ingénierie, aides financières, appels à projets
CEREMA	Aides en Ingénierie
CAUE	Aides en Ingénierie
Acteurs Consulaires	Aides en Ingénierie

6. Bénéficiaires

Collectivités territoriales/établissements publics ou semi-publics :

• Communes, PNR des Alpilles et de Camargue, PETR du Pays d'Arles, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats intercommunaux ou mixtes établissements publics, chambres consulaires, Offices de tourisme, bureaux d'informations touristiques, Sociétés Publiques Locales (SPL)...

Organismes, syndicats, associations et autres structures économiques privés/publics :

• Syndicats Professionnels et fédérations (tout statut juridique), associations 1901, organismes de formation public/privé agréés, les Sociétés d'économie mixte (SEM), organisation de producteurs (OP), organismes de sélection agréés pour l'élevage (statuts précisés dans l'arrêté du 20 juin 2014 ou dans ses versions postérieures abrogeant celle-ci), organismes de gestion agréés des labels qualité AOC, AOP, IGP et reconnus en tant qu'organisme de défense et de gestion (ODG) par l'INAO, les fondations...

Les coopératives :

• Les coopératives d'entreprises (agricoles, d'artisans, de commerçants), coopératives de production SCOP SCIC, coopératives de consommation, coopératives d'activités et d'emploi (CAE), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)...

Les entreprises :

• exploitants agricoles (exploitation individuelle, formes coopératives ou sociétaires) - chef d'exploitation, ATS et ATP excepté les cotisants solidaires - individuel, GAEC, EARL ou SCEA, microentreprises, TPE, PME, sociétés civiles immobilières (SCI)...

Les groupements :

• Groupements d'exploitants agricoles, GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) reconnus par le Préfet de Région par arrêté préfectoral, groupements d'entreprises (quel que soit leur secteur d'activité) définis statutairement ou GME (Groupement Momentané d'Entreprises) pour lequel une convention lie les entreprises cotraitantes...

Bénéficiaires inéligibles

La liste des bénéficiaires inéligibles est définie par défaut. L'unique particularité concerne l'inéligibilité du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

7. Dépenses

1- Dépenses éligibles

• Toutes prestations de services nécessaires à l'action,
• Communication : frais de conception et d'impression/édition, achat de documentation et de données, élaboration de documents et d'objets promotionnels, mise en page, frais d'adhésion, achat d'encart publicitaire, dépenses de publicité, frais d'hébergement de site, création de site ou page Internet dédiés exclusivement à l'opération,
• Frais liés à l'organisation d'un événementiel (forum/salons / festivals / fêtes de village et autres événements),
• Coût d'inscription à un événement,
• Frais de conception et achat de logiciel et licence,
• Matériels et équipements neufs et occasions (occasion : si règle PO FEDER 21-27 applicable ici)

• Véhicules neufs dans le cadre de l'utilisation exclusive au projet et dans le périmètre éligible au LEADER,
• Location de salle, de matériel, de bâtiment, de terrain (proratisation possible),
• Frais de réception ,
• Coût d'inscription à une formation,
• Travaux de second oeuvre
• Frais de rémunération (directement rattachés à l'opération et dans le cadre de la mise en œuvre du projet Leader) :
• Frais de personnel (salaire brut chargé),
• Gratifications stagiaires
• Frais de déplacement / de restauration et d'hébergement,
• Contribution en nature liée à la valorisation de temps de travail des bénévoles dans les associations loi 1901,
• Coûts de structure selon règle applicable

L'ensemble des dépenses devra justifier son lien avec la nature de l'opération. Si, lors du contrôle, la dépense n'est pas directement rattachable à la nature de l'opération éligible, celle-ci se verra déclarée inéligible. Chaque dépense éligible devra exclusivement être dédiée au projet excepté lorsque la mention « proratisation possible » est spécifiée. Dans ce cas précis, la clé de répartition sera validée à l'instruction.

2- Dépenses inéligibles (liste non exhaustive)

• Travaux de gros oeuvre et mise aux normes
• Acquisition de bâti et de foncier, charges fiscales
• Création et réhabilitation de sols (chemins, routes)

Outre les dépenses inéligibles prévues par la réglementation européenne, sont également inéligibles les charges et les dépenses suivantes:

• Amendes et sanctions pécuniaires,
• Pénalités financières,
• Réductions de charges fiscales,
• Frais de justice et contentieux, tels que définis par le code de procédure pénale, ne relevant pas de l'assistance technique au sens de l'article 59 du règlement général susvisé

• Dotations aux amortissements et aux provisions, à l'exception des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles relevant du compte n°6811 du plan comptable général,
• Charges exceptionnelles relevant du compte n°67 du plan comptable général,
• Dividendes,
• Frais liés aux accords amiables et les intérêts moratoires dans le cadre de contrats ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation.
L'autofacturation est inéligible.

8. Coopération/Partenariat

Définitions. Un projet de coopération/partenariat est défini par la mise en œuvre d'actions partenariales locales de développement entre au moins deux partenaires qui interviennent :

-**Pour la coopération** sur au moins, deux territoires organisés, en vue de la réalisation d'un projet dont au moins une partie est commune à deux porteurs de projets sur deux territoires différents. Par territoire organisé on entend ici : « un regroupement formalisé d'acteurs publics et/ou privés intervenant sur un périmètre géographique défini et mettant en œuvre une stratégie locale de développement »

-**Pour le partenariat**, déployé sur le territoire du GAL, et grâce à un regroupement d'acteurs se situant dans le périmètre du GAL ou exerçant une activité bénéficiant aux habitants du GAL

Modalités : Chef de file, convention de partenariat ou accord de coopération. Un projet de coopération/partenariat doit faire l'objet d'un accord de coopération. Il s'agit d'un document rédigé par le partenaire « chef de file » au nom et pour le compte du groupement. Il définit « l'action collaborative » et autorise un « chef de file » à présenter, au nom d'un groupement de partenaires, un dossier unique comportant les objectifs, le calendrier, les livrables communs, la répartition des tâches et les grandes masses du plan de financement.

Thèmes pressentis et exemples non exhaustifs : éco-citoyenneté, alimentation

- **Volet « partenariats »** (exemples non exhaustifs) :

- Formation/sensibilisation des jeunes à l'éco-citoyenneté (santé, alimentation, écologie, civisme, ...) en lien avec des projets d'établissements scolaires et création d'un passeport « éco-citoyen »

- expérimentation portée par plusieurs communes ou par plusieurs acteurs à l'échelle d'une commune pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux (en lien avec Charte d'engagements des communes du PAT)

- **Volet « coopération »** (exemples non exhaustifs)

- Expérimenter des dispositifs universels d'accès à une alimentation locale, durable, de qualité et de proximité - Sécurité sociale de l'alimentation avec d'autres GAL

- Projets de sensibilisation du grand public à la diète méditerranéenne valorisant ses divers bénéfices entre territoires de PAT en Région Sud

- Coopération avec les territoires membres du réseau « COMETE » la COMMunauté Ecologie et Territoires » portée par le ministère de la Transition écologique de la Cohésion des territoires (en lien avec le déploiement des CRTE, du fonds verts aux collectivités)

9. Critères d'éligibilité

Des critères de sélection seront déterminés par le comité de programmation basés sur les principes ci-dessous. L'évaluation des projets sera faite par attribution de points pour chaque critère figurant dans la grille d'analyse utilisée par les membres du comité de programmation. Sur la base de cette grille, la sélection des projets résultera d'un vote du comité de programmation. Les projets doivent atteindre un seuil minimum, défini en amont par le comité de programmation, pour être retenus.

Principes de sélection :

Les projets présentés au Comité de programmation seront soumis aux principes suivants :

- Caractère structurant du projet (création et qualité des emplois créés)
- Cohérence avec la stratégie énoncée dans les documents de planification (ex : SCOT, ...), avec le PCAET, avec le PAT, avec le CRET, le CRTE, les chartes de Parcs avec la stratégie touristique territoriale, avec les programmes connexes portant sur la revitalisation territoriale (ex : Petite ville de demain, action Cœur de ville), avec toutes les autres stratégies territoriales ayant cours sur le territoire du GAL,
- Caractère durable et impact environnemental sur le territoire, (incluant l'impact sur la biodiversité et les paysages),
- Capacité de mobilisation et qualité/nature des partenariats, notamment capacité à mobiliser les acteurs (publics et/ou privés)
- Impact territorial du projet
- Caractère innovant du projet: innovation sociale, technologique, environnementale, responsable (notamment critères ARIR : Anticipation des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux, Réflexivité : pertinence au regard des besoins et des attentes sociales, Inclusion des parties prenantes, Réactivité : capacité à faire évoluer le projet ou le processus).

Les modalités d'appréciation de ces principes seront précisées et validées par le Comité de programmation.

10. Montants et taux d'aide MAXIMUM

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et de la réglementation nationale en vigueur :

Taux maximum d'aide publique (FEADER + Contrepartie nationale)	70%
	80% pour les structures de l'ESS - Les groupements de communes et groupements d'intercommunalités et les Syndicats intercommunaux ou mixtes
Co-financeurs potentiels	Tout co-financeurs public : Région, PETR, Département, EPCI, communes, Etat...
Taux d'intervention maximum du FEADER	80%
Montants plancher du coût éligible de l'opération	15 000 €
Montants plafond du coût éligible de l'opération	150 000€

11. Répartition des montants de la fiche action

Montant FEADER	250 000 €
Montant FEADER INVESTISSEMENTS	225 000 €
Montants FEADER COOPERATION	25 000 €

12. SUIVI – EVALUATION

En tant qu'acteur dans la mise en œuvre du FEADER, le GAL devra contribuer à la performance du « programme d'intervention FEADER » déclinant au niveau régional les obligations en la matière du Plan Stratégique National. Les indicateurs correspondants seront précisés lors de la phase de conventionnement sous réserve de la sélection de la candidature.

LEADER 2023 - 2027		
N° et libellé de la fiche-action	4	Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires
Lien avec objectifs prioritaires PAC	(h1) : favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux (h2) : cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir (h4) : renforcer l'attractivité des zones rurales	
Ligne directrice du SRADDET visée	-ligne directrice #2 : Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau -ligne directrice #3 : conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	
Objectifs « gardons une cop d'avance » visés	8 • Déployer de nouvelles solutions de mobilité en zone peu dense de type covoiturage, autopartage, vélo, transports à la demande. 102 • encourager le développement de l'économie sociale et solidaire. 117 • Utiliser les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) comme levier pour amplifier les actions au profit de la transition écologique : aides aux PME, réhabilitation des friches, innovation. 125 • Reconnaître et accompagner les initiatives citoyennes 126 • Soutien affirmé à la société civile et aux associations. 131 • Mettre en place une concertation citoyenne régionale.	
Indicateurs de résultats	(R.37) nouveaux emplois créés dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide	
Valeur cible : nombre d'emplois créés	6 (investissement)	
1.Contribution aux objectifs de la stratégie		
CONTEXTE ET ENJEUX JUSTIFIANT LA STRATEGIE : Un territoire attractif, bien équipé et disposant d'un environnement de services : Le Pays d'Arles est un vaste territoire de 2 200 km² aux densités démographiques variables et au niveau d'équipements et services assez hétérogènes, plutôt centrés dans les villes structurantes du territoire. Le niveau d'équipements (49 pour 1 000 habts.) apparaît satisfaisant sur le territoire et légèrement supérieur à celui du département des Bouches du Rhône (47 pour 1 000 habts). Le taux de services (4 721 services) est de 28 pour 1 000 habitants (Bouches du Rhône : 25 pour 1 000). Mais des déséquilibres internes accentués par le caractère "vaste" du territoire... En revanche, les services sont concentrés (ex : 28% sur Arles) tandis que le territoire est vaste renforçant les difficultés d'accès aux services (ex : jeunes, population âgée, PMR). Certaines communes cumulent éloignement géographique et éloignement des gammes de services. L'étendue du territoire et le développement urbain très marqué par l'habitat pavillonnaire individuel peuvent être des facteurs favorables au développement de l'isolement de certaines catégories de population, notamment les plus âgées et les plus précaires, qui limitées par l'utilisation de la voiture ne trouvent pas d'alternatives évidentes de mobilité. ... et des mutations démographiques et sociales : Si le territoire est attractif et qu'il accueille chaque année de nouveaux habitants, nous pouvons observer des mutations sociétales qui appellent à la mise en place de politiques d'accès et d'adaptation aux services et aux équipements, et de cohésion sociale. L'évolution de la population est notamment caractérisée par un vieillissement important (31% plus de 60 ans), par un taux de ménages seuls en augmentation de +25% (soit plus que les familles avec enfants +8%) mais aussi par un taux de pauvreté plus élevé que dans le reste du département. Si les familles sont bien représentées et nécessitent, par ailleurs, des besoins spécifiques, il faut noter la difficulté du territoire à rester attractif pour la part des 15-29 ans qui le quittent. Il existe sur le territoire de grandes disparités sociales et culturelles : poches de pauvreté, rapports difficile entre anciens et nouveaux habitants, conflits générationnels ou culturels... Les diagnostics font état de mondes qui se côtoient mais ne se rencontrent pas. Cette situation génère des conflits d'usage et d'intérêt, parfois de l'incivilité. Par LEADER, le territoire souhaite accompagner l'adaptation de l'offre de services ; la rendre attractive et accessible à tous ; et renforcer les liens L'enjeu est de renforcer les liens, de créer des espaces pour apprendre à se connaître, à se côtoyer, à se respecter. Il est également nécessaire de soutenir les citoyens dans l'expression de leurs attentes et de leurs propositions. En effet, certains citoyens souhaitent s'impliquer davantage dans la vie publique et contribuer concrètement à construire les réponses aux nouveaux enjeux du territoire. La notion de citoyenneté va de pair avec l'idée de solidarité, d'entraide et d'écoute. Bénévolat, volontariat, engagement civique, gestes au quotidien sont autant de formes d'engagement. Il s'agit de créer des cadres favorables à la participation des citoyens, adaptés à leurs attentes, et révéler leurs capacités à agir. Il convient de faire évoluer les services et équipements pour rester attractif mais aussi pour répondre à l'enjeu d'inclusion, indispensable sur un territoire dont une partie de la population est fragilisée. Ils doivent pouvoir répondre à une demande plurielle, spécifique et/ou intergénérationnelle. Ils doivent permettre de redevenir accessibles pour le plus grand nombre, d'être un levier de lien social. En somme, il s'agit d'adapter l'offre de services et d'équipements aux besoins de demain. On cite ici par exemple : maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile ; aller à la rencontre des publics les plus éloignés ou en difficulté, notamment là où les services sont les moins présents; créer des espaces collectifs de rencontres, facilitant le bien être pour tous.		

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Volets opérationnels
Favoriser une qualité de vie au quotidien pour tous les habitants et dans la durée	Améliorer l'hospitalité du territoire en favorisant le lien social, l'efficacité et l'accessibilité des services pour tous	1. Renforcer l'accès aux services pour tous en ciblant les publics les plus éloignés et soutenir la création et l'expérimentation de services et usages innovants, 2. Renforcer les échanges, le partage entre générations, entre habitants et entre territoires, ainsi que l'implication des citoyens.

Attendus

Renforcer l'accès aux services pour tous et de manière équilibrée

Déployer une offre de services attractive, intégrant l'innovation centrée utilisateurs et accessible à tous

Soutenir les actions en faveur de la création de services innovants et adaptés, notamment dans les zones qui présentent un déficit d'accessibilité

Soutenir les projets d'ensemble facilitant les rencontres, les échanges, le partage intergénérationnel

Soutenir les projets d'engagements citoyens et inclusifs

Soutenir les actions collectives à forte valeur ajoutée et les projets de coopération

Thématiques visées :

- Services publics
- Mobilité
- Habitat
- Numérique
- Santé
- Sport / Loisirs
- Culture pour tous
- Petite enfance, jeunesse
- Vieillesse, personnes âgées
- Intergénérationnel, mixité sociale, ...
- Insertion Sociale et professionnelle
- Projets citoyens contribuant aux échanges de services et au lien social
- Engagement et capacité des citoyens
- Social, solidarité, lien social,
- Lutte contre la vie chère
- Confort du quotidien et maintien de l'autonomie à domicile...

Plus-value générale de LEADER sur la fiche action.

Les valeurs portées sont ici la "proximité", la "sobriété", l'"innovation", la "solidarité", le "vivre ensemble", le "bien-être", la "coopération"

LEADER dynamisera les partenariats locaux et leur mise en réseau par la coopération. LEADER encouragera des solutions nouvelles et innovantes aux problèmes locaux, ou tirera parti des possibilités existantes.

LEADER dynamisera les initiatives locales qu'elles soient publiques, associatives, citoyennes, d'entreprises. Il favorisera leur mise en réseau, par des coopérations et des formes de mutualisation.

2. type et description des opérations

2 volets constituent le périmètre de la fiche action :

Volet 1. Renforcer l'accès aux services pour tous en ciblant les publics les plus éloignés et soutenir la création et l'expérimentation de services et usages innovants

La question des services et équipements est un élément de la qualité de vie et de l'attractivité territoriale. Elle recouvre de nombreuses préoccupations.

Le Pays d'Arles apparaît comme étant la bonne échelle car permettant un espace de co-construction. Elle est adaptée pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement prenant en compte les spécificités, tout en assurant la mobilisation des différents acteurs (notamment entre les collectivités, les associations et les acteurs privés). Les services visés relèvent aussi bien du secteur marchand que du secteur non marchand, des collectivités locales, de l'État ou du secteur associatif. Ils portent sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées, la santé, les transports, les loisirs, la culture, le sport, les commerces de proximité, le social...

Le GAL du Pays d'Arles mise donc ici sur le développement d'une culture de l'innovation dans les services et le soutien aux diverses formes d'expérimentation pour mieux répondre aux besoins actuels et à venir ainsi qu'au renforcement de l'accès aux services pour tous (fragilité des services en milieu rural) en ciblant les publics les plus éloignés. (Jouer un rôle structurant sur l'environnement local). Une attention particulière sera portée aux modalités de documentation, modélisation et diffusion de l'innovation.

➤Types d'intervention

- Soutenir des projets facilitant la visibilité et l'accessibilité aux services (numérique et physique) par le maillage, l'itinérance...
- Soutenir l'accompagnement des démarches d'adaptation d'un service aux usagers aux situations concrètes de vie des usagers (UX Design), l'émergence d'espaces ponctuels ou permanents dédiés à l'innovation (laboratoires, challenges) de communautés de pratiques et d'expériences impliquant les utilisateurs (Living labs)
- Soutenir les actions (santé, culture, social...) en faveur des publics éloignés des services (jeunes, travailleurs saisonniers, seniors, personnes à mobilité réduite, ...)
- Soutien aux nouveaux projets de services relevant de l'innovation sociale, technologique ou d'usage, dans les domaines de services de proximité, l'habitat/transports partagés, services à domicile, échanges de services...
- Soutien aux dispositifs de recherche-action innovants en matière de services et à la diffusion des résultats
- Soutien aux projets collectifs dans la perspective d'une transition numérique sobre des services

►Exemples de projets éligibles

- Création d'une crèche innovante / atypique
- Création d'un système d'échanges de biens et services
- Maison partagée (avec services mutualisés)
- Taco-vélo dans les centres ville pour le déplacement des personnes non véhiculées ou non autonomes / et pour la logistique du 1er/dernier km
- Mise en place d'un laboratoire d'innovation publique (design de services)
- Création d'un serious game pour améliorer l'accueil de publics spécifiques
- Recherche-action sur le développement de conciergeries de villages ou hameaux
- Annuaire intelligent des services à usage des agents et habitants
- Création de boutiques multiservices dans les zones rurales isolées
- Bus de services itinérants : santé, numérique, pratiques culturelles et artistiques
- Création d'un café-vélo (sur les axes cyclables, gare)
- action favorisant le sport / santé
- Aménagement parcours santé adapté aux personnes âgées (motricité)

Volet 2. Renforcer les échanges, le partage entre générations, entre habitants et entre territoires, ainsi que l'implication des citoyens

Il existe sur le territoire de grandes disparités sociales et culturelles : poches de pauvreté, rapports difficiles entre anciens et nouveaux habitants, conflits générationnels ou culturels... Les diagnostics font état de mondes qui se côtoient mais ne se rencontrent pas. Cette situation génère des conflits d'usage et d'intérêt, parfois de l'incivilité. L'enjeu est de renforcer les liens, de créer des espaces pour apprendre à se connaître, à se côtoyer, à se respecter.

La cohésion sociale est définie comme étant la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. Celle-ci favorise l'intégration des individus, leur attachement au groupe (sentiment d'appartenance) et leur participation à la vie sociale. Les membres partagent un même ensemble de valeurs et des règles de vie qui sont acceptées par chacun.

Il s'agit de soutenir l'expérimentation de nouveaux formats de projets d'ensemble et d'actions facilitant les rencontres, les échanges et le partage en s'appuyant sur la mémoire, la création, les pratiques sociales et culturelles..

Il convient aussi de renforcer la capacité d'agir et soutenir les projets d'engagements citoyens et inclusifs.

Le Pays d'Arles mise donc ici sur la dynamisation des liens intergénérationnels, interculturels, interterritoriaux.

►Types d'intervention

- Soutien à la création et l'animation de projets collectifs et innovants dont l'objet est de créer des liens intergénérationnels et/ou interculturels, et les développement de nouvelles solidarités
- Soutien aux projets visant la capacitation des citoyens à participer à la vie de la cité (apport de méthodes, développement de savoir-faire et savoir-être...)
- Renforcer les liens par la création de lieux et espaces pour apprendre à se connaître, à se côtoyer, à se respecter, à partager.
- Soutien à la conception et l'expérimentation d'ateliers d'expression, d'éducation aux médias, d'actions d'intérêt général collectives et opérationnelles, et des supports / outils associés

► Exemples de projets éligibles

- Tiers lieu intergénérationnel et interculturel
- Fablab intergénérationnel / ouvert à tout public
- "Une place pour tous, projet citoyen dans le centre ancien"
- Animation d'échanges pour partager diversité et des cultures de Camargue
- Création d'un pôle culture et handicap
- Projet de coopération autour de la participation citoyenne
- Conception et la communication d'outils pédagogiques encourageant la prise d'initiatives
- Créations d'actions, d'offres favorisant l'engagement citoyen (ex : démocratie participative, actions de sensibilisation à l'évolution des pratiques/transitions, etc...)
- Actions de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme
- Centre de formation à l'écocitoyenneté
- Cafés citoyens
- Démarche "ville amie des aînés)
- Jardins collectifs et intergénérationnels
- Lieu d'accompagnement à l'intelligence collective
- Aménagement de lieux de rencontre extérieurs (ateliers de partage de savoir...)
- Développer un lieu de créativité pour les seniors
- Valoriser le savoir et expériences des seniors et permettre son partage

3.Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

4.Liens avec d'autres dispositifs européens (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER) et régionaux

Ne sont pas éligibles à un financement régional dans LEADER :

-Les actions qui ne sont pas inscrites dans une stratégie de territoire et de partenariats avec les acteurs publics et/ou privés

-Les actions non conformes aux objectifs du plan climat régional, au SRADDET et au SRDEII, au PRPGD

-Les actions relevant des compétences obligatoires des collectivités territoriales

-Les projets imposés par des contraintes réglementaires

-Les actions finançables dans les cadres d'intervention, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt lancés par la Région dans le cadre de ses politiques

Certains dispositifs européens et régionaux intervenant sur ces thématiques, une articulation fine avec la Région sera organisée afin de permettre l'intervention de LEADER le cas échéant

- FEDER / FSE / FTJ

Les opérations éligibles au FEDER/FSE/FTJ sont inéligibles au programme LEADER

LEADER n'interviendra pas sur les opérations éligibles au FEDER au titre de sa priorité :

la priorité 4 : Développer et adapter les moyens au service de l'accès à l'emploi grâce à une orientation accessible à tous, à une offre de formation de qualité et un accompagnement à l'entrepreneuriat (dont l'ESS) ainsi qu'à l'accès aux soins sur le territoire régional au travers de la mobilisation de l'Objectif Stratégique 4 au titre du FSE+

- Objectif spécifique: ESO4.11. Améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée (ex : améliorer l'accès égal et en temps opportun à des services de qualité durables et abordables ; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé ; télémédecine ; repérage, l'information et l'orientation des publics fragilisés et sensibilisation)

la priorité 5 :

- Objectif spécifique: RSO5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines - Il est bien identifié qu'une articulation de la stratégie LEADER, contrats de plan État-Région (CPER) et FEDER volet Espaces ruraux est nécessaire afin d'assurer une cohérence maximale des interventions.

- Mesures d'appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base

- Mesures d'amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines

- Mesures de soutien au développement de l'activité économique

- PSN FEADER –2023-2027

LEADER n'interviendra pas sur les opérations éligibles au FEADER au titre de sa priorité

-Mesure 73.05 Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales .tels que : soutenir les infrastructures locales contribuant au développement d'une gamme de services structurants en termes d'offre sanitaire, sociale, de formation touristique, culturelle, récréative, sportive ; Contribuer au développement et à la montée en gamme d'une offre touristique de proximité et économique : Assurer l'accessibilité, tant physique que durable, à cette gamme de services

- FEAMPA

Les opérations éligibles au FEAMPA sont inéligibles au programme LEADER.

-Programmes d'aides régionales

Une articulation sera recherchée avec les programmes d'aides régionales, notamment en matière de numérique avec un dispositif Sudlabs (Lieux d'innovation et de médiation numérique)

5.Articulation avec les politiques publiques (Etat, Département, ...)

Nom du financeur	Intitule du ou des dispositifs mobilisables
Etat	France 2030
Ministère de la cohésion territoriale, Ministère de la transition, Ministère de l'agriculture et l'alimentation	Appels A Projets
Agences nationales (Anct, Ademe, Agence de l'eau, ...)	Appels A Projets
FranceAgriMer	Appels à projet
Département	Aides à l'équipement rural, aides environnementales
Groupe Caisse des dépôts dont BPI et Banques des territoires, CDC biodiversité	Aides en ingénierie, aides financières, appels à projets
CEREMA	Aides en Ingénierie
CAUE	Aides en Ingénierie
Acteurs Consulaires	Aides en Ingénierie

6. Bénéficiaires

Collectivités territoriales/établissements publics ou semi-publics :

- Communes, PNR des Alpilles et de Camargue, PETR du Pays d'Arles, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats intercommunaux ou mixtes établissements publics, chambres consulaires, Offices de tourisme, bureaux d'informations touristiques, Sociétés Publiques Locales (SPL)...

Organismes, syndicats, associations et autres structures économiques privés/publics :

- Syndicats Professionnels et fédérations (tout statut juridique), associations 1901, organismes de formation public/privé agréés, les Sociétés d'économie mixte (SEM), organisation de producteurs (OP), organismes de sélection agréés pour l'élevage (statuts précisés dans l'arrêté du 20 juin 2014 ou dans ses versions postérieures abrogeant celle-ci), organismes de gestion agréés des labels qualité AOC, AOP, IGP et reconnus en tant qu'organisme de défense et de gestion (ODG) par l'INAO, les fondations...

Les coopératives :

- Les coopératives d'entreprises (agricoles, d'artisans, de commerçants), coopératives de production SCOP SCIC, coopératives de consommation, coopératives d'activités et d'emploi (CAE), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)...

Les entreprises :

- exploitants agricoles (exploitation individuelle, formes coopératives ou sociétaires) - chef d'exploitation, ATS et ATP excepté les cotisants solidaires - individuel, GAEC, EARL ou SCEA, microentreprises, TPE, PME, sociétés civiles immobilières (SCI)...

Les groupements :

- Groupements d'exploitants agricoles, GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) reconnus par le Préfet de Région par arrêté préfectoral, groupements d'entreprises (quel que soit leur secteur d'activité) définis statutairement ou GME (Groupement Momentané d'Entreprises) pour lequel une convention lie les entreprises cotraitantes...

Bénéficiaires inéligibles

La liste des bénéficiaires inéligibles est définie par défaut. L'unique particularité concerne l'inéligibilité du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

7. Dépenses

1- Dépenses éligibles

- Toutes prestations de services nécessaires à l'action,
- Communication : frais de conception et d'impression/édition, achat de documentation et de données, élaboration de documents et d'objets promotionnels, mise en page, frais d'adhésion, achat d'encart publicitaire, dépenses de publicité, frais d'hébergement de site, création de site ou page Internet dédiés exclusivement à l'opération,
- Frais liés à l'organisation d'un événementiel (forum/salons / festivals / fêtes de village et autres événements),
- Coût d'inscription à un événement,
- Frais de conception et achat de logiciel et licence,
- Matériels et équipements neufs et occasions (occasion : si règle PO FEDER 21-27 applicable ici)

- Véhicules neufs dans le cadre de l'utilisation exclusive au projet et dans le périmètre éligible au LEADER,
- Location de salle, de matériel, de bâtiment, de terrain (proratisation possible),
- Frais de réception ,
- Coût d'inscription à une formation,
- Travaux de second œuvre
- Frais de rémunération (directement rattachés à l'opération et dans le cadre de la mise en œuvre du projet Leader) :
- Frais de personnel (salaire brut chargé),
- Gratifications stagiaires
- Frais de déplacement / de restauration et d'hébergement,
- Contribution en nature liée à la valorisation de temps de travail des bénévoles dans les associations loi 1901,
- Coûts de structure selon règle applicable

L'ensemble des dépenses devra justifier son lien avec la nature de l'opération. Si, lors du contrôle, la dépense n'est pas directement rattachable à la nature de l'opération éligible, celle-ci se verra déclarée inéligible. Chaque dépense éligible devra exclusivement être dédiée au projet excepté lorsque la mention « proratisation possible » est spécifiée. Dans ce cas précis, la clé de répartition sera validée à l'instruction.

2- Dépenses inéligibles (liste non exhaustive)

- Travaux de gros œuvre et mise aux normes
- Acquisition de bâti et de foncier, charges fiscales
- Création et réhabilitation de sols (chemins, routes)

Outre les dépenses inéligibles prévues par la réglementation européenne, sont également inéligibles les charges et les dépenses suivantes:

- Amendes et sanctions pécuniaires,
- Pénalités financières,
- Réductions de charges fiscales,
- Frais de justice et contentieux, tels que définis par le code de procédure pénale, ne relevant pas de l'assistance technique au sens de l'article 59 du règlement général susvisé

- Dotations aux amortissements et aux provisions, à l'exception des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles relevant du compte n°6811 du plan comptable général,
- Charges exceptionnelles relevant du compte n°67 du plan comptable général,
- Dividendes,
- Frais liés aux accords amiables et les intérêts moratoires dans le cadre de contrats ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation. L'auto facturation est inéligible.

8. Coopération/Partenariat

Définitions. Un projet de coopération/partenariat est défini par la mise en œuvre d'actions partenariales locales de développement entre au moins deux partenaires qui interviennent :

-**Pour la coopération** sur au moins, deux territoires organisés, en vue de la réalisation d'un projet dont au moins une partie est commune à deux porteurs de projets sur deux territoires différents. Par territoire organisé on entend ici : « un regroupement formalisé d'acteurs publics et/ou privés intervenant sur un périmètre géographique défini et mettant en œuvre une stratégie locale de développement »

-**Pour le partenariat**, déployé sur le territoire du GAL, et grâce à un regroupement d'acteurs se situant dans le périmètre du GAL ou exerçant une activité bénéficiant aux habitants du GAL

Modalités : Chef de file, convention de partenariat ou accord de coopération. Un projet de coopération/partenariat doit faire l'objet d'un accord de coopération. Il s'agit d'un document rédigé par le partenaire « chef de file » au nom et pour le compte du groupement. Il définit « l'action collaborative » et autorise un « chef de file » à présenter, au nom d'un groupement de partenaires, un dossier unique comportant les objectifs, le calendrier, les livrables communs, la répartition des tâches et les grandes masses du plan de financement.

Thèmes pressentis : services aux publics, culture

- **Volet « partenariats »** (exemples non exhaustifs) :

- la visibilité et l'accessibilité aux services par le maillage, l'itinérance (santé, numérique, pratiques culturelles et artistiques)

-

- **Volet « coopération »** (exemple non exhaustif) :

- Coopération inter-culturelle

9. Critères d'éligibilité

Des critères de sélection seront déterminés par le comité de programmation basés sur les principes ci-dessous. L'évaluation des projets sera faite par attribution de points pour chaque critère figurant dans la grille d'analyse utilisée par les membres du comité de programmation. Sur la base de cette grille, la sélection des projets résultera d'un vote du comité de programmation. Les projets doivent atteindre un seuil minimum, défini en amont par le comité de programmation, pour être retenus.

Principes de sélection :

Les projets présentés au Comité de programmation seront soumis aux principes suivants :

- Caractère structurant du projet (création et qualité des emplois créés)
- Cohérence avec la stratégie énoncée dans les documents de planification (ex : SCOT, ...), avec le PCAET, avec le PAT, avec le CRET, le CRTE, les chartes de Parcs, avec la stratégie touristique territoriale, avec les programmes connexes portant sur la revitalisation territoriale (ex : Petite ville de demain, action Cœur de ville, ...), avec toutes les autres stratégies territoriales ayant cours sur le territoire du GAL,
- Caractère durable et impact environnemental sur le territoire, (incluant l'impact sur la biodiversité et les paysages),
- Capacité de mobilisation et qualité/nature des partenariats, notamment capacité à mobiliser les acteurs (publics et/ou privés)
- Impact territorial du projet
- Caractère innovant du projet : innovation sociale, technologique, environnementale, responsable (notamment critères ARIR : Anticipation des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux, Réflexivité : pertinence au regard des besoins et des attentes sociales, Inclusion des parties prenantes, Réactivité : capacité à faire évoluer le projet ou le processus)

Les modalités d'appréciation de ces principes seront précisées et validées par le Comité de programmation.

10. Montants et taux d'aide MAXIMUM

Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et de la réglementation nationale en vigueur :

Taux maximum d'aide publique (FEADER + Contrepartie nationale)	70%
	80% pour les structures de l'ESS - Les groupements de communes et groupements d'intercommunalités et les Syndicats intercommunaux ou mixtes
Co-financeurs potentiels	Tout co-financeurs public : Région, PETR, Département, EPCI, communes, Etat...
Taux d'intervention maximum du FEADER	80%
Montants plancher du coût éligible de l'opération	15 000 €
Montants plafond du coût éligible de l'opération	150 000€

11. Répartition des montants de la fiche action

Montant FEADER	325 000 €
Montant FEADER INVESTISSEMENTS	292 500 €
Montants FEADER COOPERATION	32 500 €

12. SUIVI – EVALUATION

En tant qu'acteur dans la mise en œuvre du FEADER, le GAL devra contribuer à la performance du « programme d'intervention FEADER » déclinant au niveau régional les obligations en la matière du Plan Stratégique National. Les indicateurs correspondants seront précisés lors de la phase de conventionnement sous réserve de la sélection de la candidature.

LEADER 2023 - 2027		
N° et libellé de la fiche-action	5	Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels
Lien avec objectifs prioritaires PAC	(h1) : favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux (h2) : cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir (h4) : renforcer l'attractivité des zones rurales (e4) : agir pour l'économie circulaire	
Ligne directrice du SRADDET visée	- Ligne directrice #1 : renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional - Ligne directrice #3 : conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	
Objectifs « gardons une cop d'avance » visés	53. Multiplier les actions d'information auprès des citoyens et des décideurs 105 • développer le tourisme local et durable. Compléter la politique touristique par des destinations et une filière « responsables », contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises bénéficiant du label « Valeurs Parc naturel régional ». Le tourisme de nature a contribué de manière significative à la relance de l'activité. 112 • valoriser des sites touristiques « secondaires » ; identifier et aider des opérations emblématiques sur des sites, permettant de faire vivre une expérience dans le respect du développement durable. 102 • encourager le développement de l'économie sociale et solidaire	
Indicateurs de résultats	(R.37) nouveaux emplois créés dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide	
Valeur cible : nombre d'emplois créés	5 (Investissement) + 1 (coopération)	
1.Contribution aux objectifs de la stratégie		
CONTEXTE ET ENJEUX JUSTIFIANT LA STRATEGIE : Des richesses historiques et patrimoniales à mieux connaître et partager. Tous les habitants du Pays d'Arles n'ont pas connaissance ou accès aux richesses historiques et patrimoniales y compris naturelles de leur territoire, à la diversité des cultures et expressions culturelles présentes. Favoriser l'accès à cette connaissance pour une diversité de publics (personnes handicapées, précaires, familles, jeunes/bel âge) est un vecteur puissant d'attachement au territoire et de transmission. Cela permet de construire un socle commun pour développer des échanges interculturels. Elle contribue à la qualité de vie et à l'hospitalité territoriale en faisant des habitants les ambassadeurs de leur territoire. Le besoin est d'améliorer l'accessibilité et la médiation des patrimoines auprès des habitants et de divers publics. "Provence Pays d'Arles" : contraste et dépaysement ! La notoriété et l'attractivité du Pays d'Arles s'appuient sur des noms puissants (Arles, les Baux-de-Provence, La Camargue ou les Alpilles, LUMA, Les Carrières de Lumières...). La densité et la diversité de ses patrimoines culturels et naturels composent une offre exceptionnelle à l'échelle de la Destination Provence Pays d'Arles. On cite ici par exemples : vestiges et sites architecturaux de l'antique au contemporain, classements UNESCO, produits emblématiques sublimés par une gastronomie traditionnelle ou haut de gamme, mosaïque de paysages typiques, le triangle d'or de la biodiversité (Camargue, Alpilles Crau avec des espèces animales et végétales qui trouvent sur ce territoire leur unique refuge en France ou dans le monde...), propositions culturelles variées (festivals, musées, centres d'art...) dont certaines de renommée internationale et reflétant l'influence de diverses cultures, traditions vivantes... La mise en tourisme des patrimoines est créatrice de valeur (humaine, symbolique et économique) mais est fortement soumise à des aléas, accentués par le changement climatique (périodes de chaleur, sécheresse ; d'autre part, la sur fréquentation touristique présente un risque de dégradation des sites et de la biodiversité et peut affecter la qualité de vie des habitants . LEADER souhaite miser sur les nouvelles aspirations sociétales post COVID19 en matière de tourisme et ses potentiels : Les aspirations sociétales ont évolué avec la crise sanitaire, en faveur d'un tourisme plus écologique, en quête de sens et de découvertes. La présence de deux Parcs naturels régionaux, et de nombreux espaces protégés, en fait un élément distinctif remarquable et une véritable opportunité de développer un tourisme plus respectueux de nos ressources. Le territoire peut donc miser sur un tourisme durable qui « tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil » (définition de l'organisation mondiale du tourisme OMT). Le besoin est de soutenir la création et la diffusion d'offres de tourisme durable, innovantes et maîtrisées, respectueuses de nos ressources (naturelles, culturelles et sociales), de promouvoir d'autres formes de découverte (itinérance en modes doux, maillage) et d'amorcer les transitions des activités touristiques (en particulier pour une fréquentation hors saison).		
Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Volets opérationnels
Partager une culture du territoire	Faire des patrimoines du Pays d'Arles des espaces du commun à préserver et partager pour les habitants et visiteurs	1. Connaître la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels et les valoriser auprès des habitants (réappropriation) et des visiteurs, 2. Soutenir un tourisme respectueux de nos ressources et de notre territoire.
Attendus - Qualifier et valoriser les patrimoines - Sensibiliser, découvrir, vivre/expérimenter ensemble, célébrer - Renforcer l'offre de tourisme durable - Cibler les offres pour renforcer l'accès pour tous les visiteurs : handicapés, précaires, familles, jeunes/bel âge... qui favorisent la mixité des publics - Faire circuler les flux entre infra-territoires en privilégiant les modes de déplacement doux - Développer l'accès par le numérique - Valoriser l'offre de tourisme durable auprès des habitants, visiteurs et professionnels - Soutenir les actions collectives à forte valeur ajoutée et les projets de coopération		

Thématiques visées :

- Tourisme
- Culture
- Patrimoine
- Biodiversité
- Patrimoine naturel et paysage
- Continuités écologiques
- Savoir-faire
- Randonnées
- Tourisme nature / sportif / gastronomique / œnologique
- Tourisme durable
- Patrimoine bâti / petit patrimoine vernaculaire

Plus-value générale de LEADER sur la fiche action.

Les valeurs portées sont ici « l'accueil », « l'hospitalité », « l'interconnaissance », le « partage », la « coopération ».

Le GAL LEADER mise ici tactiquement sur la dynamisation des initiatives locales par des partenariats locaux et leur mise en réseau. La participation active des résidents, des associations, des entreprises sera ici au cœur de la (ré)appropriation du territoire pour mieux le partager. Des coopérations entre initiatives permettront de mieux mailler l'offre touristique et d'innover dans les formats et les offres

2. type et description des opérations

2 volets constituent le périmètre de la fiche action :

Volet 1. Connaître la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels et les valoriser auprès des habitants (réappropriation) et des visiteurs

Notre territoire est riche de nombreux patrimoines, tant sur le plan naturel, que culturel et social. Cette diversité est cependant souvent méconnue. Or il est nécessaire pour améliorer le vivre ensemble que les habitants apprennent à connaître leur territoire. Ce n'est qu'à cette condition qu'un partage devient possible, de faire du territoire un bien commun, dans le respect des spécificités de chacun. Il s'agit ici de mieux qualifier la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels (études, rapports, création artistiques...) présents sur le Pays d'Arles. Il convient de permettre aux habitants de se les réapproprier : sensibilisation, visites, découvertes, pratiques, expériences, créations, en favorisant le croisement et les interactions entre les différents patrimoines, et en mettant l'accent sur l'innovation en matière de formats, d'approches, de thèmes, de publics.. Ces projets permettront aussi aux habitants de devenir des ambassadeurs des différentes cultures qui caractérisent le Pays d'Arles. L'enjeu est également de renforcer l'accessibilité de cette offre à une diversité de public en travaillant sur l'adaptation de l'accueil, de l'accès géographique (mobilité), l'accès numérique, de la médiation et de la communication. Des projets en faveur de l'accessibilité sociale (personnes handicapées, précaires, groupes, familles, jeunes/bel âge) seront soutenus. Seront particulièrement soutenues les actions en faveur des jeunes/scolaires et favorisant le croisement et les interactions entre les différents patrimoines, ainsi que les actions innovantes permettant de réinventer la façon de transmettre, communiquer, partager ce patrimoine.

►Types d'intervention

- Soutien aux projets, études, formations, expérimentations, produits ou services innovants permettant de démontrer, sensibiliser, mettre en valeur, préserver, et favoriser l'accès à une diversité de publics et une médiation adaptée concernant le **patrimoine immatériel** : diversité des cultures, des traditions, des savoir-faire...
- Soutien à la conception et l'expérimentation d'actions innovantes pour créer des **échanges et interactions entre différents groupes sociaux**
- Soutien actions de connaissance, de sensibilisation et de valorisation des **patrimoines matériels** : naturel, paysage, biodiversité, agricole, vernaculaire, bâti, architecture, industrie, artisanat etc.
- Soutien aux projets, études, formations, produits ou services qui renforce l'accès et le partage du patrimoine avec les publics éloignés (formats de transmission et de langage, accès physique...)

►Exemples de projets éligibles

- *Candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire*
- *Formations et expertises en matière d'architecture à forte valeur patrimoniale*
- *Développement d'un support numérique pour promouvoir des randonnées autour du patrimoine (patrimoine bâti, récits et légendes, auteurs provençaux...)*
- *Création théâtrale autour d'une mémoire locale (ex: mémoires ouvrières), banquet de village à partir des différentes cultures culinaires*
- *Création de différents kits de communication "ambassadeur de mon territoire" destinés aux habitants et aux entreprises*
- *Création/intégration de circuits de découverte et offres d'activités adaptées aux personnes à mobilité réduite*
- *Etude pour la création d'un accueil de groupe (scolaires, centres aérés, tourisme social...) et d'un cahier ressources de propositions pédagogiques de découverte du territoire*
- *Actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation au développement durable et aux territoires sur la connaissance et la préservation des richesses et des fragilités de la biodiversité ; les impacts de ces dégradations sur les écosystèmes ; la gestion des risques naturels ; les liens entre santé de la biodiversité et santé humaine ; les adaptations individuelles, collectives et sociétales.*
- *Etudes et actions visant à caractériser et valoriser la diversité des paysages, socle de fonctionnalités écologiques et sociales*

Volet 2. Soutenir un tourisme respectueux de nos ressources et de notre territoire

La crise sanitaire a suscité un regain d'intérêt pour la découverte de nos régions et accentué la demande d'un tourisme de nature. Sur un territoire tel que le Pays d'Arles, déjà doté d'une grande attractivité touristique, cette tendance vient s'ajouter à la forte fréquentation de certains sites patrimoniaux et naturels. L'utilisation accrue des espaces et services par les visiteurs peut s'accompagner de risques pour le territoire. On identifie par exemple : surcharge de certains lieux, dégradation d'espaces naturels et de la biodiversité, pression sur des ressources et infrastructures non dimensionnées pour de tels flux, influence sur les prix de certains services de proximité. Ces impacts sur la qualité de vie des habitants, sur les paysages, sur la biodiversité, sur le patrimoine en général, peuvent engendrer une mauvaise image de certains formats de tourisme.

Pour contribuer au déploiement d'un tourisme maîtrisé, respectueux de nos ressources, de nos milieux et des habitants, il convient d'agir à trois niveaux :

- Contenir les effets associés à la concentration spatiale et temporelle des fréquentations en agissant sur les leviers suivants :
 - Renforcer l'offre hors saison pour inciter les visiteurs à une découverte en dehors des pics de fréquentation (mai-juin à septembre globalement) ;
 - Renforcer l'offre qui permet au visiteur de sortir des "hotspots" et d'opter pour des découvertes plus confidentielles, réduisant ainsi la sur fréquentation des sites sous pression et lui offrant par la même occasion une expérience de qualité
- Accompagner l'évolution des comportements et attentes des visiteurs afin de limiter les impacts sur les sites et passer d'une logique de consommation touristique à une posture de découverte et de partage plus authentique (exploration approfondie, rencontres humaines...) :
 - Soutenir l'émergence de services et d'offres touristiques créatives, aux impacts réduits, prenant pour socle les potentialités inhérentes au territoire et se fondant dans leur environnement le plus naturellement possible (ex : prestations de découverte agritouristique, tourisme industriel, découverte ludique de la biodiversité, guidages et exploration douce permettant une découverte à cheval, canoé, calèche, âne, vélo, vélorail, ...).
- Enfin, il est nécessaire d'accompagner les prescripteurs touristiques pour qu'ils s'approprient ces approches et offres alternatives, s'en fassent les porteurs et les diffusent massivement.

➤ Types d'intervention

- Soutien aux projets, études, formations, produits ou services contribuant à la régulation des flux, permettant de diversifier l'offre et d'attirer le visiteur vers des offres secondaires qualitatives, alternatives ou complémentaires aux hotspots touristiques à forte notoriété
- Soutien aux projets, études, formations pour la conception et la diffusion de produits ou services venant étoffer la palette des prestations attractives et qualitatives disponibles hors saison
- Soutien aux études et actions pour le développement ou la mise en valeur d'offres nouvelles de tourisme durable, ou l'adaptation d'offres existantes vers un tourisme durable
- Soutien aux projets facilitant des mobilités douces et de modes opératoires traversants, l'intermodalité pour relier des points d'intérêt touristique du territoire ainsi que les formes douces d'exploration du territoire (navigation, pédestre, vélo...)
- Soutien des formes d'hébergement touristique insuffisamment présentes sur le territoire : collectif, accessible à tous, comme les gîtes d'étape...
- Soutien d'activités touristiques durables innovantes fluviales autour du Rhône
- Soutien à des actions de sensibilisation, formation et communication visant à promouvoir des comportements responsables dans la fréquentation et l'usage des sites
- Soutien à des actions visant les prescripteurs du visiteur, pour qu'ils s'approprient et se fassent les ambassadeurs de ces offres de tourisme durable hors saison et hors sites majeurs
- Soutien aux actions favorisant le tourisme expérientiel, axé sur le sensoriel,
- Soutien aux initiatives des acteurs touristiques pour adapter l'offre à la rudesse du climat : horaires d'ouverture, lieux de fraîcheur, zones d'ombrage sur les itinéraires...

➤ Exemples de projets éligibles

- Accueil touristique et mobilité (étude et expérimentation)
- Formation-action des professionnels du tourisme au développement et à la promotion d'offres alternatives et éductours
- Série de séminaires et ateliers pour accompagner les professionnels publics et privés du tourisme dans la structuration d'une offre hors saison
- Structuration de l'offre culturelle hors saison estivale et promotion de la programmation (communication)
- Festival InvenTerre pour sensibiliser les publics à la biodiversité
- Création d'une base de données à destination des prescripteurs touristiques et référençant les offres de tourisme durable/responsables du Pays d'Arles
- Création d'offres nouvelles ludiques (games, chasses au trésor, jeux de pistes...) ou attractives (formats innovants, interactifs) pour inciter à découvrir des richesses sur des thèmes naturellement moins faciles d'accès : ruralité, agriculture, métiers et artisanat, faune ou flore, paysages atypiques
- Déploiement de microaventures pour intéresser un public d'habitants de proximité à des sorties locales.

3. Type de soutien

L'aide est accordée sous forme de subvention.

4. Liens avec d'autres dispositifs européens (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER) et régionaux

Ne sont pas éligibles à un financement régional dans LEADER :

- Les actions qui ne sont pas inscrites dans une stratégie de territoire et de partenariats avec les acteurs publics et/ou privés
- Les actions non conformes aux objectifs du plan climat régional, au SRADDET et au SRDEII, au PRPGD
- Les actions relevant des compétences obligatoires des collectivités territoriales
- Les projets imposés par des contraintes réglementaires
- Les actions finançables dans les cadres d'intervention, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt lancés par la Région dans le cadre de ses politiques

Certains dispositifs européens et régionaux intervenant sur ces thématiques, une articulation fine avec la Région sera organisée afin de permettre l'intervention de LEADER le cas échéant

-FEDER / FSE / FTJ

Les opérations éligibles au FEDER/FSE/FTJ sont inéligibles au programme LEADER

La priorité 5 :

- **Objectif spécifique: RSO5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines** - Il est bien identifié qu'une articulation de la stratégie LEADER, contrats de plan État-Région (CPER) et FEDER volet Espaces ruraux est nécessaire afin d'assurer une cohérence maximale des interventions.

- PSN FEADER - 2023-2027

Les opérations éligibles au PSN FEADER sont inéligibles au LEADER, notamment :

- l'article 73 décrit les actions d'investissements suivants :
 - Mesure 73.04 – Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestière dont sites Natura 2000
- l'article 77. décrit les actions de coopération suivantes :
 - 77.01 Partenariat européen d'innovation (PEI) – LEADER se laisse la possibilité d'intervenir en partage/complémentarité avec les démarches PEI
 - 77.06 Autres projets de coopération (coopération de structuration de filières)

En terme de ligne de partage : Le programme LEADER Pays d'Arles se laisse la possibilité d'accompagner des projets rentrant dans les mesures FEADER telles que listées ci-dessus, uniquement pour les opérations qui ne seraient pas éligibles à ces dispositifs, (montant sous le plancher éligible au FEADER...)

- FEAMPA

Les opérations éligibles au FEAMPA sont inéligibles au programme LEADER.

- Programmes d'aides régionales

Une articulation sera recherchée avec les programmes d'aides régionales notamment en matière de tourisme, de protection, de gestion et de valorisation des paysages remarquables

5. Articulation avec les politiques publiques (Etat, Département, ...)

Nom du financeur	Intitulé du ou des dispositifs mobilisables
Etat	France 2030
Ministère de la cohésion territoriale, Ministère de la transition Ministère de la culture, Ministère du tourisme Ministère de l'économie, Ministère de l'agriculture et l'alimentation	Appels A Projets
Agences nationales (Anct, Ademe, Agence de l'eau, ...)	Appels A Projets
Département	Aides à l'équipement rural, aides environnementales
Groupe Caisse des dépôts dont BPI et Banques des territoires, CDC biodiversité	Aides en ingénierie, aides financières, appels à projets
Acteurs consulaires	Aides en Ingénierie
France active, Initiative Pays d'Arles, Intermade, Fondations...	Aides en Ingénierie, aides financières

6. Bénéficiaires

Collectivités territoriales/établissements publics ou semi-publics :

Communes, PNR des Alpilles et de Camargue, PETR du Pays d'Arles, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats intercommunaux ou mixtes, établissements publics, chambres consulaires, Offices de tourisme, bureaux d'informations touristiques, Sociétés Publiques Locales (SPL)....

Organismes, syndicats, associations et autres structures économiques privés/publics :

Syndicats Professionnels et fédérations (tout statut juridique), associations 1901, organismes de formation public/privé agréés, les Sociétés d'économie mixte (SEM), organisation de producteurs (OP), organismes de sélection agréés pour l'élevage (statuts précisés dans l'arrêté du 20 juin 2014 ou dans ses versions postérieures abrogeant celle-ci), organismes de gestion agréés des labels qualité AOC, AOP, IGP et reconnus en tant qu'organisme de défense et de gestion (ODG) par l'INAO, les fondations...

Les coopératives :

Les coopératives d'entreprises (agricoles, d'artisans, de commerçants), coopératives de production SCOP SCIC, coopératives de consommation, coopératives d'activités et d'emploi (CAE), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)...

Les entreprises :

exploitants agricoles (exploitation individuelle, formes coopératives ou sociétaires) - chef d'exploitation, ATS et ATP excepté les cotisants solidaires - individuel, GAEC, EARL ou SCEA, microentreprises, TPE, PME, sociétés civiles immobilières (SCI)...

Les groupements :

Groupements d'exploitants agricoles, GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) reconnus par le Préfet de Région par arrêté préfectoral, groupements d'entreprises (quel que soit leur secteur d'activité) définis statutairement ou GME (Groupement Momentané d'Entreprises) pour lequel une convention lie les entreprises cotraitantes...

Bénéficiaires inéligibles

La liste des bénéficiaires inéligibles est définie par défaut. L'unique particularité concerne l'inéligibilité du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

7. Dépenses

1- Dépenses éligibles

- Toutes prestations de services nécessaires à l'action,
- Communication : frais de conception et d'impression/édition, achat de documentation et de données, élaboration de documents et d'objets promotionnels, mise en page, frais d'adhésion, achat d'encart publicitaire, dépenses de publicité, frais d'hébergement de site, création de site ou page Internet dédiés exclusivement à l'opération,
- Frais liés à l'organisation d'un événementiel (forum/salons / festivals / fêtes de village et autres événements),
- Coût d'inscription à un événement,
- Frais de conception et achat de logiciel et licence,
- Véhicules neufs dans le cadre de l'utilisation exclusive au projet et dans le périmètre éligible au LEADER,
- Location de salle, de matériel, de bâtiment, de terrain (proratation possible),
- Frais de réception ,
- Coût d'inscription à une formation,
- Travaux de second oeuvre
- Frais de rémunération (directement rattachés à l'opération et dans le cadre de la mise en œuvre du projet Leader) :
- Frais de personnel (salaire brut chargé),
- Gratifications stagiaires
- Frais de déplacement / de restauration et d'hébergement,

- Matériels et équipements neufs et occasions (occasion : si règle PO FEDER 21-27 applicable ici)

- Contribution en nature liée à la valorisation de temps de travail des bénévoles dans les associations loi 1901,
- Coûts de structure selon règle applicable (15% ou 20% ?).

L'ensemble des dépenses devra justifier son lien avec la nature de l'opération. Si, lors du contrôle, la dépense n'est pas directement rattachable à la nature de l'opération éligible, celle-ci se verra déclarée inéligible. Chaque dépense éligible devra exclusivement être dédiée au projet excepté lorsque la mention « répartition possible » est spécifiée. Dans ce cas précis, la clé de répartition sera validée à l'instruction.

2- Dépenses inéligibles (liste non exhaustive)

- Travaux de gros oeuvre et mise aux normes
- Acquisition de bâti et de foncier, charges fiscales
- Création et réhabilitation de sols (chemins, routes)

Outre les dépenses inéligibles prévues par la réglementation européenne, sont également inéligibles les charges et les dépenses suivantes:

- Amendes et sanctions pécuniaires,
- Pénalités financières,
- Réductions de charges fiscales,
- Frais de justice et contentieux, tels que définis par le code de procédure pénale, ne relevant pas de l'assistance technique au sens de l'article 59 du règlement général susvisé,
- Dotations aux amortissements et aux provisions, à l'exception des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles relevant du compte n°6811 du plan comptable général,

- Charges exceptionnelles relevant du compte n°67 du plan comptable général,
 - Dividendes,
 - Frais liés aux accords amiables et les intérêts moratoires dans le cadre de contrats ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures ou la prestation de services, avec une contrepartie économique constituée par un prix ou un droit d'exploitation.
- L'autofacturation est inéligible.

8. Coopération/partenariat

Définitions. Un projet de coopération/partenariat est défini par la mise en œuvre d'actions partenariales locales de développement entre au moins deux partenaires qui interviennent :

-Pour la coopération sur au moins, deux territoires organisés, en vue de la réalisation d'un projet dont au moins une partie est commune à deux porteurs de projets sur deux territoires différents. Par territoire organisé on entend ici : « un regroupement formalisé d'acteurs publics et/ou privés intervenant sur un périmètre géographique défini et mettant en œuvre une stratégie locale de développement »

-Pour le partenariat, déployé sur le territoire du GAL, et grâce à un regroupement d'acteurs se situant dans le périmètre du GAL ou exerçant une activité bénéficiant aux habitants du GAL

Modalités : Chef de file, convention de partenariat ou accord de coopération. Un projet de coopération/partenariat doit faire l'objet d'un accord de coopération. Il s'agit d'un document rédigé par le partenaire « chef de file » au nom et pour le compte du groupement. Il définit « l'action collaborative » et autorise un « chef de file » à présenter, au nom d'un groupement de partenaires, un dossier unique comportant les objectifs, le calendrier, les livrables communs, la répartition des tâches et les grandes masses du plan de financement.

Thèmes pressentis : patrimoines, accueil, tourisme

- **Volet « partenariats »** (exemples non exhaustifs) :

- Réseau d'ambassadeurs du Pays d'Arles
- Déploiement d'outils d'itinérance à l'échelle du Pays d'Arles

- **Volet « coopération »** (exemples non exhaustifs) :

- Coopération autour des savoirs faire s et traditions associés à l'élevage équin et taurin (Vaucluse, Gard, Hérault, Espagne, Italie...)
- Coopération entre les Deltas en Europe (Espagne, Italie...)
- Coopération avec les territoires du réseau « Label Pays d'Art et d'Histoire »
- Coopération avec les territoires membres de la communauté « Terre de Jeux 2024 »
- Coopération entre réseau des éco-acteurs

9. Critère d'éligibilité/sélection

Des critères de sélection seront déterminés par le comité de programmation basés sur les principes ci-dessous. L'évaluation des projets sera faite par attribution de points pour chaque critère figurant dans la grille d'analyse utilisée par les membres du comité de programmation. Sur la base de cette grille, la sélection des projets résultera d'un vote du comité de programmation. Les projets doivent atteindre un seuil minimum, défini en amont par le comité de programmation, pour être retenus.

Principes de sélection : Une grille d'analyse sera construite sur la base de critères de sélection qui seront déterminés ultérieurement et validés par le comité de programmation et pourront s'appuyer sur les principes suivants :

- Caractère structurant du projet (création et qualité des emplois créés)
- Cohérence avec la stratégie énoncée dans les documents de planification (ex : SCOT, ...), avec le PCAET, avec le PAT, avec le CRET, le CRTE, les chartes de Parcs, avec la stratégie touristique territoriale, avec les programmes connexes portant sur la revitalisation territoriale (ex : Petite ville de demain, action Cœur de ville), avec toutes les autres stratégies territoriales ayant cours sur le territoire du GAL,
- Caractère durable et impact environnemental sur le territoire (incluant l'impact sur la biodiversité et les paysages),
- Capacité de mobilisation et qualité/nature des partenariats, notamment capacité à mobiliser les acteurs (publics et/ou privés)
- Impact territorial du projet
- Caractère innovant du projet : innovation sociale, technologique, environnementale, responsable (notamment critères ARIR : Anticipation des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux, Réflexivité : pertinence au regard des besoins et des attentes sociales, Inclusion des parties prenantes, Réactivité : capacité à faire évoluer le projet ou le processus)

Les modalités d'appréciation de ces principes seront précisées et validées par le Comité de programmation.

Des critères de sélection seront déterminés par le comité de programmation basés sur les principes ci-dessous. L'évaluation des projets sera faite par attribution de points pour chaque critère figurant dans la grille d'analyse utilisée par les membres du comité de programmation. Sur la base de cette grille, la sélection des projets résultera d'un vote du comité de programmation. Les projets doivent atteindre un seuil minimum, défini en amont par le comité de programmation, pour être retenus.

10. Montants et taux d'aide MAXIMUM	
Sous réserve du régime d'aides d'Etat applicable et de la réglementation nationale en vigueur :	
Taux maximum d'aide publique (FEADER + Contrepartie nationale)	70% 80% pour les structures de l'ESS - Les groupements de communes, groupements d'intercommunalités et les syndicats intercommunaux ou mixtes
Co-financeurs potentiels	Tout co-financeurs public : Région, PETR, Département, EPCI, communes, Etat...
Taux d'intervention maximum du FEADER	80%
Montants plancher du coût éligible de l'opération	15 000 €
Montants plafond du coût éligible de l'opération	150 000€
11. Répartition des montants de la fiche action	
Montant FEADER	325 000 €
Montant FEADER INVESTISSEMENTS	292 500 €
Montants FEADER COOPERATION	32 500 €
12. SUIVI – EVALUATION	
En tant qu'acteur dans la mise en œuvre du FEADER, le GAL devra contribuer à la performance du « programme d'intervention FEADER » déclinant au niveau régional les obligations en la matière du Plan Stratégique National. Les indicateurs correspondants seront précisés lors de la phase de conventionnement sous réserve de la sélection de la candidature.	

5-Dispositions prises en matière de gouvernance, d'animation, de gestion, de contrôle et d'évaluation

5.1 La gouvernance du GAL

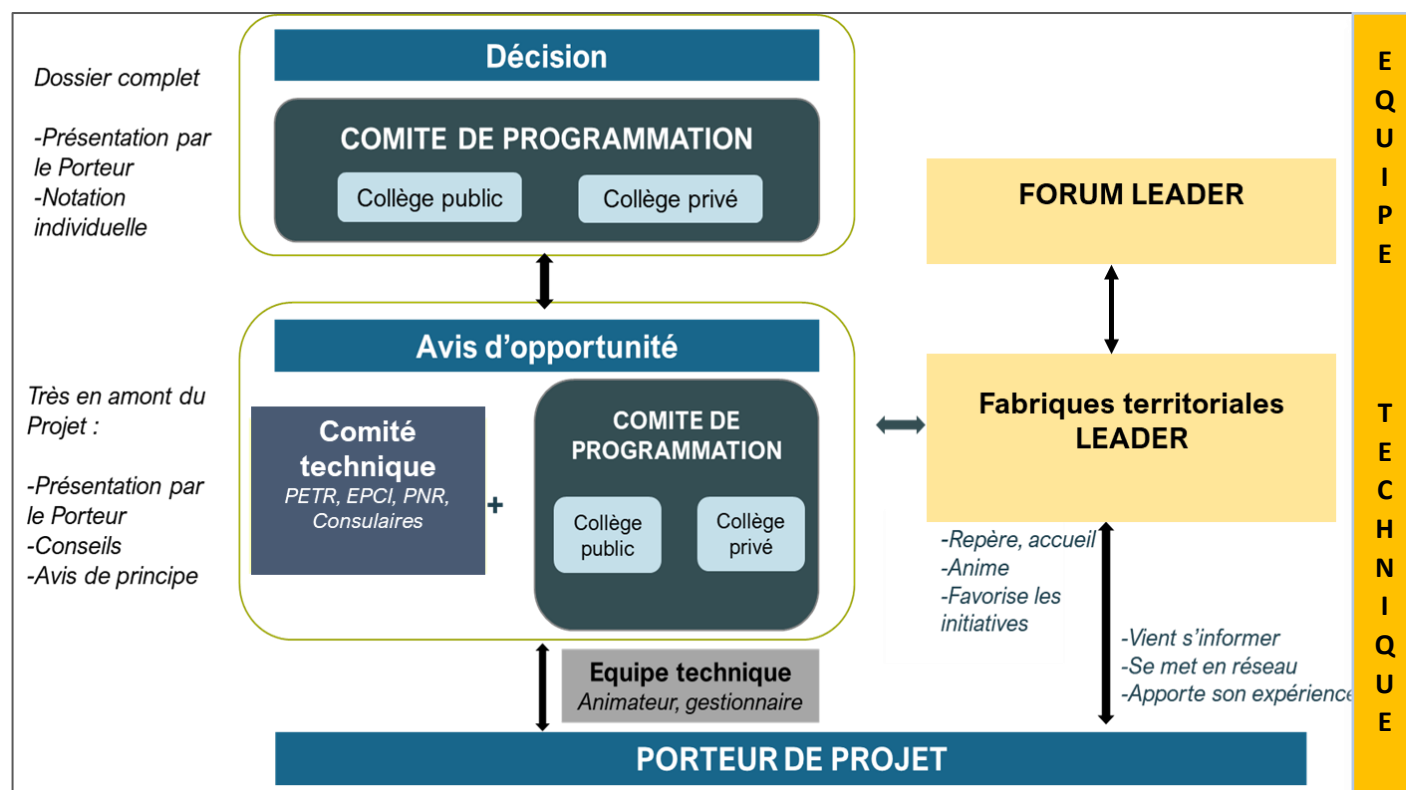
La gouvernance du dispositif associe de nombreux acteurs qui constituent le Groupe d'Action Locale (GAL). La structure porteuse du GAL est le PÉTR du Pays d'Arles. Le représentant légal du PÉTR du Pays d'Arles est autorisé, par son organe délibérant, à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Il peut déléguer sa signature à un Président de GAL pour tout ou partie de ses actes. Cette délégation peut ne porter que sur les actes relatifs au fonctionnement de l'instance de décision du GAL (invitations / compte-rendu / courriers engageants). L'évaluation de la précédente programmation 2014-2020, les échanges en Comité de programmation et les concertations conduites en ateliers pour élaborer la candidature LEADER 2023-2027 ont conduit à identifier le besoin d'améliorer la gouvernance de LEADER.

Deux points ont été identifiés :

- Améliorer la capacité du Comité de programmation à dialoguer avec les porteurs de projets en amont des prises de décision effective quant à l'engagement ou non des fonds programmés dans LEADER
- Améliorer la capacité du GAL à accueillir, identifier, mettre en réseau les acteurs et les projets, améliorer les projets

Pour se faire, sans alourdir l'organisation générale, le schéma de gouvernance ci-dessous a été acté :

Figure – Schéma de gouvernance prévisionnelle de LEADER 2023-2027



Le Comité de programmation

Le Comité de programmation est une valeur ajoutée importante de LEADER dans la mesure où il ne représente pas une instance de consultation, mais une instance décisionnelle particulière où des acteurs privés, au côté d'acteurs publics, vont pouvoir attribuer des fonds publics à des projets locaux. Ce fonctionnement de gouvernance partagée est unique au dispositif LEADER.

Composition du Comité de programmation

Un Comité de programmation de 16 membres maximum (6 membres de la sphère publique, 10 membres de la sphère privée) sera mis en place. Sa composition et ses missions sont conçues pour garantir un effet levier du programme Leader sur l'ensemble du territoire. Le Comité de programmation siégera dès la constatation du quorum. Cette composition pourra être amenée à évoluer dans les prochaines semaines en lien avec des partenariats renforcés notamment avec le département. Les membres publics sont les représentants élus du PÉTR, des 3 EPCI et des 2 Parcs (6 à minima). Les membres privés rassemblent des acteurs locaux : des

élus des 3 chambres consulaires, les « experts » de chacune des thématiques en lien avec le 5 fiches projets ainsi que des experts généralistes (10 membres). Le Président du Comité de programmation et Président du GAL est élu parmi les membres du comité de programmation et sera un représentant élu de la structure porteuse du GAL.

Le rôle du Comité de programmation

Le Comité de programmation est l'instance de décision du GAL. Ses membres sont collégialement responsables du respect de la stratégie du LEADER.

Les missions stratégiques confiées au Comité de programmation sont les suivantes :

- Promouvoir le dispositif LEADER par la mise en place d'outils de communication
- Avoir un rôle d'Ambassadeur du dispositif LEADER
- Être tuteur de porteurs de projets qui le souhaitent
- Garantir l'absence de conflits d'intérêt lors du vote des opérations présentées,
- Se voir présenter les avis techniques sur les projets à financer et statuer sur chacun
- Questionner, commenter, débattre lors de la présentation des projets en séance
- Assurer la sélection des opérations présentées :
 - 1) en émettant un avis en opportunité
 - 2) en actant une notation et un classement à partir d'une grille de sélection,
- Engager le FEADER
- Dresser un état d'avancement annuel du dispositif
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, et l'évolution des projets financés
- Piloter le processus d'évaluation
- Proposer des améliorations pour optimiser la mise en œuvre du dispositif le cas échéant
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie
- Examiner le suivi financier
- Suivre les résultats des contrôles

Pour le suivi-évaluation, une fois par an, un Comité de programmation sera en partie consacré aux travaux d'évaluation (détail en 5.5).

La périodicité : Il est prévu que le Comité de Programmation se réunisse 4 à 6 fois par an. Il est à noter que le « présentiel » sera privilégié pour la tenue des Comités. Toutefois son déroulement en visioconférence ou en mixte sera prévue. Enfin, une procédure de consultation par voie dématérialisée sera également possible (une procédure sera adaptée afin de contrôler les conflits d'intérêts). La procédure de sélection des projets sera élaborée selon des critères transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe particulier ne contrôle les décisions de sélection. Cette procédure, détaillée dans le guide de procédure, interviendra à différentes phases d'accompagnement du dossier.

Gestion des conflits d'intérêt : Conformément à l'article 33 du RPDC du 24 juin 2021, le GAL prévoira une procédure de mise en œuvre de la stratégie visant à prévenir les conflits d'intérêt. Cette règle s'appliquera tant aux membres du comité de programmation qu'aux membres de l'équipe technique du GAL. La règle qui pourrait s'appliquer est la suivante : chaque séance du Comité de programmation débutera par la validation du double quorum, et le contrôle des conflits d'intérêt (fiche de conflit d'intérêt remplie et signée en début de séance par chaque votant. Lorsqu'un membre sera en conflit d'intérêt, celui-ci sera amené à quitter la salle lors des débats et du vote.

5.2 – L'équipe technique, le Comité technique

5.2.1- L'équipe technique

La structure porteuse consacre une ingénierie adaptée à la mise en œuvre du programme LEADER. Pour cela, deux ETP, un(e) animateur(trice) et d'un(e) gestionnaire, seront mobilisés. La cheffe de projet ruralité, la directrice du PETR ainsi que le service comptable encadrent et viennent en appui à l'équipe technique LEADER. En tant qu'acteur de proximité, cette équipe constituera un véritable appui aux porteurs de projets. Elle s'appliquera à bien les identifier et les caractériser, à comprendre leur dynamique et par conséquent à être en mesure de les accompagner pendant toutes les étapes du déroulement de l'opération. Le GAL du Pays d'Arles souhaite encourager la prise en charge du projet par un seul animateur/gestionnaire qui devient le référent du dossier de son émergence à sa réalisation, en passant par toutes les étapes de son financement. Au lieu de diviser le suivi du dossier entre un animateur et un gestionnaire, cela permettra d'établir un lien étroit entre le GAL et le porteur et ainsi assurer un suivi du projet le plus complet possible. La mission d'animation s'appuiera tant sur l'équipe pluridisciplinaire du PETR du Pays d'Arles selon la thématique liée au projet (PCAET, PAT, SCOT, Tourisme, ...), que sur les membres du comité technique, les agents des intercommunalités, des Parcs et des consulaires, afin de créer une dynamique d'équipe autour du programme.

Les Missions liées à l'animation seront assurées en lien avec le(a) Chef(fe) de projet :

- Développement des outils d'animation et de prospection : création des projets stratégiques et prospectifs en s'appuyant sur les acteurs du territoire ; anticipation et planification d'un programme d'actions
- Animation des instances de décision LEADER (réunions cotech, financeurs ou instance de décision du GAL)
- Création d'outils de pilotage, de communication et d'évaluation
- Identification et appui à l'émergence de projets en lien avec la stratégie locale : émergence des projets du territoire et de coopération (appels à projets et à propositions, animation du partenariat, etc.)
- Accompagnement des porteurs de projet dans le montage de leur projet LEADER (éligibilité au regard de la stratégie, recherche de cofinancement, mise en réseau), suivi de leur dossier de demande d'aide et suivi de leur opération, échanges avec les porteurs, sensibilisation sur leurs obligations
- Capitalisation et communication sur les actions menées et les projets retenus, viser la promotion et la valorisation du programme
- Proposition des évolutions nécessaires à l'ajustement de la stratégie
- Rapprochement avec les organismes bancaires ou autres structures pour la mise en place de dispositifs financiers à destination des porteurs de projets privés, associatifs, coopératifs.
- Assurer les relations avec les partenaires du programme LEADER : coordonner et développer les relations extérieures en fonction des objectifs du projet de territoire
- Représenter la structure porteuse dans différentes institutions et auprès de différents partenaires du territoire, dans un rôle fédérateur, coordinateur et innovateur
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques et les personnes ressources sur le territoire
- Met en réseau les acteurs et les projets pour plus de synergies, animer les réseaux
- Animer le partenariat public-privé (GAL, instance de décision, exécutif LEADER...)
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement
- Suivi de la convention GAL-Autorité de Gestion Régionale : avenants et modifications sans avenants
- Participation au réseau LEADER : participer aux rencontres du réseau rural régional, national et européen, contribution au Réseau Rural Régional, participation aux réunions organisés par l'Autorité de Gestion Régionale. (Liste non exhaustive)

La mission de gestion consiste à instruire administrativement, financièrement, juridiquement et réglementairement les dossiers. Le chargé de gestion d'un dossier est l'interlocuteur des porteurs de projets pour leur demande, suivi et solde de subvention, et les accompagne lors de la rédaction de leur projet. Son travail implique la collecte des pièces et la vérification du respect des règlements et marchés publics, l'aide au montage financier, à l'élaboration de plans de financement. La gestion administrative et financière intervient tout au long de la vie du projet. Il s'agit de suivre la réalisation des projets en faisant des points réguliers, afin de prévenir les difficultés. Les porteurs sont accompagnés très étroitement en étant à leurs côtés sur site lorsqu'ils réalisent les remontées de dépenses. Le gestionnaire a aussi pour fonction de contrôler les dépenses, de suivre la consommation de l'enveloppe et de réaliser les transferts d'enveloppe décidés par le Comité de Programmation.

Les Missions liées à la gestion seront assurées en lien avec le(a) Chef(fe) de projet :

- Réception et instruction des demandes de subvention et de paiement (contrôle de la complétude, de l'éligibilité de la demande, contrôle du respect des règles nationales et européennes : aides d'Etat, marchés publics, instruction financière, saisie dans logiciel dédié)
- Vérification de l'éligibilité réglementaire et financière du projet et définition du plan de financement du dossier
- Instruction des dossiers de demande d'aide : aide aux porteurs pour le montage du dossier ; (Analyse des Régimes d'Aide d'Etat, analyse des Organismes Qualifiés de Droit Public ; analyse réglementaire, contrôles croisés ; analyse de l'éligibilité du dossier et du porteur, notation pour la sélection, analyse des coûts raisonnables ; ...) et instruction dans le logiciel dédié
- Instruction des demandes de paiements : aide aux porteurs pour le montage du dossier
- Instruction (calcul des parts de paiement, vérification de l'éligibilité et le cas échéant, si les commandes publiques ont bien été suivies, contrôle de la complétude, éligibilité des dépenses présentées, certification de service fait, visite sur place, saisie sur logiciel dédié, demande de paiement à l'ASP) ; paiement de la part co-financeur et FEADER de tous les dossiers
- Organisation des comités des financeurs : invitation, présentation des dossiers et du suivi des dossiers, recherche des co-financeurs en amont de la réunion, rédaction du PV ; secrétariat
- Mobilise l'expertise de l'Autorité de Gestion Régionale dès que besoin, gère les relations avec l'ASP
- Applique les grilles de sélection et de notation définies par le comité de programmation
- Suivi et rédaction des avenants, suivi des signatures et rédaction des courriers
- Saisie des instructions et des autorisations de paiement pour validation au supérieur hiérarchique ; production du certificat de service fait et transmission au directeur pour validation des procédures
- Suivi des contrôles et des visites sur place
- Veille juridique et appropriation régulière des préconisations de l'autorité de gestion régionale, suivi des évolutions réglementaires, mise à jour du programme (guide gestion, formulaires dédiés ...)
- Suivi de la convention GAL-Autorité de Gestion Régionale : avenants et modifications sans avenants

- Gestion des demandes de subvention concernant l'animation de l'équipe technique annuelle : rédaction de la demande, remontées de dépenses ; suivi de l'enveloppe globale du programme et annuelle
- Elaboration des outils de suivi des projets et instances de gouvernance, et de l'enveloppe du GAL ainsi que de l'enveloppe pour les projets
- Participe aux rencontres avec l'Autorité de Gestion Régionale et au fonctionnement général du programme
- Assure la traçabilité des informations et des actions réalisées liées aux tâches qui lui incombent
- Répond à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion régionale ou de l'organisme payeur dans les délais requis
- Produit les données quantitatives du programme servant aux bilans annuels
- Contribue à l'évaluation du programme LEADER et à l'évaluation régionale
- Coanimation des instances de décision LEADER
- Régularisation et archivage des dossiers

Missions assurées par le(a) Chef(fe) de projet ruralité (hors coût LEADER sauf exception) :

- Encadrement de l'équipe LEADER et mise en œuvre globale du dispositif
- Suivi de la maquette financière
- Suivi du respect des procédures et des obligations réglementaires
- Validation de l'instruction des dossiers

5.2.2- Le Comité technique

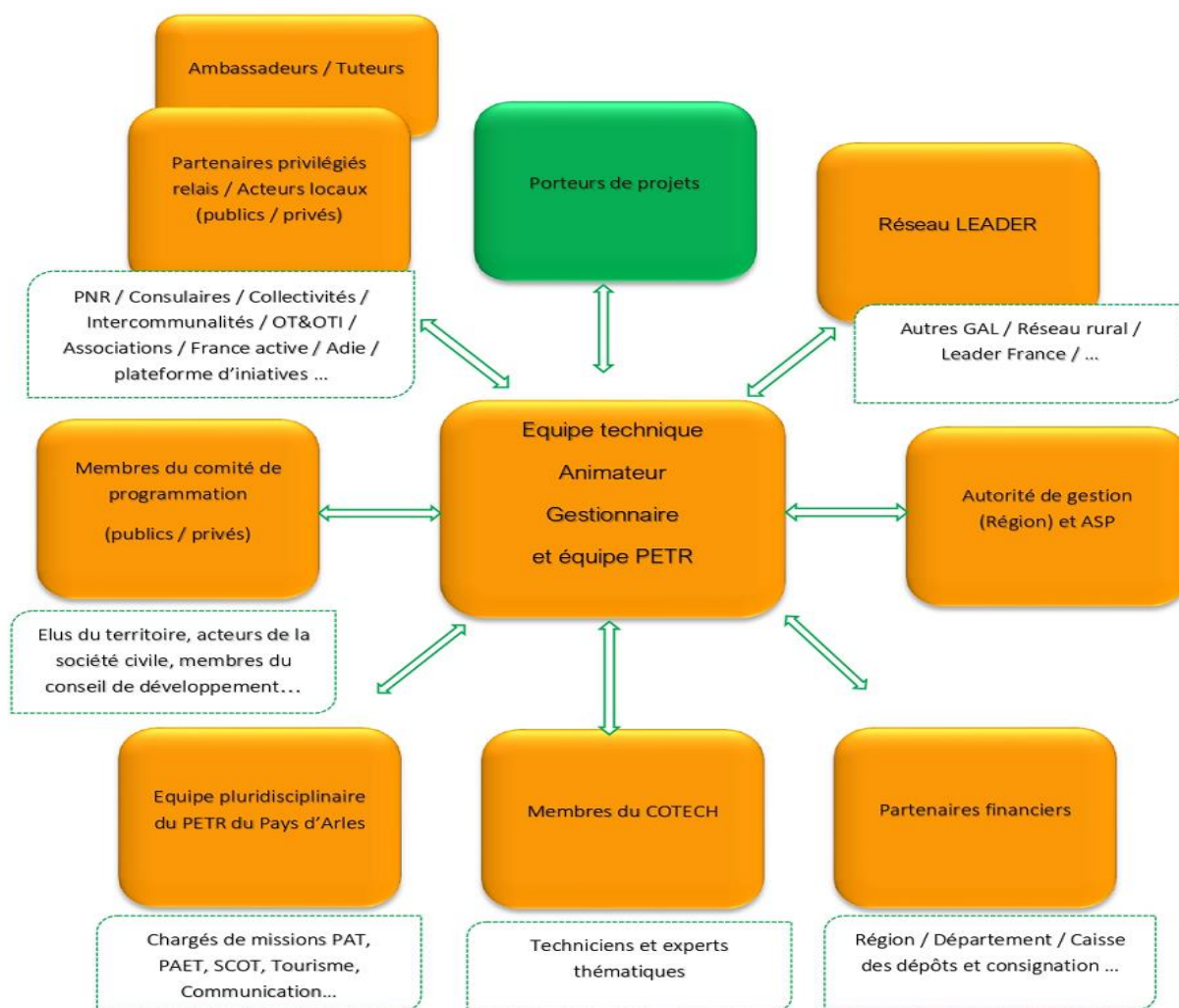
Le Comité technique (COTECH) intervient tout au long de la vie du projet. En amont du Comité de programmation pour appuyer l'équipe technique LEADER à diffuser l'information et participer à l'accompagnement des porteurs de projets, et en aval pour le suivi des projets et l'évaluation du dispositif. Son rôle est de veiller à la pertinence des projets soutenus avec les stratégies locales et thématiques. Il est composé des techniciens « experts » des 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Pays d'Arles, des 2 Parcs Naturels Régionaux, du PETR du Pays d'Arles, et des chambres consulaires. Sur cette nouvelle programmation, ponctuellement des membres associés pourront y être invités selon les caractéristiques des dossiers : les techniciens de la plateforme Initiative Pays d'Arles, la couveuse Inter-made, l'association Adie et le réseau France Active. Il a pour fonctions :

- De diffuser l'information, de communiquer, de tenir le rôle de prescripteur et d'ambassadeur
- D'assurer l'accompagnement des porteurs de projets aux côtés de l'équipe technique (présence aux rendez-vous, conseils, recommandations, mises en réseau, transmissions de ressources, valorisation...)
- De s'assurer de la pertinence des projets soutenus avec les stratégies locales et thématiques
- D'assurer un lien entre les différents acteurs, favorise le transfert d'informations et de bonnes pratiques
- De préparer les Comités de programmation avec les membres référents (élus, représentants)
- De contribuer au suivi des projets et à l'évaluation du dispositif

5.3 - L'animation et la gestion du programme

Le programme 2014-2020 a permis d'identifier qu'au-delà des missions préalablement définies à travers des tâches dédiées et chronologiques, l'importance et la nécessité d'un accompagnement personnalisé et renforcé des porteurs tout au long de la vie d'un projet. C'est ainsi que cet accompagnement débute en aval d'une demande d'aide et continue jusqu'à sa mise en paiement, en dehors des aspects techniques et réglementaires.

La figure ci-dessous représente « l'écosystème » autour de l'équipe LEADER.



5.3.1 Animation du programme

L'animation est au cœur du programme, à la fois dans un rôle de catalyseur de projet et d'animation de réseau. L'ambition étant de décloisonner, stimuler la mise en réseaux et les synergies entre les acteurs du territoire, pour ce faire, l'animateur s'appuiera sur l'ensemble des partenaires et acteurs, parties prenantes de la vie du GAL.

Focus sur l'émergence des projets

- Une phase d'information collective de proximité, riche et active (à minima 4/an), organisée en amont du lancement des appels à projets permettra de communiquer largement sur le programme LEADER. Elle s'effectuera au-travers de webinaires et informations collectives en présentiel dans différentes communes du territoire.
- La participation active aux événements propices aux rencontres entre les acteurs du territoire ainsi que les lieux et ateliers dédiés à la création d'activités seront visés, permettant d'identifier les projets et porteurs potentiels.
- Des rendez-vous d'accueil pourront être mis en place, ainsi que des permanences sur demande des communes
- Les différents acteurs du territoire, impliqués dans la démarche LEADER, et notamment les membres du Comité de programmation et/ou ambassadeurs LEADER (voir leur rôle bas) seront des personnes ressources dans la détection et l'émergence des projets.
- Dans cette mission, l'animateur pourra s'appuyer sur différents outils de communication (détaillés plus bas).

Focus sur l'accompagnement des porteurs de projets en amont du comité de programmation en opportunité

- Une première rencontre individuelle sera réalisée soit par une visite sur site, soit par l'accueil du porteur de projet, par l'animateur accompagné d'un membre du PETR et/ou du COTECH selon la thématique. Un membre du Comité de programmation pourra également être invité selon la pertinence et la disponibilité (proposition faite par les membres du Comité de programmation lors de la concertation). Ce premier échange sera l'occasion de commencer à évaluer l'opportunité du projet et de s'assurer qu'il répond aux enjeux.
- Une réorientation sera éventuellement proposée, avec une recherche d'autres financements possibles. Un éventuel recadrage du projet pourra également être proposé.

- Un accompagnement du porteur sera réalisé dans la conception et le contenu du projet (éligibilité, phasage, partenariat, qualité, coût, délai, périmètre du projet, ...) ainsi qu'en appui à la rédaction et la présentation de son dossier (fiche projet)

Focus sur une animation renforcée, relayée par les acteurs

L'évaluation du programme 2014-2020 a fait apparaître la nécessité renforcer le lien de proximité et une présence accrue sur le territoire en termes d'animation territoriale afin : de mieux faire connaître le programme, d'accentuer la mise en réseau entre porteurs et au niveau du GAL, d'informer sur le suivi sur l'ensemble du parcours LEADER des projets. Aussi il est attendu que le discours soit adapté pour une meilleure appropriation par les différents publics.

- Les « ambassadeurs LEADER »

Pour une diffusion des appels à projets, les acteurs ont convergé, lors des échanges, sur la nécessité de s'appuyer sur des relais, en investissant des réseaux existants et en équipant et formant des « ambassadeurs » LEADER. Les réseaux seront approchés pour des présentations auprès : de réseaux professionnels, de réseaux d'entrepreneurs, d'anciens « incubés » ou « couvés » et résidents des pépinières, de collectifs d'associations, de publics coworkers, etc... Les membres du Comité de programmation constituent des ambassadeurs « naturels » de LEADER, mais d'autres acteurs seront amenés à jouer ce rôle. La concertation a permis de préciser les besoins pour « équiper » les acteurs et faciliter ce relais, notamment en élaborant avec eux une communication adaptée.

• Les fabriques territoriales

Des groupes de travail pourront être constitués en lien avec chaque ambition pour partager une vision sur une thématique donnée, ses enjeux spécifiques et actuels, mutualiser des informations et ressources et identifier des opportunités de projets. Réunissant des membres du Comité de programmation, des élus ayant une délégation sur ces sujets, d'acteurs experts, des agents des collectivités, les Fabriques pourront composer des tours de table à géométrie variable en fonction du moment et des besoins.

• Des « Ateliers de la coopération »

Afin de renforcer l'animation LEADER en matière de dynamique partenariale, de coopération entre porteurs de projets des « Ateliers de la coopération » (coopération au sens large du terme, c'est-à-dire intégrant le partenariat et le collaboratif) vont être organisés. Ils réuniront des acteurs du territoire et des porteurs de projet positionnés sur des sujets similaires ou connectés, dans un triple objectif : l'interconnaissance entre acteurs comme levier pour envisager un travail collaboratif, la créativité et les synergies issues du collaboratif pour construire un projet commun, l'accompagnement de la dimension collaborative des projets (intégrant les spécificités des projets LEADER de coopération/partenariat avec un co-portage). Au-delà des ateliers, des outils complémentaires de mise en réseau et facilitant la contribution de chacun pourront être développés (liste de discussions, tableaux partagés, réunions, réseaux sociaux type LinkedIn).

Ces ateliers seront également des espaces propices pour construire de nouvelles réponses aux besoins émergents suite aux différentes crises et aux mutations des comportements, en croisant les analyses et les compétences. Ils seront l'occasion de développer de nouvelles approches du caractère innovant des projets, intégrant notamment l'innovation responsable (critères A.R.I.R) :

- Anticipation des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux
- Réflexivité : pertinence au regard des besoins et des attentes sociales
- Inclusion des parties prenantes (acteurs affectés ou concernés)
- Réactivité : capacité à faire évoluer le projet ou le processus

• Le Forum LEADER

Autre proposition issue de la concertation : la mise en place d'un forum annuel, véritable rendez-vous territorial ayant vocation à informer sur le programme et son actualité, valoriser les projets en cours de réalisation, favoriser des rencontres entre acteurs et inspirer. Une souplesse dans l'organisation du format de ce forum est souhaitée par les acteurs. Ils pourront ainsi comporter des ateliers thématiques, des apports d'expertises ou d'expériences d'autres territoires (notamment les innovations), des temps d'animation pour identifier les acteurs et susciter des échanges (rendez-vous BtoB, séries de pitches, challenges en équipes...). S'adressant aux acteurs publics et privés du territoire, il réunira les porteurs de projets, les membres du Comité de programmation et des Fabriques, et toutes les parties prenantes de la mise en œuvre de LEADER.

• Le tutorat

Pour renforcer le lien entre le territoire et les porteurs de projet tout au long de son parcours LEADER (et potentiellement au-delà...), il sera proposé un format de tutorat/parrainage volontaire. Le tuteur pourra être membre du GAL ou expert du territoire.

• Club de porteurs de projet

D'autres groupes de travail ad hoc, informels et ponctuels pourront être créés en fonction des besoins identifiés au fil de l'eau. Parmi les pistes envisagée, le « club de porteurs de projets » pourrait être expérimenté pour favoriser l'interconnaissance, partager des informations, monter en compétence, partager des problématiques et trouver des solutions ensemble (exemple : méthode collaborative de l'« accélérateur de projet »)... Initié par l'équipe d'animation LEADER, l'objectif est une autonomisation progressive des participants dans cet espace.

- **La Communication**

La Communication permet à la fois de valoriser les projets financés et d'alimenter la stratégie territoriale. Elle rend visible et enrichit le programme par l'arrivée d'acteurs d'horizons divers, accroissant ainsi le nombre de projets susceptibles de participer à l'atteinte des objectifs. Pour faire connaître les possibilités offertes par le programme, il est prévu de communiquer :

- Via les réseaux sociaux animés par le PETR et ses partenaires
- Site internet : Une page dédiée au programme LEADER sera disponible sur le site internet du PETR du Pays d'Arles, enrichie avec des éléments informatifs et d'un espace ressource documentaire à télécharger. Un volet "actualité" viendra notamment appuyer la communication sur les projets soutenus et leurs éventuels événements dédiés
- Les outils de communication des partenaires seront également mobilisés afin d'assurer un relais vers la page LEADER, et ainsi participer à valoriser plus largement les opérations menées sur le territoire (Parcs Naturels Régionaux, les EPCI, Conseil Régional, l'Europe s'engage...). La diffusion de l'information pourra être diffusée à travers leurs propres outils de communication (newsletters, sites internet, blogs, réseaux sociaux, etc.)
- Des documents d'information de types mailings ou newsletters seront régulièrement diffusés, tant auprès des partenaires que des différents acteurs du territoire afin que ceux-ci se fassent relais de l'information
- Une plaquette de présentation sera éditée. Celle-ci sera remise aux différents partenaires
- La "publicité" du programme sera assurée à travers des outils de communication spécifiques et notamment adaptée à la présentation du programme lors de manifestations publiques (Affiches, flyers, kakémonos, oriflammes...)
- Des supports de communication innovants pourront être mis en place tout au long du déroulement du programme (radio-téléweb, émissions de radio locales, vidéos, etc...)
- Via des articles de presse sur des événements et projets LEADER

L'ensemble de ces outils permettra d'une part d'informer les porteurs de projets potentiels et faire émerger des projets et initiatives, et d'autre part de diffuser les actualités, partager les bonnes pratiques, et communiquer sur l'avancée du programme.

Un plan de diffusion sera établi afin que cette dernière soit disponible dans tous les lieux stratégiques de passage de futurs porteurs de projets potentiels. Une réappropriation LEADER dès le démarrage du programme sera proposée. Afin d'améliorer la connaissance du programme LEADER par l'ensemble de la population, des réunions d'information à destination des élus du territoire, des techniciens intercommunaux, et des porteurs de projets potentiels seront organisées. Un guide expliquant la stratégie LEADER et le déroulement d'une demande de financement sera réalisé et diffusé notamment sur le site Internet. Une formation spécifique des « ambassadeurs » du dispositif (membres du Comité de programmation, anciens porteurs de projets, acteurs locaux prescripteurs...) sera proposée pour que chacun s'approprie la stratégie menée dans LEADER.

5.3.2 Gestion du programme

Le GAL assurera la gestion du programme, à travers son équipe technique. Dans le cadre de la démarche LEADER, le GAL s'engage à pouvoir répondre aux demandes européennes en termes de suivi et de contrôle. Pour ce faire, l'équipe technique mettra en place des outils adaptés afin de gérer, piloter et suivre le programme. Un guide de procédure, décrivant l'ensemble des procédures, documents de référence, délais d'intervention et intervenants, sera élaboré pour rendre transparent le traitement d'un dossier et la gestion globale de l'enveloppe, de l'appel à projet, jusqu'à l'évaluation finale et la clôture du programme.

Pour le suivi et le pilotage du programme, de la maquette financière et la réalisation des bilans, le GAL réalisera notamment :

- Un tableau de bord / de suivi des projets
- Un tableau de suivi de la maquette financière
- Rapport annuel d'exécution

Sur la période de programmation 2014-2020, le programme LEADER a bénéficié de l'outil OSIRIS. Pour la nouvelle période 2023-2027, le GAL utilisera le nouveau logiciel développé à cet effet en remplacement de l'actuel outil OSIRIS.

5.4. Gestion - Sélection – Vie d'un dossier - Contrôle

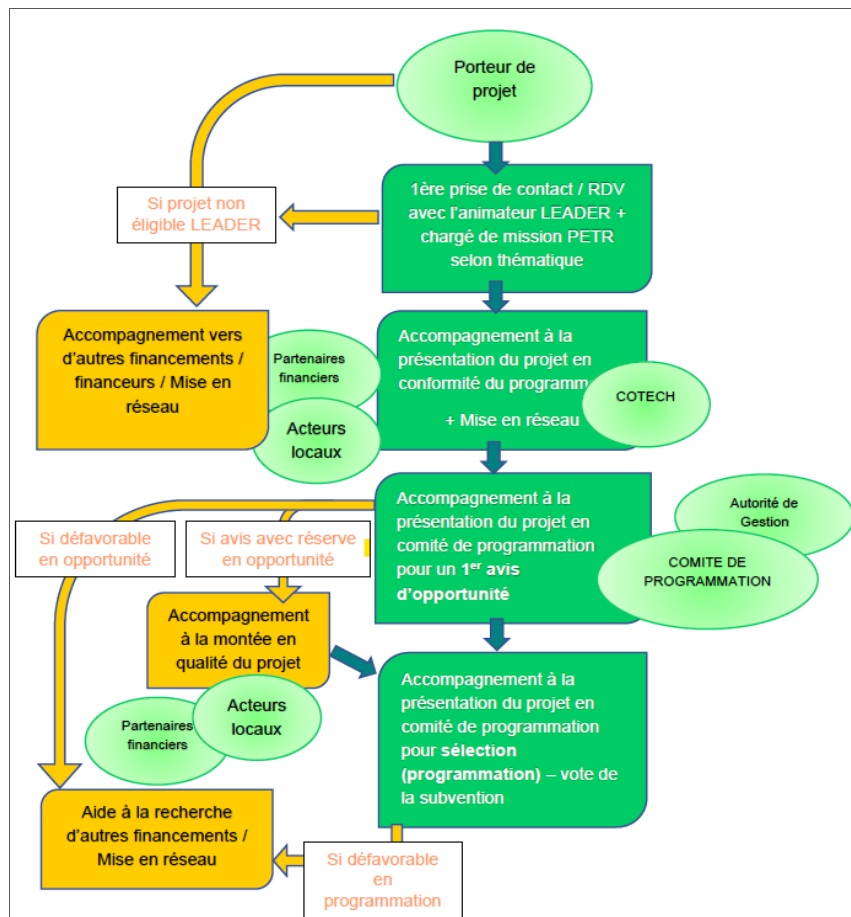
Les modalités de gestion et de sélection des dossiers seront établies en conformité avec la piste d'audit de l'Autorité de gestion. Durant toutes ces étapes, l'équipe technique du GAL assure un accompagnement renforcé.

Les 10 grandes étapes suivantes de la vie d'un dossier :

- 1) Appels à projets
- 2) Avis d'opportunité
- 3) Instruction de la demande d'aide
- 4) Sélection-programmation

- 5) Décision
- 6) Conventionnement
- 7) Instruction de la demande de paiement et mise en paiement
- 8) Contrôle / visite sur place
- 9) Irrégularités /recours
- 10) Vie et fin de dossier

Logigramme d'accompagnement du porteur de projet



Etape 1 : Appels à projets

Les projets sélectionnés dans le cadre du dispositif LEADER ont répondu à des appels à projets ouverts à la demande du comité de programmation. Le porteur de projet candidat rentre alors dans un processus d'accompagnement.

Le projet est présenté lors d'un comité de programmation afin que celui-ci obtienne un 1^{er} avis d'opportunité.

Afin de garantir la transparence et l'équité de traitement entre les projets, une trame d'analyse formalisée sera définie.

Appui technique

Le projet fait l'objet d'une étude par l'équipe technique du GAL, avec l'appui des membres du Comité technique. Des recommandations sont alors communiquées au porteur afin d'identifier les pistes d'amélioration du projet au regard des stratégies du territoire. Aussi, celui-ci reçoit des conseils au regard des exigences techniques et qualitatives d'un projet LEADER.

Etape 2 : Avis d'opportunité

- Une note sur l'opportunité du projet est préparée par l'équipe technique. Elle apporte un point de vue indépendant à celui du porteur au regard des résultats attendus de la fiche action. Elle éclaire le Comité de programmation sur l'éligibilité du projet et de la dépense,
- La présentation orale est réalisée par l'équipe technique du GAL, afin d'assurer une présentation standardisée et neutre,

- Le porteur de projet se prêtera à un temps de questions-réponses (15 minutes maximum) face aux membres du Comité de programmation,
- Le Comité de programmation se prononce ensuite : soit « un avis positif », soit un « avis positif avec réserves » que l'équipe technique se chargera de lever (si les conditions sont réunies), soit un ajournement du projet, avec possibilité d'être représenté en opportunité lors d'un prochain AAP, soit un « avis négatif ». Dans ce dernier cas, le projet, ne pourra plus être représenté au Comité de programmation en l'état.

Un courrier officiel (signé par le Président) sera transmis au porteur afin de communiquer l'avis.

Pour un projet ayant reçu un « avis favorable sous réserve » le porteur devra apporter les éléments requis permettant de lever ces mêmes réserves. Par ailleurs, une note technique, signée par le Président du GAL ou le Président du PETR du Pays d'Arles, structure porteuse du GAL sera versée au dossier, que la réserve soit levée par l'équipe technique ou non.

Etape 3 : L'instruction de la demande

Dépôt d'un formulaire de demande de subvention

Le porteur de projet qui a obtenu un avis favorable en opportunité peut alors déposer le formulaire de demande d'aide auprès de l'équipe technique du GAL. L'animateur(trice) ou le (la) gestionnaire du GAL propose un accompagnement personnalisé à la réalisation de cette demande. Ce formulaire renseigné, daté et signé par le demandeur est déposé en main propre ou par courrier au PETR du Pays d'Arles, structure porteuse du GAL. A son dépôt le(a) gestionnaire ou l'animateur(trice) tamponne le dossier à la date du jour. Que le dossier soit reçu en main propre ou par courrier, le(a) gestionnaire ou l'animateur(trice) transmet au demandeur un accusé de réception de dépôt de dossier.

Un contrôle de la complétude du dossier, ainsi qu'une instruction réglementaire et financière sont menés par l'équipe technique, conformément aux règles d'éligibilité nationale et européennes. Des procédures seront mises en œuvre en cas de dossier incomplet et/ou non réglementaire.

Lien avec le(s) co-financeur(s)

L'équipe technique adresse aux co-financeurs les résultats de l'instruction. Le(s) co-financeurs sont consultés afin d'obtenir une décision de cofinancement (délibération de la structure). L'animateur(trice) ou le (la) gestionnaire opère les modifications du plan de financement du projet le cas échéant et complète son rapport d'instruction. Les co-financeurs valident et actent leur participation financière dans leurs instances décisionnelles. L'animateur(trice) ou le (la) gestionnaire demande au financeur la preuve de l'attribution du financement.

Etape 4 : Sélection - programmation

La sélection des projets s'effectuera à partir d'une grille de notation élaborée par le GAL, en fonction des thématiques et de la stratégie. Les projets retenus sont ceux ayant obtenu une note globale au moins égale au seuil défini préalablement par la grille de sélection. Les projets remplissant ces conditions sont ensuite financés selon leur ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée. L'instruction réalisée du dossier (plan de financement, proposition de notation, classement des dossiers, régime d'aide d'Etat choisi...) sera présentée aux membres du Comité de programmation (un premier envoi sera effectué en amont de la séance). Le comité de programmation sera en possession de tous les éléments afin de procéder au vote pour programmation du dossier.

Etape 5 : La décision

Le Comité de programmation peut décider soit d'engager le FEADER, soit de s'abstenir ou de refuser de financer le projet et dans ce cas l'avis devra être motivé. En effet, le Comité de programmation peut s'interroger, voir remettre en cause, les résultats du travail d'instruction. Dans le cas d'une modification, il devra motiver son avis et apporter les justifications nécessaires qui seront consignées dans les Procès-Verbaux. Ces éventuelles modifications seront également consignées dans le rapport d'instruction. L'équipe technique adresse un courrier notifiant l'avis motivé du Comité de programmation, signé par le Président du GAL, ou le Président du PETR du Pays d'Arles, structure porteuse du GAL.

Etape 6 : Le conventionnement

Les engagements réciproques des parties sont consignés dans une convention juridique signée. Un rendez-vous est organisé si possible avec le (la) gestionnaire, l'animateur (trice) et le bénéficiaire pour signature. Si le représentant légal habilité à signer la convention, ou son représentant, n'est pas présent au rendez-vous, l'animateur(trice) ou le (la) gestionnaire adresse par courrier postal deux exemplaires de la convention pour signature. Le premier est à destination du porteur et le second, signé par le Président du GAL, ou le Président du PETR du Pays d'Arles, structure porteuse du GAL est conservé par l'équipe technique.

En cas de modification du projet donnant lieu à la passation d'un avenant le bénéficiaire doit informer le GAL de la nature du changement par courrier avec les justifications nécessaires. Suivant la nature de la demande, celle-ci sera examinée par le Comité de programmation rendra son avis. Le (la) gestionnaire, l'animateur (trice) établit l'avenant à la convention et organisera la signature.

Etape 7 : Les demandes de paiement et mise en paiement

Instruction des demandes de paiement :

Les tâches d'instruction sont exercées, selon le cas, par le(a) gestionnaire ou l'animateur(trice). Si besoin, le(a) gestionnaire pourra réaliser une mission confiée à l'origine à l'animateur(trice) et inversement. Ponctuellement et si besoin, le(a) Chef(fe) de projet pourra également réaliser certaines missions d'instruction. Un contrôle de la complétude du dossier, ainsi qu'une instruction réglementaire et financière sont menés par le(a) gestionnaire ou l'animateur(trice). L'ensemble de cette instruction est consigné dans un rapport, le certificat de service fait et ses éventuelles annexes. En cas d'un co-financeur externe, le(a) gestionnaire ou l'animateur(trice) l'informe du montant du versement à réaliser en leur transmettant le CSF. Ceux-ci établissent alors les mandats, et transmettent au (à la) gestionnaire ou à l'animateur(trice) les états de versement en cas de paiement dissocié. Les demandes d'acompte et d'avenant seront également gérés par l'équipe technique.

Etape 8 : Contrôle et visite sur place (VSP)

L'étape de contrôle de la conformité des dossiers sera réalisée par l'équipe technique du GAL.

Une visite sur place est réalisée par l'équipe technique qui informe le porteur de projet de la date de la visite au moins 15 jours ouvrables avant celle-ci. La fréquence des visites sur place sera établie en cohérence avec les demandes de l'Autorité de gestion dans la piste d'audit. Le GAL répondra aux demandes des divers organismes de contrôles externes.

Etape 9 : Irrégularités

Dès lors que des anomalies seront constatées, l'équipe technique en informera le Président du PETR du Pays d'Arles, le Comité de programmation, l'autorité de gestion ainsi que les co-financeurs. Une phase contradictoire et un recours seront possibles.

Etape 10 : Vie et fin du dossier

En cas de sous réalisation du projet, l'équipe technique devra désengager la partie de la subvention non utilisée dans le logiciel dédié. Une procédure d'archivage et de conservation des pièces sera mise en place.

Il est à noter qu'en cas de dossiers déposés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, toutes les étapes de sélection et de gestion décrites ci-dessus seront réalisées selon les procédures mises en place par l'Autorité de Gestion (Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur).

5.5. La capitalisation et la coopération

5.5.1. La capitalisation

Le PETR et les partenaires maîtres d'ouvrage s'inscrivent dans l'objectif de capitalisation inhérente au programme LEADER.

L'expérience acquise à travers les deux programmations précédentes a permis d'identifier les phases de succès et les freins qui ont ponctué ces programmes. Ces enseignements viendront valoriser les méthodes, processus et supports à mettre en œuvre dans la nouvelle démarche entreprise pour la programmation LEADER 2023-2027. Le GAL, investi sur différentes échelles permettra au territoire de bénéficier des retours d'expériences des démarches conduites sur les autres territoires bénéficiaires du programme, et ainsi élargir ses possibilités d'actions. Les témoignages de porteurs viennent apporter une plus-value sur l'évolution de projets financés et leurs propositions ainsi recueillies, permettent d'optimiser la mise en œuvre du programme.

5.5.2. La coopération/partenariat

Un projet de coopération/partenariat est défini par la mise en œuvre d'actions partenariales locales de développement entre au moins deux partenaires qui interviennent :

-Pour la *coopération* sur au moins deux territoires organisés (ex : 2 GAL), en vue de la réalisation d'un projet dont au moins une partie est commune à deux porteurs de projets sur deux territoires différents. Par territoire organisé on entend ici : « un regroupement formalisé d'acteurs publics et/ou privés intervenant sur un périmètre géographique défini et mettant en œuvre une stratégie locale de développement »

-Pour le *partenariat*, déployé sur le territoire du GAL, et grâce à un regroupement d'acteurs se situant dans le périmètre du GAL ou exerçant une activité bénéficiant aux habitants du GAL

Le volet coopération, décliné dans chacune des fiches actions du programme, permettra d'apporter une plus-value certaine dans cette démarche tant sur les échanges de pratiques et que le partage d'expériences, notamment auprès d'interlocuteurs soumis aux mêmes problématiques et enjeux que ceux de notre territoire. De plus, les conditions des succès et des écueils à éviter sur certaines opérations et démarches pourront être décryptés. Le GAL traite de thématiques concernant des territoires éligibles au programme LEADER au plan national et de nombreux territoires déjà engagés dans LEADER. En ce sens, la possibilité de montage d'actions de coopération s'inscrit pleinement dans la perspective de pouvoir expérimenter et capitaliser des pratiques, voire detester la mise en œuvre d'une politique cohérente de territoire (espaces ruraux naturels, d'attractivité touristique, sous influences urbaines, productifs...). La coopération permet de repérer des opérations et des méthodes porteuses de plus-value pour le territoire et d'en

assurer le transfert sur d'autres opérations, comités de réflexion ou secteurs du territoire. Le GAL apportera sa propre contribution aux travaux collectifs en valorisant ses propres actions, toujours dans la même perspective de porter à connaissance, et de susciter une amélioration partagée et permanente des approches du développement local.

La coopération s'entendra à plusieurs échelons possibles (régionale, nationale, européenne et même internationale). En première analyse, le changement climatique est un des enjeux majeurs, de par sa dimension internationale et globale, il doit faire l'objet de coopérations actives. Différents thèmes de coopération semblent naturellement s'imposer. Sans leur donner un caractère définitif et exhaustif, le climat-air-énergie, le tourisme durable, l'alimentation, la forêt dans ses différentes approches (risque incendie, gestion durable multifonctionnelle, aménagement, émergence de filière bois locale, impacts et adaptation changements climatiques), gestion des zones humides, la biodiversité (continuités écologiques, trames verte et bleue), aménagement et maîtrise de la fréquentation dans les espaces naturels sont autant de stratégies de coopération qui pourront être développées. Le territoire LEADER s'engagera également dans des coopérations en lien avec d'autres politiques publiques, notamment sur le sujet alimentaire (exemple du projet alimentaire territorial PAT à l'échelle du PETR du Pays d'Arles et la Métropole). En effet, la forte dynamique des PAT en région permet d'envisager des coopérations pertinentes entre territoires organisés, sur des thématiques du changement de comportement alimentaire, du gaspillage alimentaire, de la valorisation des productions, de la précarité alimentaire, de l'agritourisme, etc...

Pour ce faire, le GAL pourra s'appuyer sur le réseau rural régional mis en place par l'autorité de gestion, acteur majeur dans son rôle d'organisateur, de lieu de co-construction, véritable facilitateur dans les échanges d'expériences et d'idées, et permettant notamment de susciter l'émergence de projets de coopération. Dans ce cadre, il organise de nombreux événements (forums, conférences, journées, ateliers, groupes de travail, etc.), déploie plusieurs outils (site Internet, supports méthodologiques, publications). Le territoire du Pays d'Arles englobant 2 Parcs naturels régionaux, le GAL pourra s'appuyer sur le réseau des Parcs naturels régionaux eux-mêmes acteurs majeurs en matière de coopération. Le GAL pourra s'appuyer sur son réseau d'acteurs existants sur le territoire afin de créer une dynamique partenariale forte, tels que les plateformes d'initiatives et accompagnateurs à la création d'entreprises (Initiatives Pays d'Arles – France Active – Intermade – Agence ADIE...), ayant eux-mêmes des réseaux régionaux et nationaux actifs.

5.6. Le dispositif de suivi-évaluation 2023-2027

5.6.1. Le suivi de la programmation

Le GAL assurera le suivi de la consommation des taux de programmation, d'engagement, de paiement des fonds FEADER.

Le suivi du programme LEADER se basera sur une liste d'indicateurs de réalisation et de résultats définis dans chacune des fiches actions du programme. Pour assurer un suivi efficace et opérationnel, une fiche « suivi des projets » sera mise en place et renseignée par l'équipe technique au gré des réunions, et visites de terrain. Elle comportera deux volets :

- Un volet dédié au suivi des indicateurs relatifs à la fiche action dans laquelle le projet s'inscrit,
- Un volet « au cas par cas », dédié à un suivi plus qualitatif du projet : délais de mise en œuvre du projet, difficultés rencontrées, partenaires mobilisés, nombre de personnes touchées par le projet mis en place, etc. Ces points seront à définir en amont de chaque projet et à adapter selon les situations au besoin.

Des rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) seront édités et présentés en Comité de programmation. Les indicateurs de suivi seront quantitatifs (ex : nombre de dossiers, montants programmés/engagés/payés, nature des opérations ; parts et variation).



Le suivi de la démarche Leader sera prioritairement et régulièrement réalisé, avec l'appui des animateurs, par le Comité de programmation, lors de temps de travail dédiés. Des **bilans annuels** seront effectués chaque année tant sur le plan du suivi financier (engagements des crédits) que sur la cohérence et la pertinence de la stratégie initiale.

Au besoin, des ajustements seront réalisés par exemple en modifiant les critères d'attribution. Ces bilans feront l'objet de débats lors des comités de programmation, sera notamment présenté aux membres du GAL. Ce suivi annuel de la programmation assurera la capacité d'ajustement de la maquette financière dans un souci d'**adaptation** et de **fongibilité**.

5.6.2. L'évaluation de la programmation

L'évaluation est un temps primordial du programme Leader puisqu'elle permet de faire un état des lieux à un instant donné du fonctionnement du programme et du fonctionnement de la stratégie. Elle répond aux questions de types « que s'est-il passé » ? « A-t-on bien fait » ? « Comment faire mieux » ?.

Se donner une ligne de conduite dès le démarrage de cette programmation permet ainsi de réajuster des éléments de méthode, des outils et orientations le long des six années afin que la stratégie reste cohérente avec le Projet de Territoire.



L'élaboration d'une **stratégie d'évaluation** (qui ? quoi ? comment ? pour quoi faire? quand?) sera mise en œuvre pendant la phase de conventionnement, afin de construire au mieux les moyens pour évaluer les effets de la stratégie et le fonctionnement du programme de manière plus globale pour les six prochaines années. Elle permettra également de mobiliser les membres du GAL tout au long de la programmation en tenant compte de leur avis, remarques et suggestions. Ainsi, le suivi et l'évaluation ne se limiteront pas à la justification des dépenses mais permettront de comprendre ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et d'ajuster la stratégie aux évolutions.

3 grands types questions évaluatives pour la période 2023-2027 sont ici pré-identifiées :

- **Questions évaluatives LEADER de type « que s'est-il passé » ?**
 - Les réalisations de LEADER répondent-elles aux besoins alors identifiés (= pertinence) ?
 - Les réalisations de LEADER sont-elles cohérentes entre les axes de LEADER, et compte tenu des autres possibilités d'interventions (= cohérence interne et externe) ?
 - Les objectifs fixés par axes ont-ils été atteints (=résultats) ?
- **Questions évaluatives LEADER de type « A-t-on bien fait » ?**
 - Le programme Leader permet-il au territoire de renforcer les modes de coopération en interne et avec ses territoires voisins ? D'innover ?
 - Le programme Leader bénéficie-t-il à l'ensemble du territoire ?
 - La stratégie Leader a-t-elle pris suffisamment en compte, chemin faisant, les évolutions du territoire ?
 - Le fonctionnement, la gestion et le suivi du programme ont-ils permis de mettre les usagers et les acteurs concernés au cœur de la démarche ? Quel est le retour du GAL et des usagers bénéficiaires ?
 - Le programme LEADER se révèle -t-il « utile » ?
- **Questions évaluatives LEADER de type « Comment faire mieux » ?**
 - Comment améliorer le niveau des réalisations, les résultats ? Faut-il revoir certains objectifs alors initialement visés ?
 - Doit-on améliorer la gouvernance ?

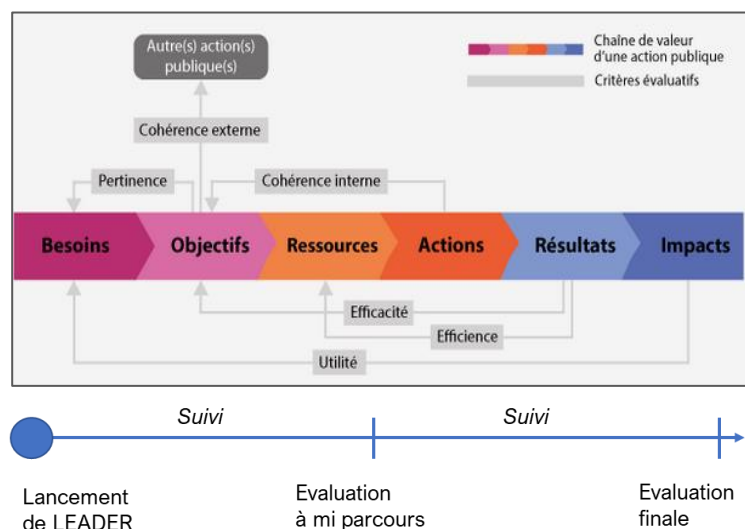
L'évaluation sera réalisée sur **différents temps** :

-l'Évaluation continue (via les outils de suivi et bilans annuels) ; l'Évaluation à mi-parcours 2025 sur les questions portant sur la pertinence, la cohérence, les premiers résultats atteints, la gouvernance ; l'Évaluation finale 2027 sur les résultats finaux, les impacts estimés. Elle porte sur différents critères que sont **la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité**.

L'évaluation pourra être réalisée via **divers procédés**:

- Évaluation qualitative, quantitative, focus thématique et/ou géographique...
- par différentes structures, partenaires, chercheurs/ universitaires, étudiants, stagiaires, bureaux d'études
- par un travail conjoint avec d'autres instances participatives du PETR, des EPCI et PNR : Conseil de développement, groupe de pilotage Via un regard partagé avec un autre GAL (échanges d'expériences, pratiques...)
- par des modalités communes à d'autres programmes (ex : PCAET, PAT, etc...)
- - par différents outils de collecte et de traitement de l'information : entretiens, enquêtes, « focus groupes »

Figure – Définition des critères d'évaluation de LEADER 2023-2027



6-Plan financier prévisionnel

Le plan de financement du GAL du Pays d'Arles est élaboré sur la base d'un travail de précision des résultats attendus par objectifs stratégiques et des indicateurs de réalisation identifiés pour chaque fiche action. L'objectif est d'évaluer avec le plus de sincérité possible le type et le nombre d'actions envisagées. Sur cette base, un coût moyen par opération a été estimé au regard de l'expérience passée sur le territoire (notamment l'ancienne candidature LEADER). La maquette est ainsi le reflet d'un travail réaliste, expression des besoins et des capacités du territoire pour la future candidature.

Le taux d'aide publique est délibérément établi à son maximum, à ce stade, le choix d'un taux différencié pour certains bénéficiaires ou opérations n'est pas possible. Ce choix, pour être solide, doit reposer sur les orientations du Comité de programmation. Toutefois, il sera systématiquement recherché une maximisation des financements publics selon des critères de sélection stricts, qui pourront aider à la sélection des dossiers ou à leur attribution d'un taux d'aide public plus ou moins important. Les bases des critères sont fixées, il appartient, ce sur point également, au Comité de programmation de les entériner.

De plus, le PETR du Pays d'Arles, fort de son expérience sur deux candidatures LEADER précédentes (2007-2013 et 2014-2022) a engagé des discussions avec ses partenaires cofinanceurs (EPCI et Conseil départemental des Bouches-du-Rhône). Le cofinancement des EPCI reste identique à celui alloué pour la programmation précédente.

BUDGET LEADER 2023-2027 (en €)											
Sous-mesure / Fiche Actions	Dépenses Publiques Totales (DPT)	Part FEADER / DPT		Contreparties Publiques Nationale / DPT							
				Région		Département 13		PETR- EPCI		Total	
		%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
1. Agir sur nos ressources naturelles territoriales en réponse aux changements climatiques	281 250,00	80,00%	225 000,00	1,95%	5 495,00	5,25%	14 755,00	12,80%	36 000,00		56 250,00
2. Soutenir une économie responsable de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire	375 000,00	80,00%	300 000,00	10,40%	39 000,00			9,60%	36 000,00		75 000,00
3. Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien	312 500,00	80,00%	250 000,00	8,48%	26 500,00			11,52%	36 000,00		62 500,00
4. Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires	406 250,00	80,00%	325 000,00	6,16%	25 030,00	4,98%	20 220,00	8,86%	36 000,00		81 250,00
5. Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels	406 250,00	80,00%	325 000,00	11,14%	45 250,00			8,86%	36 000,00		81 250,00
PROJETS	1 781 250,00	80,00%	1 425 000,00	7,93%	141 275,00		34 975,00	10,11%	180 000,00	20,00%	356 250,00
ANIMATION											
	593 750,00	80,00%	475 000,00	20,00%	118 750,00						118 750,00
TOTAL GENERAL	2 375 000,00	80,00%	1 900 000,00	10,95%	260 025,00	1,47%	34 975,00	7,58%	180 000,00	20,00%	475 000,00

La répartition annuelle des paiements repose sur le même principe de réalisme, confirmé par l'expérience acquise sur l'expérience des deux précédents. Les paiements en début de programmation restent faibles et s'accroissent pour atteindre un pic sur deux années de paiement 2026/2027. Seuls les paiements de l'animation restent stables. La première année de la maquette (2023) ne présente que des dépenses d'animation.

Répartition du budget FEADER versé par année

Répartition du budget FEADER par sous-mesure et par année en montants FEADER (en €)															
Sous mesures / Total	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
PROJETS	1 425 000		0	3,33%	47 500	16,00%	228 000	23,67%	337 250	26,67%	380 000	21,17%	301 625	9,17%	130 625
ANIMATION	475 000	10,00%	47 500	20,00%	95 000	20,00%	95 000	21,00%	99 750	20,00%	95 000	4,50%	21 375	4,50%	21 375
Total annualisé	1 900 000		47 500		142 500		323 000		437 000		475 000		323 000		152 000

Répartition prévisionnelle des enveloppes financières FEADER, par fiche action

Répartition du FEADER par fiche action					
Fiche Action	FEADER	DONT INVESTISSEMENT		DONT COOPERATION	
	Montant en €	Montant en €	%	Montant en €	%
1	225 000,00	195 000,00	86,67%	30 000,00	13,33%
2	300 000,00	270 000,00	90,00%	30 000,00	10,00%
3	250 000,00	225 000,00	90,00%	25 000,00	10,00%
4	325 000,00	292 500,00	90,00%	32 500,00	10,00%
5	325 000,00	292 500,00	90,00%	32 500,00	10,00%
	1 425 000,00	1 275 000,00	89,47%	150 000,00	10,53%

Projection des paiements par année

Paiements effectués par an (en FEADER)						
Pourcentage de paiement par an						
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
3%	7%	17%	23%	25%	17%	8%
47 500 €	142 500 €	323 000 €	437 000 €	475 000 €	323 000 €	152 000 €
Profil de paiement cumulé						
3%	10%	27%	50%	75%	92%	100%
47 500 €	190 000 €	513 000 €	950 000 €	1 425 000 €	1 748 000 €	1 900 000 €

7-Valeurs cibles à atteindre :

L'indicateur R37 : Nouveaux emplois dans les projets soutenus a été retenu. La valeur cible se décline comme telle :

Valeur cible de l'indicateur R37 : Nouveaux emplois dans les projets soutenus							
Maquette totale : 1 900 000 € - Objectif d'emplois créés : 19							
Nombre d'emplois estimatif créés par an							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TOTAL	2	2	3	4	5	5	0
FA1						1	
FA2					1	1	
FA3				1	1	1	
FA4	-	1	2	1	1	1	
FA5	-	1	1	1	1	1	
Coopération				1	1		

8 - Résumé de la candidature LEADER Pays d'Arles 2023-2027

Divers constats ont alimenté la stratégie locale LEADER Pays d'Arles pour la période 2023-2027 :

- De multiples crises nous invitent à créer des réponses concrètes basées sur l'utilisation raisonnée et responsable de nos ressources.
- Le besoin de bien vivre pour tous et de lien social : un vieillissement qui oblige à penser l'autonomie, des disparités qui font de l'inclusion des personnes vulnérables une des conditions de toute action territoriale.
- Le besoin de mieux connaître le territoire, ses caractéristiques et patrimoines, de faire dialoguer les cultures présentes, pour mieux accueillir.

1.1. - Le changement nécessaire passe par le territoire, ses ressources, ses acteurs

Le Pays d'Arles est fragilisé par les transformations climatiques, économiques, énergétiques, technologiques et sociales. Mais il dispose aussi d'une capacité interne d'adaptation par ses ressources non délocalisables et ses acteurs.

- **Ce territoire vulnérable et doté de ressources exceptionnelles doit mieux se préparer à répondre aux impacts du changement climatique**

Le Pays d'Arles bénéficie de ressources particulièrement sensibles, riches et variées, qui font sa singularité : steppe (dernière d'Europe), zones humides (Camargue...), réserve de biosphère, espaces naturels protégés (Natura 2000, réserves naturelles nationales et régionales, 2 PNR couvrant 70% du territoire...), Rhône et Durance, un littoral étendu, de pâturages et de forêts méditerranéennes, des terroirs diversifiés, une biodiversité reconnue à l'échelle européenne. Ces ressources sont d'autant plus précieuses lorsqu'elles se raréfient. Elles sont durement impactées par les transformations climatiques (Cf. gel, sécheresse, épisodes cévenols et inondations, remontée saline, incendies). Mais, le Pays d'Arles dispose aussi de ressources locales naturelles ou des coproduits des activités offrant des nouvelles solutions écologiques et énergétiques : soleil, vent, bois, paille/balle de riz, grignon d'olives, déchets verts et agricoles...

➤ **L'enjeu.** La préservation des ressources est à la base du maintien d'une activité et d'une vie économique et sociale sur ce territoire. Il s'agit de baser le développement sur des ressources solides, endogènes et maîtrisées. Le territoire souhaite que ses ressources contribuent à sa résilience et sa souveraineté.

- **Le territoire doit soutenir un développement économique non délocalisable, et plus responsable**

Le contexte économique local est difficile, accentué par sa ruralité, et dans une situation de concurrence avec les territoires voisins (Nîmes, Marseille, Avignon). Les confinements COVID19, les mutations climatiques et énergétiques, l'inflation actuelle, et la consommation en baisse ont fragilisé les entreprises, notamment celles relevant de l'économie de proximité. Cette économie non délocalisable, génératrice d'emplois (agriculteurs, artisans, commerces et services, associations (qui représentent la grande majorité des établissements et des emplois) et de lien social, est précieuse sur un territoire en recherche de souveraineté et de résilience. Ces entrepreneurs de proximité ont souvent une forte capacité d'adaptation car plus « agiles » et mieux ancrés sur le territoire. Le renforcement et la valorisation de leur engagement dans les pratiques « responsables » et la sobriété énergétique permettraient de consolider leur modèle, de mieux répondre aux attentes (clients, consommateurs, salariés) et aux défis climatiques et énergétiques.

➤ **L'enjeu.** Le soutien à l'économie de proximité doit être l'objet d'attention particulière car elle est ancrée sur le territoire et contribue à sa souveraineté. Il s'agit d'aider ces secteurs à prendre le virage de l'entrepreneuriat responsable et à déployer son offre. Le territoire souhaite miser sur un entrepreneuriat valorisant durablement ses ressources plus éthiques, inclusives, équitables.

- **Le territoire doit permettre à chacun de mieux s'engager dans la transition**

Les préoccupations environnementales, écologiques, énergétiques ont été accentuées par la COVID19. La prise de conscience collective, par les acteurs publics mais aussi des habitants impactés est effective. L'inflation à 6% (dépassant les 12% sur l'alimentation), la hausse du prix des carburants et la fin programmée à 2035 des véhicules thermiques, les perspectives annoncées de risque de rationnement en matière d'eau, de gaz ou d'électricité, sont autant d'actualités impactant le quotidien. Les problématiques de santé liées notamment à la pollution et à la mauvaise alimentation sont de plus en plus préoccupantes. Plus qu'une transition, c'est bien de changements profonds au quotidien dont il va s'agir. Chacun devra en être l'acteur et innover dans ses pratiques.

➤ **L'enjeu.** L'accompagnement au changement de pratiques et de comportement des habitants devient prégnant. Il s'agit de mieux comprendre, tester, expérimenter "grandeur nature", démontrer le "champs des possibles". Le territoire souhaite apporter des réponses collectives, innovantes et volontaristes en faveur de ces changements et les déployer dans une approche systémique.

1.2 – Le changement nécessaire passe enfin par des réponses aux attentes accentuées post COVID19 de « bien vivre »

« Bien vivre ensemble », « bien-être », « proximité » sont au cœur des attentes sociétales, accentuées post COVID19. Elles induisent, d'une part, la prise en considération de besoins pluriels en matière d'accès aux équipements et aux services, et d'autre part, un impératif de solidarité. Les transformations démographiques et sociologiques nécessitent une nouvelle approche pour favoriser une qualité de vie au quotidien pour tous les habitants et dans la durée.

- Le territoire doit organiser les conditions du « bien vivre ensemble » d'accéder aux services et de maintenir une autonomie

Notre territoire est attractif (+5% de population entre 2008 et 2018), avec un taux d'équipement supérieur à celui du département mais les services sont répartis inégalement, concentrés (28% sur Arles) tandis que le territoire est vaste. La démographie locale est marquée par un vieillissement : les plus de 60 ans représentent 31% de la population (+27% entre 2008 et 2018). L'offre de santé et des services adaptés et accessibles doivent se déployer pour accompagner l'allongement de la durée de vie. Inversement, la part des 15-29 ans est en baisse de 7%. Le territoire doit maintenir une capacité d'attractivité maîtrisée des jeunes ménages et adapter l'offre de services pour la jeunesse. La recomposition des ménages (ménages seuls +25%, familles monoparentales +19%) induit des besoins de logements adaptés, de services familiaux, de liens sociaux. La place des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans nos vies crée à la fois de nouveaux besoins et des opportunités (points d'accès numériques, télémédecine...). La mobilité est problématique car elle dépend de la voiture individuelle en l'absence d'autres solutions adaptées. Contrasté sur le plan social, le territoire est marqué par d'importantes poches de pauvreté (17%), accentuées par la précarité énergétique et alimentaire, ainsi qu'une inflation qui creuse les inégalités. Les modes de vie, pratiques culturelles et sociales diversifiés questionnent le vivre ensemble, phénomène qui s'accroît avec l'installation de nouveaux habitants. Des « mondes » se côtoient sans se rencontrer. Les trajectoires de vies des habitants, de plus en plus parallèles, nécessitent de retisser des liens.

- **L'enjeu.** L'adaptation de l'offre de services et d'équipements doit permettre de mieux répondre aux besoins de demain, être davantage orientée vers une pluralité d'utilisateurs et favoriser les liens. Il s'agit de maintenir les facteurs d'attractivité mais aussi de répondre à un objectif d'inclusion, indispensable sur un territoire dont une partie de la population est fragilisée. Le territoire souhaite soutenir une organisation des services qui favorisent l'accès, la mixité et les rencontres entre différents publics, notamment au travers de projets d'ensemble reposant sur la mutualisation et l'hybridation des usages.

1.3 – Le changement nécessaire passe aussi par une prise de conscience des « biens communs », une culture du territoire, un tourisme maîtrisé et durable

Pour bien vivre ensemble, il faut que les habitants s'approprient davantage le territoire et la diversité de ses patrimoines pour en faire des « biens communs ». Les citoyens-acteurs du territoire pourront s'engager ensemble pour préserver, produire et prendre soin des ressources territoriales, des biens et services qui contribuent à leur épanouissement.

- Les habitants doivent bien connaître notre territoire pour mieux le préserver et le partager avec les visiteurs

Tous les habitants du Pays d'Arles n'ont pas connaissance ou accès aux richesses historiques et patrimoniales de leur territoire, à la diversité des cultures et expressions culturelles présentes : monuments et sites de l'antique au contemporain, certains classés au patrimoine mondial de l'humanité, biodiversité exceptionnelle, mosaïque de paysages typiques, grandes expositions et festivals, théâtre et spectacle vivant, art contemporain et numérique, traditions authentiques et vivantes, produits emblématiques. Les rendre accessible à tous est une condition de leur partage et de leur préservation. La qualité et l'éclectisme d'une offre culturelle exceptionnelle accroissent le rayonnement du territoire et enrichissent les atouts de la destination « Provence Pays d'Arles ». Les nouvelles aspirations des visiteurs Post Covid19 (proximité, sens, éthique et équité, découverte et enrichissement) coïncident avec les qualités du Pays d'Arles mais aussi une nécessité de faire évoluer l'ouverture et l'accueil du territoire vers un tourisme durable (cf. définition de l'organisation mondiale du tourisme OMT), respectueux de nos ressources.

- **L'enjeu.** L'accès de tous à la diversité des patrimoines matériels et immatériels constitue une condition du vivre ensemble dont le territoire devra s'emparer. La découverte du territoire par les visiteurs doit mieux faire sens, être respectueuse de ses équilibres et de ses habitants. Il s'agit de valoriser nos ressources naturelles, culturelles et sociales et nécessite de repenser la médiation et la mise en tourisme des espaces et des sites, ainsi que leur accessibilité sociale et géographique. Le territoire souhaite soutenir et rendre visible des offres de tourisme durable, innovantes et maîtrisées.

2 - Le plan d'actions prévisionnelles

Le fil rouge de la candidature LEADER :

« Le Pays d'Arles, un territoire volontaire acteur de ses transitions »

3 objectifs stratégiques sont déclinés en cinq actions construites par les concertations avec le GAL.

- **« Agir pour l'engagement du territoire et de ses acteurs dans la transition écologique, énergétique et alimentaire »**

Action 1. « Agir sur nos ressources naturelles territoriales en réponse aux changements climatiques »

- Préserver la ressource en eau, les sols et la forêt et raisonner leur utilisation (« frugalité ») par des projets innovants de recherche, expérimentation, innovation, coopération et soutenir les solutions et services innovants qui limitent l'emprunte carbone et contribuent à la préservation de l'environnement, des paysages et de la biodiversité (hors projets éligibles au FEADER).
- Développer des productions et des services basés sur nos ressources durables : énergie renouvelable, biomatériaux, écoconception, solutions fondées sur la nature et soutenir leur utilisation (architecture/constructions bioclimatiques, ENR citoyenne)

Action 2. « Soutenir une économie responsable de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire »

- Mieux diffuser les pratiques et les offres de l'économie responsable de proximité, favoriser la mise en réseau, la mutualisation et la transversalité entre acteurs pour consolider l'écosystème local (espaces physiques et virtuels d'échanges, lieux partagés, mutualisation de biens et services, projets de coopérations).
- Renforcer les moyens dédiés au lancement d'activités innovantes et/ou collectives relevant de l'économie responsable et consolidant les modèles économiques.
- Améliorer les conditions d'exercice de ces activités (ex : valorisation des métiers, prévention des difficultés...).

Action 3. « Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien »

- Soutenir les actions concrètes, opérationnelles, pour sensibiliser les citoyens, les accompagner dans leurs changements de pratiques au quotidien en les outillant, en créant des espaces où ils expérimentent concrètement, valoriser les efforts et bonnes initiatives pour motiver d'autres engagements (*Repair Café*). Il s'agira de soutenir l'expérimentation liée à des politiques publiques engagées, innovantes et systémiques en matière de transition (eau, énergie, foncier, déchets, aléas et risques...).
- Faire de l'alimentation durable de qualité le levier d'une diversité de transitions (soutenir l'animation et les actions cohérentes avec le Projet alimentaire territorial).

➤ Pour « favoriser une qualité de vie au quotidien pour tous les habitants »

Action 4. « Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires »

- Soutenir les projets de services expérimentaux relevant de l'innovation sociale, environnementale, technologique ou d'usage, dans les domaines de l'habitat/ transports partagés, services à domicile, échanges de services, (boutique multi-service, habitats et services partagés, autopartage, entraide et applications dédiées).
- Proposer des projets facilitant la visibilité et leur accessibilité des services par la voie numérique et physique : maillage, itinérance, transport, logistique, numérique (bus de services itinérants, sport santé, etc.).
- Renforcer les liens, créer des espaces pour apprendre à se connaître, à se côtoyer, à se respecter, facilitant les rencontres, les échanges et le partage intergénérationnel, interculturel, interterritorial (tiers lieux, fablab, culture et handicaps, ...), créer des cadres favorables à la participation et à l'engagement citoyens à la vie de la cité, adaptés aux attentes, et révéler les capacités à agir (projet de coopération, écocitoyenneté).

Enfin, post COVID19 le « désir de campagne » est de plus en plus manifeste tant par l'attractivité résidentielle que touristique. C'est pourquoi, une culture du territoire doit être partagée afin de mieux la connaître pour agir, mieux vivre ensemble et garder une culture d'accueil et de partage dans un tourisme plus maîtrisé, durable, responsable et respectueux des ressources.

➤ Pour « partager une culture du territoire »

Action 5. « Partager et préserver durablement la diversité des patrimoines matériels et immatériels »

- Faire que les habitants puissent se réapproprier les différents patrimoines matériels et immatériels du Pays d'Arles : sensibilisation, visites, découvertes, pratiques, expériences, créations, en favorisant le croisement et les interactions, et en mettant l'accent sur l'innovation en matière de formats, d'approche, de thèmes, de publics
- En échos à notre tradition d'accueil, de s'inscrire dans un tourisme durable, respectueux des ressources, c'est-à-dire qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil (hors saison, offres secondaires, comportements respectueux...).

3 - La valeur ajoutée attendue de la stratégie de développement local

La précédente candidature 2014-2020 était centrée sur l'économie par les ressources locales. Les évolutions de contexte climatique, écologique, économique et social ainsi que les besoins exprimés par les concertations font que la nouvelle candidature met un accent fort sur le fait que le territoire soit « acteur volontaire de ses transitions ».

La plus-value de la candidature LEADER 2023-2027 réside dans les aspects suivants :

- La mise en réseau des initiatives locales, la mutualisation et la coopération pour renforcer l'écosystème d'acteurs de proximité et œuvrer ensemble pour progresser plus rapidement vers les transitions
- La valorisation des ressources du territoire comme démonstrateur « grandeur nature » du « champs des possibles », « le droit à l'expérimentation, à l'innovation ».
- Une meilleure articulation des actions thématiques, des échelles d'actions et des financements mobilisables sur le territoire pour agir ensemble, se coordonner.
- Le renforcement des capacités d'animation et d'ingénierie territoriale dans une optique de transversalité et d'efficacité.

Par l'ambition « agir pour l'engagement des acteurs du territoire dans la transition écologique et sociale » :

- Les valeurs portées sont ici « l'engagement » et « la coopération », « l'innovation », « l'inclusion », « la proximité » et « la responsabilité », la « sobriété », le « droit à l'expérimentation ».

- Nous aurons réussi si les usagers, les entreprises, les collectivités s'engagent au quotidien à adapter leurs pratiques, si des activités non délocalisables se transmettent, se créent, se développent, si nos ressources alors adaptées aux mutations climatiques préservent nos capacités futures.

Par l'ambition « favoriser une qualité de vie au quotidien pour tous les habitants » :

- Les valeurs portées sont ici la « proximité », la « sobriété », la « coopération », la « innovation », la « solidarité », le « vivre ensemble », le « bien-être ».
- Nous aurons réussi si les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires se tissent, se développent ; si l'offre de services s'adapte à la pluralité des besoins sociétaux, y compris pour être accessible à tous.

Par l'ambition « partager une culture du territoire »

- Les valeurs portées sont ici « l'accueil », « l'hospitalité », « l'interconnaissance », le « partage », la « coopération », la « innovation ».
- Nous aurons réussi si « des communs » se nouent entre les usagers locaux ; les patrimoines sont préservés, la culture de l'accueil se poursuit ; si le tourisme reste inclusif, maîtrisé et valorise les patrimoines.

4 - Les moyens prévus pour assurer la bonne mise en œuvre du programme.

La gouvernance LEADER s'articule autour du Comité de programmation :

- Le Comité de programmation (COPROG) composé d'une majorité de membres privés, assurera la fonction de représentativité et de débat contradictoire ; la fonction de pilotage, d'arbitrage et de décision ; les fonctions de suivi et d'évaluation participative et de communication.
- Le Comité technique (EPCI, Parcs, consulaires, PETR) soutiendra les animateurs dans l'animation territoriale, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets.
- L'équipe d'animation est garante de l'animation territoriale, de l'accompagnement des porteurs de projet, de la communication, de la préparation des dossiers, de la bonne gestion, du suivi, du contrôle des dossiers, de garantie de la conformité des décisions prises (ex : avis en réponse à une demande, propositions à l'intention de décideurs, recommandations). 2 ETP sont prévus pour l'animation et la gestion (sauf en tout début et fin de programme).
- Le territoire bénéficie ici d'une forte expérience LEADER par ses candidatures passées. Au-delà de la gouvernance et des personnels, des outils d'animation et de communication seront mis en place notamment pour mieux capter les acteurs privés, améliorer la répartition géographique et thématique des dossiers pour l'information plus accessible. Pour cela, un plan de communication sera construit et déployé, par exemple : les outils multimédias dont le site internet/réseaux sociaux, un plan média avec la presse et une communication interne, un Forum LEADER annuel adossé à des événements conviviaux. Pour des thématiques non encore matures, expérimentales, innovantes des « Fabriques LEADER » pourront permettre de « sourcer » des initiatives locales. L'évaluation de la stratégie LEADER s'organisera en 2 temps : à mi-parcours, puis finale. Cette évaluation sera « participative » en impliquant les acteurs locaux (COPROG, bénéficiaires, partenaires) pour garantir son utilité.

5 - La maquette prévisionnelle ventilée

BUDGET LEADER 2023-2027 (en €)											
Sous-mesure / Fiche Actions	Dépenses Publiques Totales (DPT)	Part FEADER / DPT		Contreparties Publiques Nationale / DPT							
				Région		Département 13		PETR- EPCI		Total	
		%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
1. Agir sur nos ressources naturelles territoriales en réponse aux changements climatiques	281 250,00	80,00%	225 000,00	1,95%	5 495,00	5,25%	14 755,00	12,80%	36 000,00		56 250,00
2. Soutenir une économie responsable de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire	375 000,00	80,00%	300 000,00	10,40%	39 000,00			9,60%	36 000,00		75 000,00
3. Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien	312 500,00	80,00%	250 000,00	8,48%	26 500,00			11,52%	36 000,00		62 500,00
4. Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires	406 250,00	80,00%	325 000,00	6,16%	25 030,00	4,98%	20 220,00	8,86%	36 000,00		81 250,00
5. Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels	406 250,00	80,00%	325 000,00	11,14%	45 250,00			8,86%	36 000,00		81 250,00
PROJETS	1 781 250,00	80,00%	1 425 000,00	7,93%	141 275,00		34 975,00	10,11%	180 000,00	20,00%	356 250,00
ANIMATION											
	593 750,00	80,00%	475 000,00	20,00%	118 750,00						118 750,00
TOTAL GENERAL	2 375 000,00	80,00%	1 900 000,00	10,95%	260 025,00	1,47%	34 975,00	7,58%	180 000,00	20,00%	475 000,00

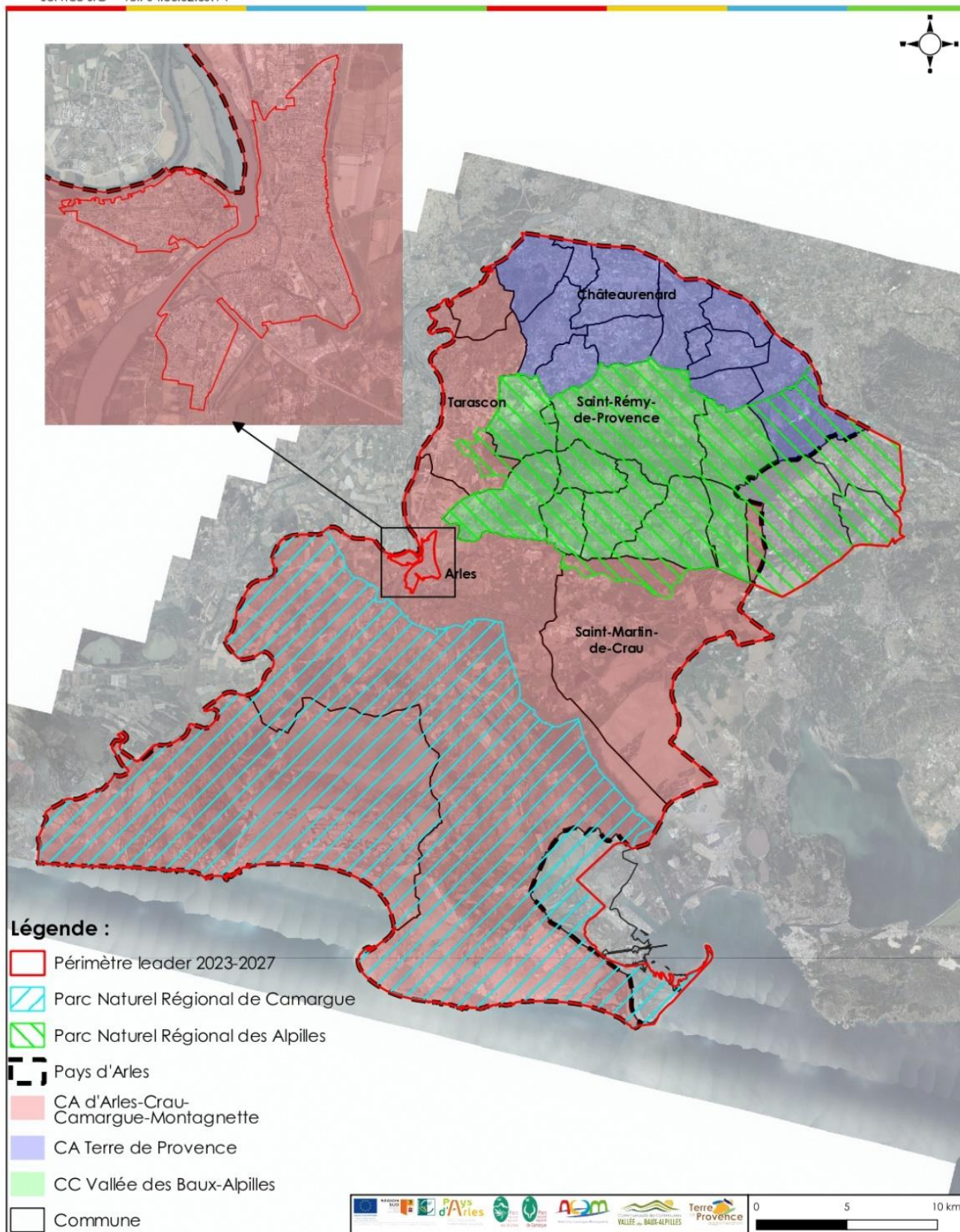
9. ANNEXES

A - Liste des communes avec nombre d'habitants

* Légales communales 2017 (INSEE 2022)

Communes	N° INSEE	Populations*	EPCI, PNR
Arles	13004	51 243	Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) PNR Camargue et PNR Alpilles
Aureille	13006	1 571	Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Barbentane	13010	4 354	Terre de Provence
Boulbon	13017	1 527	Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)
Cabannes	13018	4 498	Terre de Provence
Chateaurenard	13027	16 315	Terre de Provence
Eygalières	13034	1 768	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Eyguières	13035	7 005	Métropole Aix-Marseille-Provence PNR Alpilles
Eyragues	13036	4 624	Terre de Provence
Fontvieille	13038	3 615	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Graveson	13045	4 929	Terre de Provence
Lamanon	13049	2 078	Métropole Aix-Marseille-Provence PNR Alpilles
Les Baux de Provence	13011	349	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Maillane	13052	2 700	Terre de Provence
Mas-Blanc-des-Alpilles	13057	528	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Maussane-les-Alpilles	13058	2 412	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA)- PNR Alpilles
Mollèges	13018	2 685	Terre de Provence
Mouriès	13065	3 459	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Noves	13066	5 915	Terre de Provence
Orgon	13067	2 855	Terre de Provence- PNR Alpilles
Paradou	13068	2 146	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Plan d'Orgon	13076	3 564	Terre de Provence
Port-Saint-Louis	13078	8 504	Métropole Aix-Marseille-Provence + PNR Camargue
Rognonas	13083	4 116	Terre de Provence
Saint-Andiol	13089	3 397	Terre de Provence
Saintes-Maries-de-la-Mer	13096	2165	Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) PNR Camargue
Saint-Etienne-du-Grès	13094	2 542	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Saint-Martin-de-Crau	13097	13712	Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) PNR Alpilles
Saint-Pierre-de-Mézoargues	13061	220	Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)
Saint-Rémy-de-Provence	13100	9 992	Communauté de communes Vallée des Vaux-Alpilles (CCVBA) PNR Alpilles
Senas	13105	6980	Métropole Aix-Marseille-Provence + PNR Alpilles
Tarascon	13108	15953	Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) + PNR Alpilles
Verquières	13116	836	Terre de Provence

B- Carte du territoire candidat





**Zone agglomérée d'Arles exclue du programme
LEADER 2023-2027**

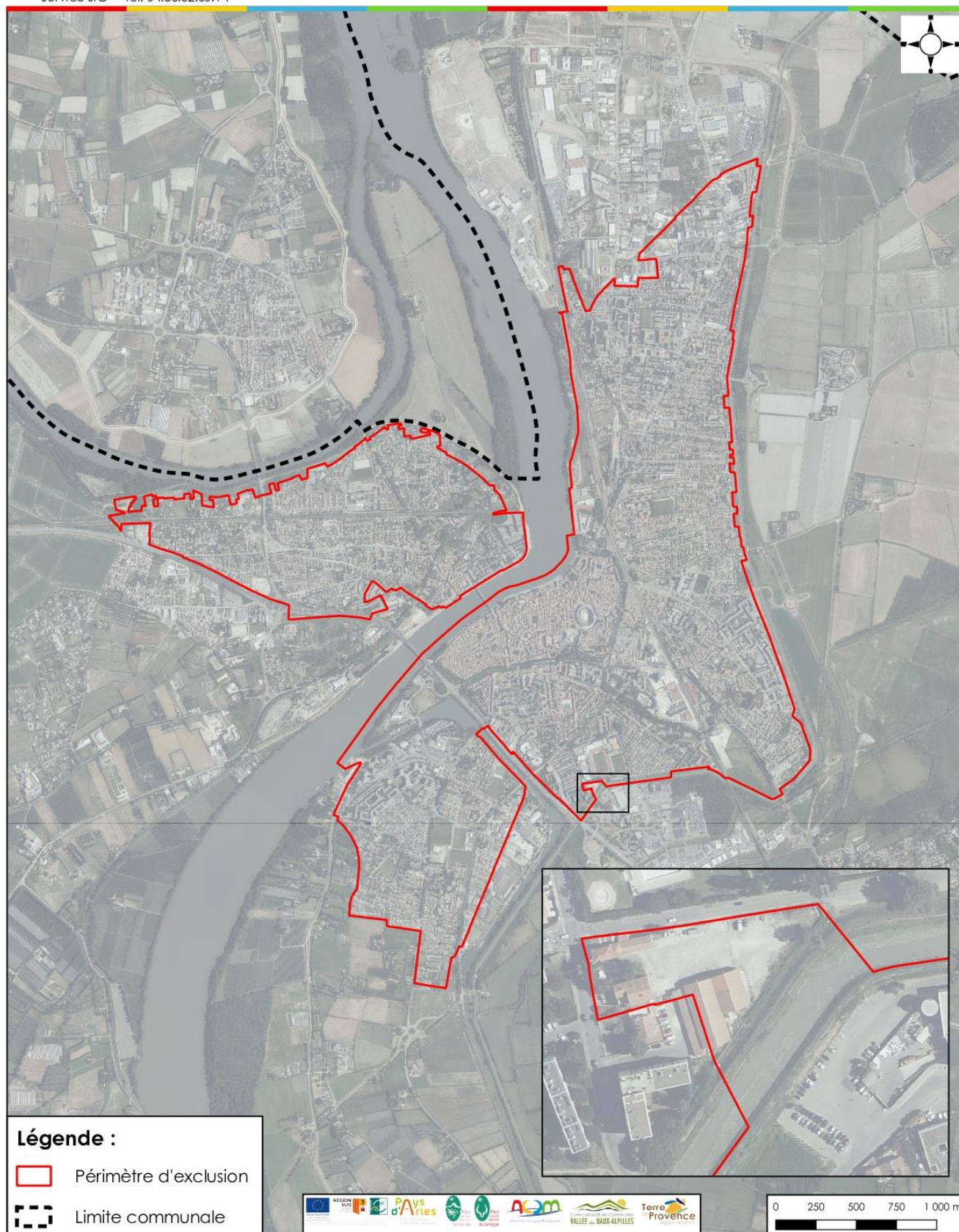
Août 2022

Echelle A4 : 1/30 000

Réf : 1568

Département Aménagement et Cohésion
du Territoire
Direction Aménagement et Mobilité
Service SIG - Tél. 04.86.52.60.14

Commune d'Arles



Source : ORTHO ® - © IGN - 2020, INSEE, Commune d'Arles, CA ACCM

D- Indicateurs synthétiques du territoire

Tableau – Quelques indicateurs contextuels (source : INSEE, 2018)

	ACCM	CA TdP	CC VBA	PETR	Bouches du Rhône
Population (nb)	83 669	59 572	27 840	171 081	2 034 357
Croissance pop 2008-2018 (%)	+3%	+9%	+3%	+5%	+3%
Moteur naturel (variation/an)	Positif	Positif	Négatif	//	Positif
Moteur migration (variation/an)	Négatif	Positif	Positif	//	Négatif
Structures d'âges Part (et variation 08-18)					
0 à 14 ans	17% (+3%)	17% (+1%)	15% (-4%)	17% (+1%)	18% (+2%)
15 – 29 ans	15% (-9%)	15% (-2%)	12% (-9%)	15% (-7%)	18% (-5%)
30 – 44 ans	17% (-9%)	18% (-5%)	16% (-13%)	17% (-8%)	19% (-4%)
45-59 ans	20% (-1%)	21% (+13%)	22% (-1%)	21% (+3%)	20% (+2%)
Plus de 60 ans	31% (+24%)	28% (+31%)	36% (+26%)	31% (+27%)	26% (+20%)
Taux d'équipements et de services					
Equipements (1000 hab..)	49	43	63	49	47
Services (1000 hab.)	26	26	34	27	25
Bases économiques (% salariés)					
Productive	31%	54%	26%	37 %	34 %
Présentielle	69 %	46%	74%	63 %	66 %
dont public	27 %	14%	14%	18 %	22 %
Nb d'emplois					
Total dans la zone	30 842	17 640	10 271	58 753	811 014
Indicateurs concentration emplois	107,2% (+ d'emplois que d'actifs)	70,5% (manque 7 394 emplois)	92,2% (manque 863 emplois)	90,5% (manque 6178 emplois)	104,2 % (+ d'emplois que d'actifs)
Agriculteurs	2,0%	4,4%	3,4%	3%	0,5%
Artisans, commerçants, chefs entreprise en %	8,7%	12,1%	14,4%	11%	7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures en %	12,1%	9,1%	12,0%	11%	20,1%
Professions intermédiaires en %	24,7%	20,3%	20,8%	23%	28%
Employés en %	29,4%	23,7%	29,4%	28%	28%
Ouvriers en %	23%	30,4%	20,0%	25%	16,5%
Taux d'activités %	49,3%	57,9%	53,%	53,5%	54,1%
Taux de chômage %	16,1%	12,1%	12,2%	13,5%	14,3%
Revenu médian €	19 390 €	21 220 €	22 990 €	20 305 €	21 650 €
Taux de pauvreté %	22,1%	14,8%	13%	17%	13,8%
Catégories Socio-professionnelles (en %)					
Agriculteurs exploitants	1,3%	1,6%	1,5%	1%	0,2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,5%	5,5%	6,8%	5%	3,6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,4%	6,6%	8,0%	6%	9,8%
Professions intermédiaires	14,8%	14,2%	13,1%	13%	14,3%
Employés	17,5%	15,7%	14,4%	15%	15,9%
Ouvriers	20,6%	13,8%	9,3%	12%	9,5%
Retraités	24,4%	28,7%	34,5%	30%	25,7%
Autres personnes sans activité professionnelle	7,5%	13,9%	12,5%	17%	21,1%

Le Plan Climat Air Energie Territorial (adopté par le Conseil syndical le 10 juin 2016 pour la période 2015-2021). Le PCAET est un outil de planification et d'animation qui a pour but d'anticiper et d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Au-delà de la préservation du cadre de vie, le Plan Climat entend également soutenir le pouvoir d'achat, le développement économique et l'emploi.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Les objectifs poursuivis sont ainsi :

- Valoriser les richesses naturelles du territoire à travers la production d'énergie et de matériaux renouvelables
- Accélérer la rénovation des bâtiments sur le territoire permettant de lutter contre la précarité énergétique, et de créer des emplois dans les filières locales du bâtiment
- Progresser vers une économie circulaire et accompagner les entreprises de l'économie verte.
- Développer la mobilité décarbonnée
- Favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique
- Renforcer l'exemplarité des collectivités, urbanisme, consommation et qualité de l'air

Les principaux chiffres du diagnostic du PCAET :

- Energie consommée : 3650 GWh
- Emissions de gaz à effet de serre : 838 000 tonnes équivalent CO2
- Part des énergies fossiles : 60%
- Part des énergies renouvelables : 8 %
- Facture énergétique du territoire : 350 Millions d'€ par an
- Hausse des températures moyennes observée : + 1,1°C entre 1981 et 2013
- Hausse des températures moyennes attendue : +2,2°C en 2050 par rapport à la moyenne 1961/1990
- Hausse du niveau de la mer : + 3,1 mm par an
- Niveau de pollution de l'air : Modéré

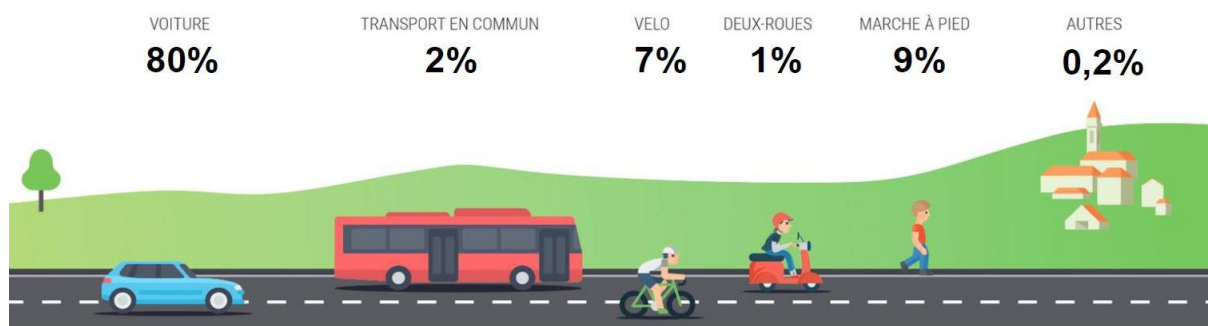
PCAET – Thématique « Mobilité »

Chiffres clés

- 48% des déplacements sont liés au travail, aux achats
- 53% des actifs travaillent hors de leurs communes de résidences
- La part des actifs travaillant sur place a diminué de 10% entre 2006 et 2016, traduisant un éloignement des lieux de domicile de ceux d'emploi
- Parmi les échanges avec l'extérieur, 56% se font avec le Vaucluse et sont majoritairement liés au secteur de Chateaufort, 17 % se font avec le Gard et sont majoritairement liés au secteur d'Arles
- En 2016, les actifs parcourent quotidiennement 1 800 000 km par leurs mouvements pendulaires domicile-travail

- En 2016, la distance moyenne est de 44 km (+15% qu'en 2006), pour environ 42 minutes (soit + 13% qu'en 2006)
- Les déplacements quotidiens des habitants sur le territoire représentent 11 % des consommations d'énergie et 19 % des émissions de gaz à effet de serre

Répartition des modes de transports utilisés par les actifs



Les principaux acteurs identifiés

Acteurs publics : 3 EPCI , Département, Région, communes, les offices du tourisme, SMED 13 (bornes de recharge électrique)

Acteurs privés et associatif : Simones (covoiturage), Location de vélo privés

Association de sensibilisation : Convibicy, Simones,...

Matrice stratégique Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

 Les atouts	 Les faiblesses
- Localisation du territoire au cœur du grand delta du Rhône - TC existants : TER et bus - Ménages globalement bien équipés en vélo / territoire plat (mais avec du vent) - Développement de l'utilisation des vélos électriques - Plateforme de covoiturage locale - Nombreux Circuits découverte du territoire en vélo	- Vaste territoire - Utilisation massive de la voiture - Déplacements quotidiens de plus en plus nombreux et de plus en plus longs - Peu de solutions alternatives - Peu d'info sur l'existant - Faible maillage en voies cyclables : dangereux, peu de stationnements sécurisés - Pas de connexion entre les EPCI
 Les opportunités	 Les menaces
- Coûts à la hausse du carburant contraignant à des changements de comportements - Loi LOM (Versement mobilité (loi LOM) pour les salariés) + climat et résilience - Réalisation de schémas directeurs vélo ACCM + TPA + réflexion sur la CCVBA + projet leader PNRA : développement exponentielle du vélo tourisme et quotidien - Création d'un parking relais à Rognonas - Demande exprimée par les élus dans les entretiens PCAET pour le covoiturage - Etude mobilité sur TPA (à creuser) pour développer des parking relais - Réhabilitation de la gare d'Orgon : porte d'entrée vélo (touristes)	- Hausse de la précarité énergétique et de la dépense : coûts du carburant ; GES en hausse ; pouvant accentuer les inégalités sociales - Vieillesse de la population (moins susceptibles de prendre seuls la voiture) - Modèle touristique tout voiture pas très attractif

Chiffres clés :

Le Pays d'Arles est en situation de « péninsule hydraulique », dépendant des transferts d'eau du

Rhône et de la Durance pour son approvisionnement

La qualité des eaux superficielles sur le territoire est inégale : la qualité chimique des eaux de la

Durance est globalement bonne, mais mauvaise pour le Rhône du fait des nombreuses pressions anthropiques qui s'exercent sur ces milieux

L'état quantitatif et qualitatif des nappes souterraines du Rhône et de la Durance est globalement bon puisqu'il remplit d'ores et déjà l'objectif d'atteinte du bon état (quantitatif et chimique)

La consommation moyenne d'eau par habitant est plus élevée qu'à l'échelle nationale, sachant que les consommations les plus importantes sont générées par les besoins de l'activité agricole et par la pression touristique

Bien que la ressource soit a priori importante et en capacité de répondre aux besoins, la gestion des conflits d'usage, notamment lors d'épisodes de sécheresse, constitue une problématique essentielle

Acteurs clés :

- PNR, Agence de l'Eau, CNR, SymCrau, SMAVD, ASA, Réserve Naturelle Nationale de Camargue

Matrice stratégique Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

 Les atouts	 Les faiblesses
-Le réseau souterrain, important, participe fortement à l'alimentation en eau potable départementale. - Réseaux de canaux d'irrigations en provenance de la Durance et du Rhône - Contrat de Nappe, de Delta - Etude sur la ressources en eau dans les Alpilles	- Etat des canaux - Coût énergétique des stations de pompage -La qualité des eaux superficielles sur le territoire est inégale - Les pratiques agricoles sont fortement dépendantes de la ressource extérieure du système durancien -Problématique de la gestion des eaux pluviales.
Les opportunités 	 Les menaces
-SAGE de la Crau -Grenelle de l'Eau (Etat)	- Effets du changement climatique - Partage de la ressource en eau : le développement démographique et économique du territoire va générer une augmentation des besoins en eau



Participants: Techniciens du PETR, des EPCI et PNRs (services économiques, tourisme...), des chambres consulaires

FOCUS SUR LES TEMPS FORTS DE LA CO-CONSTRUCTION

COMITE TECHNIQUE

Phase : élaboration des orientations stratégiques

QUELS ATTENDUS?	QUEL DISPOSITIF?	QUELS APPORTS?
Des pistes d'amélioration de l'animation et du fonctionnement	<i>Echanges en plénières : Retours d'expérience et propositions à partir du bilan : sur l'animation, le fonctionnement, les projets soutenus.</i>	Les acteurs ont exprimé un besoin d'information régulière tout au long de la vie des projets. Ils ont alerté sur l'effet potentiel d'une recherche de "solidité" des projets : une innovation bridée? Préconisations: une évaluation plus poussée, un suivi des impacts des projets achevés, un accompagnement renforcé sur la phase de mise en œuvre
Une priorisation des enjeux dont le territoire doit se saisir, en relation avec 5 « capacités territoriales » : - interconnexion - attractivité - création de valeur - cohésion sociale - résilience	Les analyses AFOM thématiques ont dégagé une liste d'enjeux. L'atelier : identification des enjeux prioritaires à partir de cette liste répartie en 5 "capacités". Positionnement sur une matrice « Importance / urgence » Qualification des enjeux à partir des observations des participants : manques / besoins constatés, potentiels de développement, spécificité territoriale, etc.	Les éléments de convergence ont été analysés, parmi lesquels: - une urgence : accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique - la nécessité d'inscrire les transitions dans les pratiques, induisant une sensibilisation des acteurs et habitants - une évolution de ces pratiques vers une gestion plus frugale (notamment par des mutualisations) et une valorisation durable des ressources - des services à adapter aux usages - la mobilité : une problématique majeure - le développement d'un urbanisme qui intègre la mixité sociale, l'intergénérationnel et les enjeux de transition - la coopération comme condition indispensable de réussite du territoire



FOCUS SUR LES TEMPS FORTS DE LA CO-CONSTRUCTION

1ER ATELIER DU COPROG

Participants:
membres du Comité de programmation

Phase : élaboration des orientations stratégiques

QUELS ATTENDUS?

Des ambitions

Des orientations pour identifier un premier fil rouge, qui guide la suite des travaux
Des valeurs communes
Des éléments à partager avec les acteurs du territoire lors du premier forum.

QUEL DISPOSITIF?

En petits groupes, rédaction de « **souvenirs du futur** ». Un récit invite les participants à imaginer le forum LEADER 2027, et les échanges entre les différents acteurs lors de ce forum.
Pour faciliter la projection, des phrases amorces à compléter sont proposées.
-Ce qui a été efficace dans ce programme, c'est...
-Ce que je retiens de plus positif, c'est ...
Pour clôturer l'atelier, les participants se "rappellent" sur le même principe la **devise du LEADER 2023/27**
Une **interview fictive** du Président du GAL fait la synthèse des propos et énonce la devise de chaque groupe.

QUELS APPORTS?

Les énoncés ont été analysés pour définir des valeurs, des objectifs et des principes d'action.
Exemples :
« Un membre du comité estime que tout miser sur les questions de mobilité et de l'économie solidaire a été le bon »
« LEADER a permis la transmission de savoir-faire ruraux »
Les devises :
Un territoire rural, vivant et naturel- Retrouver le passé dans le futur
« A qui s'en va...et pourvu que ça dure ! »

A partir des pistes proposées en amont par le Comité de programmation dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, formuler des propositions d'améliorations de l'animation et des relations avec les porteurs de projets

En petits groupes, travail sur des propositions existantes pour les traduire en dispositifs concrets.
3 sujets proposés :
-un rôle d'ambassadeur du programme... comment ?
- un forum annuel : quels objectifs, quels contenus ?
- la relation au porteur de projet : présentation en séance, parrainage...

Les pistes ont été traduites en formats d'animation, avec un descriptif détaillé des objectifs et des conditions de mise en oeuvre.
Exemple:
le forum LEADER un rendez-vous territorial : le forum réunit les parties prenantes du dispositif et les acteurs du territoire. Il s'agit d'un espace d'inspiration, de rencontre, de professionnalisation et de valorisation des projets.



Participants:
porteurs de projets, acteurs associatifs,
entrepreneurs, agents des collectivités et
des PNRs, élus consulaires...

FOCUS SUR LES TEMPS FORTS DE LA CO-CONSTRUCTION

FORUM N° 1

Phase : élaboration des orientations
stratégiques

QUELS ATTENDUS?

Se projeter

Partager les enjeux

Formuler des objectifs

opérationnels sur 4 thèmes :

Partager une culture du territoire

Soutenir l'entrepreneuriat responsable

*Donner accès à une alimentation
durable*

*Favoriser une qualité de vie au quotidien
pour tous les habitants*

QUEL DISPOSITIF?

Phase 1 :

En petits groupes, présentation et échanges sur les ressources du territoire (compléments, reformulations...), puis sur les bouleversements/chocs à prendre en compte.

A partir de verbes-amorces (exs: valoriser, dynamiser...), réflexion individuelle et formulation d'objectifs opérationnels / d'actions.

Analyse en commun et regroupement des objectifs.

Phase 2:

En cohérence avec ces objectifs, et les ressources du territoire, propositions individuelles de projets exemplaires.

QUELS APPORTS?

L'atelier a permis de déterminer collectivement sur chaque thème les ressources propres au territoire, des leviers d'actions pour activer ces ressources, répondre aux défis de demain et réaliser les potentialités du territoire.

Exemples (thème "Partager une culture")

Objectifs :

dynamiser les échanges, construire un socle commun,

Actions:

favoriser les synergies, développer des espaces de partage de pratiques...

Projets :

Création d'un média citoyen, un programme d'ateliers autour du goût...



Un "arbre" pour capitaliser les contributions:

- les racines : les ressources
- le ciel (éclairs) : les bouleversements
- le tronc : les leviers d'action (verbes amorces)
- les grosses branches : les objectifs opérationnels
- les petites branches : déclinaisons éventuelles en actions
- les fruits : les projets rêvés



FOCUS SUR LES TEMPS FORTS DE LA CO-CONSTRUCTION

FORUM N° 1

QUELS ATTENDUS?

Partager une vision d'ensemble
(ressources/ enjeux / objectifs)

Traduire dans le concret les
objectifs sur 4 thèmes:

*Partager une culture du territoire
Soutenir l'entrepreneuriat responsable*

*Donner accès à une alimentation
durable*

*Favoriser une qualité de vie au
quotidien pour tous les habitants*

QUEL DISPOSITIF?

Changement de groupe pour les
participants.

Phase 3:

Synthèse par l'animateur. Apport de
compléments éventuels de manière
individuelle. Echanges autour des
propositions.

Phase 4:

A partir de fiches "personas",
échanges sur la situation du persona,
ses besoins, les actions dont il/elle
pourrait bénéficier.

Élaboration en commun d'un projet
idéal, descriptif détaillé à partir d'une
fiche de restitution.

Désignation d'une personne pour
restituer le projet sous forme de récit.

QUELS APPORTS?

L'atelier a permis d'identifier des
bénéfices et bénéficiaires des
actions, des acteurs susceptibles
d'être mobilisés, et de mettre en
cohérence les différents objectifs.

Les projets:

"Parkour", des rallyes découverte en
groupe, organisés par et pour les
jeunes, à la rencontre d'acteurs et
de savoir-faire dans les communes.
Vélo tacot, vélo tandem,
développement d'un service
mobilité douce



Exemple de persona:

*L'emploi du temps de Sihame est bien rempli, entre activités sportives, collège et vie
familiale. Elle aime bien son quartier et sa ville, même si elle ne s' imagine pas s'y
installer plus tard.*

Son point de ralliement avec ses copines : la médiathèque !



FOCUS SUR LES TEMPS FORTS DE LA CO-CONSTRUCTION

RECUEILS DE PAROLES

Rappel : La concomitance de la concertation pour la révision du Plan climat Air Energie territorial du Pays d'Arles et de la co-construction de la candidature LEADER ainsi que la convergence des enjeux et des objectifs, ont conduit à regrouper en une seule démarche les actions de concertation auprès du grand public.

Participants:
porteurs de projets, acteurs associatifs,
particuliers...

Phase : tout au long du processus

QUELS ATTENDUS?

Mettre à jour les besoins et les attentes sur différentes thématiques (mobilité, services...)

Identifier les priorités pour les habitants (entre les thématiques et pour chaque thématique)

Le plateau WebTV est utilisé comme dispositif de recueil de paroles, de médiation, et de communication.

QUEL DISPOSITIF?

Sur 5 communes du territoire,
l'intervention d'une équipe de WebTV
Réalisation de micros-trottoirs
Animation d'un dispositif participatif de "vote" sur des "solutions" ou leviers en faveur de la transition écologique
Interviews et plateaux WebTV avec des acteurs engagés sur leur vision du territoire (dont des porteurs de projets LEADER) dans l'espace public (marchés, forum des associations...)

Exs: plateau "tiers-lieux", interview de la représentante de SOLAAL (don agricole), d'un représentant de Terre de Liens...

QUELS APPORTS?

Lors d'une Fresque du climat réunissant une cinquantaine de participants (élus, techniciens des collectivités) des actions de transition ont été priorisées. Ces "solutions" ont été classées pour les proposer aux habitants.
Les échanges sur le terrain sur ces solutions ont permis de confirmer des attentes fortes en matière d'adaptation des services, de soutien aux mobilités douces et aux initiatives en faveur d'une alimentation locale et saine. Les attentes des habitants ont alimentés les choix thématiques et de modalités d'action dans la candidature LEADER.



G. AFOM

ATOUTS INTERNES

OPPORTUNITES EN GENERAL

POTENTIALITES « ce que le territoire peut gagner »

Politique



- Un territoire géostratégique au cœur du grand delta du Rhône et d'un réseau de villes environnantes : Montpellier-Nîmes, Avignon, Aix-Marseille,
- Un territoire organisé (dont 3 EPCI, 2 PNRs et 1 PETR) en espaces de projets et de gestion,
- Un territoire structuré par un SCOT, des PLU et PLH, Réserves naturelles...

- Des lois nouvellement promulguées qui impulsent des dynamiques locales : EGALIM 2 et 3, Climat et résilience, CRTE...
- Opportunité de la programmation européenne 2023-2027 en Région SUD,
- schéma régional « Gardons une Cop d'avance »,
- Opportunités des schémas départementaux (enfance et famille, accessibilité aux services publics, santé),
- Déploiement de programmes de revitalisation "Petites villes de demain" et "Action Cœur de ville.

- Potentiel de coopérations villes-campagnes (mobilité, alimentation, énergie, tourisme, services, équipements...)
- Potentiel d'ingénierie territoriale pour améliorer la capacité de réponses aux appels à projets, et avoir des effets locaux d'entraînements,
- Potentiel d'initiatives et d'actions entre acteurs publics et privés découplées par LEADER.

Economique



- Des chaines de valeur présentes : agriculture-agroalimentaire, logistique, culture, tourisme,
- Des complémentarités entre bases économiques (productives, présentes) à l'échelle du GAL LEADER,
- Un territoire agricole de poids dans les Bouches du Rhône, de qualité, à proximité de 3 bassins urbains de consommation,
- Un tissu dense de TPE/PME (facteur de résilience),
- Un tissu dense et varié de structures de la culture et du patrimoine, des compétences créatives et des expertises,
- Une notoriété qui s'appuie sur des noms puissants (Arles, La Camargue, LUMA, Les Carrières de Lumières...) et des labels de reconnaissance mondiale, nationale...
- Des projets porteurs sur des filières d'écoproduits.

- Opportunité de tirer parti d'une plus grande résilience des territoires à bases présentes, davantage impactés par les conséquences de la COVID19 mais qui se redressent plus vite,
- Opportunité d'optimiser la création de valeur issue de l'attractivité résidentielle et touristique,
- Opportunité de miser sur des activités en lien avec la qualité environnementale et l'économie circulaire,
- Une destination touristique « Provence Pays d'Arles », développement du tourisme de séjour.

- Potentiel de ressources locales permettant de tendre vers davantage de souveraineté (économique, énergétique, alimentaire...),
- Potentiel de nouveaux modèles d'entrepreneuriat, plus respectueux de l'environnement, plus éthiques, plus inclusifs sur le plan social, en circuits de proximité avec leurs clients/usagers,
- Potentiel de création de valeur par l'économie de proximité,
- Potentiel d'un tourisme plus durable post COVID19 en lien avec les ressources naturelles et culturelles,
- Potentiel de bioressources locales pour une nouvelle «bioéconomie» (mix agricole et forestier, chimie biosourcée),
- Potentiel de développement de « manufactures de proximité » en lien avec les savoir-faire artisanaux et les ressources présents.

Sociétal

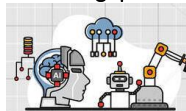


- Un territoire attractif, maillé autour de villes structurantes ,
- Une croissance démographique relativement soutenue,
- Un taux d'équipements et de services, supérieur à la moyenne départementale,
- un dynamisme associatif et de nombreuses initiatives citoyennes,
- une culture de l'adaptation des habitants.

- Opportunité d'attractivité résidentielle (à maîtriser) post COVID19 (désir accru de campagnes),
- Demande sociétale en évolution : bien-être, prise en compte du vivant, naturalité...

- Potentiel de démarches novatrices en matière d'accès aux services,
- Potentiel de mise en synergie des initiatives locales, notamment associatives.

Technologique



- Des innovations Agri-TECH et LOG-Tech (logistique), chimie industrielle, innovations dans la conservation du patrimoine et des matériaux...
- Présence d'entreprises du numérique,
- Un schéma départemental de développement numérique,
- Présence d'une formation spécialisée dans la technologie industrielle.

- Opportunité du «boom» des usages du numérique (nouvelles activités, nouveaux emplois, moins de déplacement, apports de solutions...).

- Potentiel de recherche et développement à partir des caractéristiques environnementales et vulnérabilités territoriales,
- Potentiels de productions et de services basés sur nos ressources durables : énergies renouvelables, biomatériaux, écoconception, solutions fondées sur la nature...
- Potentiel de nouvelles formes de (télé)travail.

Environnemental



- Des patrimoines remarquables, 70% du territoire couvert par 2 PNRs, des Réserves naturelles, des zones de biosphère, Natura 2000...
- Une force hydraulique avec le Rhône et la Durance, un territoire de milieux humides,
- Diversité et spécificité des terroirs,
- Richesse des écosystèmes valorisables,
- une biodiversité floristique et faunistique exceptionnelle,
- présence d'un institut de recherches (Tour du Valat) et production de connaissances sur les écosystèmes.

- Opportunité de la plus grande prise de conscience des enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux (sociétal, politique publique),
- Opportunité du bas carbone, crédit carbone volontaire,
- Opportunité du Schéma régional bioéconomie « gardons une cop d'avance », OIR Naturalité,
- Opportunité de développement des transports en commun à partir de l'existant (TER et bus),
- Opportunité de développement des déplacements en modes doux (en lien avec les nouvelles pratiques/attentes).

- Potentiel de « services écosystémiques » liés aux espaces naturels très présents
- Potentiel de test grandeur nature de nouvelles solutions pour préserver la ressource en eau (dont réemploi), les sols, la forêt, la biodiversité et limiter l'empreinte carbone
- Potentiel d'accélération de la production d'énergies renouvelables («Pacte vert» et loi Climat et résilience).

Politique



- une construction intercommunale qui se poursuit, induisant un investissement moindre des échelles supra territoriale de coopération, des transferts de compétences toujours en cours
- absence de projet de territoire actualisé à l'échelle du Pays d'Arles,
- Faible pratique de coopération et d'échanges entre pairs publics/privés,
- Une information dispersée, manque de relais efficaces.

Crise politique de la démocratie représentative (taux de participations électorales en chute),

- Perte d'intérêt et de confiance dans l'action publique et sa capacité à agir,
- Des élus locaux « en première » ligne d'une société en pleine mutation, et d'une accélération et une accumulation d'aléas et crises (climatiques, énergétiques, économiques...),
- Une perte d'autonomie financière des collectivités (baisse des ressources) pressions sur la fiscalité ménages et entreprises,
- Des mutations institutionnelles à venir, qui pourraient avoir des conséquences sur l'organisation locale.

- Une représentation politique fragilisée par une société davantage « archipellisée »,
- une action publique et des engagements citoyens qui sont peu liés.

Economique



- Des secteurs économiques dont la population active est vieillissante (agriculture, artisanat...)
- Un tissu économique fragilisé par la crise COVID19 (tourisme, culture et patrimoine, services)
- Des déséquilibres entre les emplois locaux/profils des actifs résidents,
- Evasion commerciale et des problématiques de dynamisme commercial des centralités (5 villes lauréates de programmes de revitalisation urbaine) ,
- secteurs culture et patrimoine : vision persistante d'un secteur "non économique" (un atout non conscientisé).

- Affaiblissement de la capacité de dépense publique (baisse des revenus, hausse des charges) effets sur la commande publique,
- Menaces économiques sur les activités liées au renchérissement des matières premières,
- Accentuation des concentrations économiques locales dans les secteurs primaires et secondaires (agriculture),
- Menaces sur le fonctionnement de certaines activités par manque d'attractivité des métiers (hôtellerie-restauration),
- Prix en hausse, pression foncière et rareté du foncier : phénomènes accentués par la trajectoire ZAN en 2050.

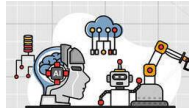
- Fragilité du tissu productif et des services face à des difficultés de transmission et de renouvellement,
- Fragilité financière des entreprises accentuée par l'inflation, la hausse des charges énergétiques,
- Fragilité d'organisation des ressources humaines au regard des tensions sur certains emplois,
- Fragilité du tissu commercial y compris des circuits courts face à la baisse du pouvoir d'achat.

Sociétal



- Une répartition inégale de certaines catégories de services, et des difficultés d'accès ; des communes cumulant éloignement et manque de services,
- Une offre de logement qui ne répond pas au parcours résidentiel,
 - Des politiques sociales différenciées à l'échelle du territoire (jeunesse, santé...),
- Une démographie médicale en forte baisse,
- Un revenu médian plus faible que celui des Bouches-du-Rhône, de forts écarts-types, des poches de pauvreté et de précarité des habitants,
- Une baisse de la taille des ménages, une hausse des familles monoparentales,
- Un vieillissement de la population en forte hausse qui pèse dans la démographie, départ des jeunes et des familles.
- Des inégalités de revenus qui se creusent, conséquence de l'attractivité résidentielle.

Technologique



- Une concentration dans les Métropoles des capacités de saut technologiques,
 - zone structurellement délaissée par le choix de déploiement des opérateurs privés du numérique, compensée par des dépenses publiques coûteuses.

Environnemental



- Des aléas plus intenses et récurrents (gel, grêle, sécheresse, canicule, crues et épisodes dit « cévenols », les aléas météorologique),
- Des ressources agricoles, naturelles forestières non délocalisables fragilisées par ces aléas,
- Bois locaux peu adaptés à l'écoconstruction,
- Utilisation massive de la voiture individuelle, peu d'offres d'alternatives, faible maillage en voies cyclables.

- Menaces avérées du renchérissement notamment des ressources carbonées menaçant les activités économiques et le quotidien des ménages (inflation, fracture énergétique, coûts des mobilités ...),
- Accentuation des disparités sociales post COVID19 et du risque de fractures sociale et spatiale,
- Ubérisation des emplois,
- Accentuation du phénomène de résidentialisation des zones rurales et touristiques,
- Aggravation du sentiment d'isolement des personnes (vieillesse, différence de densité en zone rurale),
- Difficultés avérées d'accès au logement,
- Perte de dynamisme économique et social des centres-villes et villages, en lien avec le développement de la location de courte durée.

- Une défiance sociétale dans « le progrès technologique » (nouveaux arbitrages sociétaux coûts-bénéfices),
- Menaces de fracture numérique (territoriale, sociétale),
- une offre surabondante et des attentes de solutions technologiques qui ne sont pas en rapport avec les besoins
- Une fragilité de l'information (surinformation/désinformation) renforcée par les réseaux sociaux.

- Des mutations climatiques impactantes, des aléas environnementaux plus fréquents et plus intenses qui menacent l'habitabilité du territoire,
- Une hausse des tensions sur la ressource en eau complexifiant la gestion concertée de ce patrimoine commun,
- Un risque de banalisation des paysages menaçant l'attractivité territoriale (à maîtriser par ailleurs).

- Une cohésion sociale fragilisée : entre générations, entre anciens et nouveaux habitants...
- Perte de services et inadéquation aux besoins quotidiens des habitants (vieillesse et santé),
- Qualité de vie et attractivité du territoire,
- Recul de l'employabilité des publics les plus fragiles (éloignement/mobilité)
- Freins aux changements de comportements nécessaires face aux freins des transitions (économiques, techniques, financiers, culturel).

- Une fragilité de certains publics tandis que les usages du digital s'accroissent (illettrisme).
- Une culture de l'innovation responsable et des solutions frugales peu développées, fragilisant les capacités de résilience

- Fragilité des ressources locales notamment environnementales face aux changements climatiques et au risque de pression anthropique accrue,
- Fragilité de certaines activités en rapport au changement climatique (agriculture, tourisme), à l'accroissement des risques induits, et nécessaire adaptation de ces activités.

H. Tableau – Enjeux prioritaires retenus dans la stratégie LEADER 2023-2027

Transitions & changements de pratiques		
	- L'adaptation du territoire et des activités aux aléas climatiques et aux risques liés (incendies, sécheresse, inondation...) - La valorisation des « services écosystémiques », permettant d'agir par nos ressources non délocalisables - la gestion raisonnée & concertée des ressources territoriales, la ressource en eau et leurs valorisation durable - L'accompagnement (sensibilisation, formation, soutien aux initiatives, facilitation...) des transitions écologiques et énergétiques, le déploiement de la transition alimentaire - l'intégration de la transition écologique dans les pratiques, l'adaptation des comportements (ex : optimisation des consommations énergétiques, mobilités, frugalité numérique...), - La maîtrise de l'attractivité territoriale (résidentielle et touristique), vers la recherche d'un « optimum territorial »	
	Economie de proximité, entrepreneuriat responsable	Cohésion sociale & qualité de vie -Le soutien à une économie diversifiée moins délocalisable, de proximité -Un entrepreneuriat responsable au service du territoire, et la structuration de filières plus équitables, -une créativité locale mieux soutenue et une diffusion de l'innovation -la transmission reprise d'activité (vieillesse) -enjeux sectoriels : la structuration d'une logistique décarbonnée ; une offre de tourisme durable, structurée, notamment hors saison ; une économie circulaire plus structurée, le développement des productions basées sur nos ressources durables (agricoles, forestières, énergétiques, écomatériaux, coproduits et biomasse, ...). -L'accessibilité pour tous aux services et équipements ; leur adaptabilité pour répondre aux besoins spécifiques - Le maintien d'un tissu de commerces et la vitalité des centres-villes et centres-bourgs -Le lien intergénérationnel et l'accompagnement de l'autonomie et du « bel âge » -Le partage interculturel, l'inclusion sociale - Une meilleure connaissance de la diversité des patrimoines leur partage, la culture induite de l'accueil - Un urbanisme qui intègre la mixité sociale et les enjeux de transition, l'adaptation des logements - L'accompagnement des usages du numérique - L'adaptation du territoire aux évolutions (choisies/subies) des mobilités
Gouvernance : animer, expérimenter/innover, piloter, évaluer, communiquer -Le droit à l'expérimentation, le test « grandeur nature » d'innovations pour démontrer les possibilités -Un décloisement des structures et institutions : la mutualisation d'ingénierie locale, la coordination des compétences et des savoir-faire, le développement des pratiques de coopération (entre pairs, entre structures...) - une communication interne au territoire plus efficiente et fluide - Une culture du suivi évaluation des actions et des projets - une culture de l'innovation frugale		

I. Articulation de LEADER avec les contractualisations territoriales de la Région « Nos territoires d'abord ».

La Région Sud a lancé une grande politique d'aménagement et de promotion de tous les territoires de Provence-Alpes-Côte-D'azur fin 2015. Cette nouvelle ambition a permis de renforcer l'attractivité du territoire régional en menant un aménagement harmonieux, équilibré et solidaire. La politique régionale se déploie alors par des « Contrats régionaux d'Equilibre Territorial » (CRET). Le premier CRET Pays d'Arles a été co-signé par les 3 EPCI, les Parcs de Camargue et des Alpilles et le PETR du Pays d'Arles en tant que chef de file. Le territoire a bénéficié d'un montant de subventions de 11 862 341 €, au bénéfice de 24 projets structurants. En 2018, le nouveau cadre de contractualisation (CRET 2) adopté par la Région, soutient plus de 30 projets d'investissement, structurants en faveur de l'aménagement, la transition écologique, économique du Pays d'Arles dans la droite ligne du Plan Climat Régional et en cohérence avec le SRADDET.

J. La correspondance avec la stratégie de la PAC

Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) et du Pacte vert européen, la Commission européenne a présenté, fin juin 2021, une vision à long terme pour l'avenir des zones rurales à l'horizon 2040.

Ce plan d'action européenne est articulé autour d'initiatives phares :

- Créer un **écosystème d'innovation** avec la mise en place d'une plateforme pour développer la recherche et l'innovation et permettre la collaboration des communautés rurales, des porteurs de projets et des autorités locales ;
- Aider les communes à développer des **liaisons de transports durables** et encourager **l'innovation numérique et l'utilisation de nouvelles technologies** pour réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines ;
- Renforcer la **résilience au changement climatique** en soutenant les communes dans la transition énergétique (préservation des ressources naturelles, verdissement des activités agricoles...) ;
- Assurer **le bien-être social** en améliorant l'accessibilité et l'abordabilité des services d'éducation et de soins, notamment pour les enfants et les personnes vulnérables ;
- **Diversifier les activités économiques** par la promotion du tourisme rural, le développement de circuits courts et le recours à la labellisation pour garantir la qualité des produits alimentaires locaux.

Besoins identifiés		Objectifs du PSN		Candidature LEADER 2023-2027		
Favoriser l'émergence et l'accompagnement des territoires ruraux	Renforcer la capacité d'action des territoires ruraux (ingénierie)			Gouvernance LEADER ; Coopération Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien		
	Encourager l'innovation, la coopération, la solidarité					
	Favoriser la création de valeur ajoutée			Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire		
Cibler l'action publique sur des thématiques porteuses d'avenir	Accompagner les initiatives de reterritorialisation de l'alimentation			Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien		
				Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques		
	Développer le potentiel touristique et culturel des zones rurales			Fiche action : Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels		
	Cibler les financements sur des thématiques de transition			Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien	Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire	Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques
	Agir par l'économie circulaire					
	Renforcer l'accès aux services à la population en zones rurales			Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires		
	Renforcer l'attractivité des zones rurales	Encourager le développement de nouveaux modes de travail				
Améliorer et mettre en valeur le cadre et la qualité de vie (ex : tiers lieux, mobilités propres)						
Appuyer les démarches novatrices en matière de service public						
Besoins identifiés		Objectifs du PSN		Candidature LEADER 2023-2027		
[suite] Renforcer l'attractivité des zones rurales	Favoriser la cohésion et le bien-vivre ensemble à travers un tissu associatif varié			Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires		
	Développer des équipements et des services pour accompagner le vieillissement de la population					
	Permettre à l'ensemble de la population de mieux connaître l'importance du rôle des agriculteurs et des forestiers			Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques	Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire	

K. Le tableau ci-dessous présente les liens de correspondance entre les objectifs européens déclinés dans le PSN FEADER et la stratégie LEADER

L. Articulation de LEADER avec les autres fonds européens et les aides régionales

Les interventions présentées dans les candidatures définissent des lignes de partage avec les cadres d'intervention de la Région, les programmes européens, et les politiques locales les plus à même de provoquer un chevauchement. L'objectif de la candidature LEADER est de garantir la cohérence avec ces divers programmes. Il est à noter que le territoire candidat LEADER n'est pas concerné par la politique « des espaces valléens » mentionnés dans l'AMI LEADER.

M. Articulation de LEADER avec les lignes directrices du SRADDET

Le principe transversal des cofinancements réside dans le suivi des lignes directrices du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Figure - Tableau de correspondance entre la candidature LEADER et le SRADDET

SRADDET			Correspondance dans la candidature LEADER
Orientations régionales	Objectifs régionaux		
Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional	Valoriser le positionnement géostratégique de la région	Des projets de coopération avec les régions voisines	Fiche action coopération de LEADER
	Créer des emplois	La création d'activités	-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques - Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire -Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires -Fiche action : Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels
	Garder « une cop d'avance »	La transition énergétique, le développement des énergies renouvelable	-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques - Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire - Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien
		La qualité de l'air	
Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau	Organiser le développement	La qualité des espaces ruraux et naturels	-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques - Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien
		L'accès aux services dans les centres locaux	-Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires
		De nouvelles pratiques de mobilités	- Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien -Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires
Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants	Tirer parti des potentialités locales	La valorisation des ressources territoriales non délocalisables	-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques
		La coopération Littoral – Massif, Villes-Campagnes	-Fiche action coopération de LEADER
		La mise en tourisme	-Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire -Fiche action : Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels
		L'économie de proximité	-Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire

	Désenclaver	Les infrastructures et l'environnement d'usages du numérique
	Renforcer la cohésion	Les conditions d'études et de formation
		Le croisement des connaissances et des bonnes pratiques

-Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires
-Gouvernance LEADER, réseau rural régional

N. Articulation de LEADER avec le plan climat régional

La Région entend valoriser les projets LEADER participant à la mise en œuvre de son Plan climat, par une majoration de sa participation aux contreparties nationales. Le changement climatique, la protection de la biodiversité et la résilience des territoires sont des priorités que la Région souhaite inscrire dans l'ensemble des dispositifs auxquels elle apporte son soutien. En conséquence, le Plan climat constitue une orientation stratégique transverse aux projets territoriaux qui relèvent du nouveau programme LEADER 2023-2027

Tableau – Correspondance entre la candidature LEADER et le plan climat régional

« Gardons une cop d'avance »		Correspondance dans la candidature LEADER
Orientations régionales	Objectifs régionaux	
AIR	Déployer de nouvelles solutions de mobilité en zone peu dense de type covoiturage, autopartage, vélo, transports à la demande	- Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien
	Mettre en œuvre le Plan vélo d'ici 2025 - 1 million d'usagers quotidiens - 10 000 km d'itinéraires cyclables	-Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires
	Poursuivre le déploiement de l'accueil vélo sur le territoire régional. Augmenter de 50 % le nombre de structures labellisées « accueil vélo »	-Fiche action : Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels
TERRE	Préserver le foncier agricole et améliorer la qualité des sols en diminuant de 50 % le rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et en favorisant le retour au sol de la matière organique.	-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques
	Expérimenter des projets croisant agriculture et énergie, en particulier l'agrivoltaïsme, qui privilégient l'agriculture tout en produisant de l'énergie	-Fiche action : Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels
	Multiplier les actions d'informations auprès des citoyens et des décideurs	-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques
	Soutenir la modernisation de la filière forêt/bois pour un meilleur respect de l'environnement	Gouvernance LEADER
ENERGIE	Plan de développement des matériaux biosourcés. Favoriser la construction avec des matériaux locaux dont Bois des Alpes, Pin d'Alep... utiles au confort thermique d'été	- Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien
	Permettre, concevoir et réaliser des projets d'aménagement intégrant des solutions énergétiques innovantes	-Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires
		-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques
		-Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire
		-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques
		-Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires

	Produire des énergies renouvelables par l'utilisation des spécificités alpines (action « Alpes »).	-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques -Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire
DECHETS	Soutenir le vrac, recréer la consigne, avec un circuit adapté de collecte et les matériaux réemployés	- Fiche action : Faciliter l'engagement des citoyens et des collectivités dans les transitions écologiques, énergétiques et alimentaires au quotidien -Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires
	Réduire nos déchets dans toutes les filières • Favoriser les fertilisants naturels dans l'agroalimentaire • Recycler les déchets de chantier dans le bâtiment • Créer de nouvelles filières de valorisation métaux et terres rares • Valoriser des combustibles solides dans l'énergie	-Fiche action : Agir sur nos ressources territoriales (naturelles, agricoles...) en réponse aux changements climatiques -Fiche action : Déployer une offre de services adaptée, attractive, accessible à tous et renforcer les liens entre les générations, entre les habitants et entre les territoires
CHEZ VOUS, AU QUOTIDIEN	Encourager le développement de l'économie sociale et solidaire.	-Fiche action : Soutenir une économie responsable, de proximité qui contribue à la souveraineté et à la résilience du territoire
	Développer le tourisme local et durable. Compléter la politique touristique par des destinations et une filière « responsables », contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises bénéficiant du label « Valeurs Parc naturel régional ». Le tourisme de nature a contribué de manière significative à la relance de l'activité	-Fiche action : Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels
	Valoriser des sites touristiques « secondaires » ; identifier et aider des opérations emblématiques sur des sites, permettant de faire vivre une expérience dans le respect du développement durable	

O. Articulation de LEADER avec les centralités locales et de proximité

Les projets de types « centralités locales et de proximité » s'inscrivent dans un projet plus global de cohésion et d'équilibre des territoires et contribuent à l'un ou plusieurs des objectifs du SRADDET suivants :

- 29- soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité,
- 34- préserver la qualité des espaces ruraux et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité,
- 30- mettre en réseaux les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocity au sein des espaces et entre eux.

Les bénéficiaires sont les centralités locales et de proximité définies par le SRADDET, ainsi que les communes relevant du programme Action Cœur de ville, d'une Opération de revitalisation du territoire ou du programme Petites villes de demain.

Les thématiques éligibles sont notamment : Accès aux services, construction ou développement d'équipements indispensables pour assurer la centralité, aménagements urbains pour la qualité de vie, mobilité durable, émergence et consolidation de tiers lieux, habitat, énergies renouvelables, déchets, création ou rénovation d'équipements sportifs

2 fiches actions de la candidature LEADER 2023-2027 sont concernées par la fixation de ligne de partage le programme portant sur « les centralités locales et de proximité » :

- Fiche action 4. Déployer une offre de services adaptée, attractive et accessible à tous

Domaine d'intervention LEADER	Lignes de partages
Les domaines d'intervention de cette fiche actions sont notamment : les déchets ; l'énergie ; l'eau ; la santé ; la culture ; le social ; le numérique ; l'habitat ; le transport ; les autres services et équipements ; le confort du quotidien...	Les projets LEADER ne pourront être financés au-delà du seuil d'éligibilité des projets du volet rural du FEDER/FSE.

- Fiche action 5. Partager la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels et positionner le territoire sur le tourisme durable

Domaine d'intervention LEADER	Lignes de partages
Un domaine d'intervention de cette fiche actions porte notamment : sur les mobilités durables, douces	Les projets LEADER ne pourront être financés au-delà du seuil d'éligibilité des projets du volet rural du FEDER/FSE.

Chargé(e) de mission Gestion du dispositif LEADER

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE : *gestion administrative et financière du dispositif - suivi des porteurs*

Finalisation et suivi d'outils de gestion et de reporting (tableaux, guide de procédure ...),

- Veille réglementaire et dialogue avec les partenaires, notamment la Région PACA, sur les aspects techniques
- Accompagnement administratif et financier des porteurs de projet au montage des dossiers de demande d'aide et demande de paiement
- Instruction des dossiers de demande d'aide et demande de paiement (analyse technique, réglementaire et financière)
- Réalisation du volet administratif (courriers bénéficiaires, conventions, validation complétude dossiers, classement et archivage des dossiers, saisie des données dans la base de données OSIRIS et suivi).
- Suivi de l'exécution des opérations (qualitatif et quantitatif), accompagnement des porteurs de projet, contrôles et visites sur place
- Suivi de la maquette budgétaire du dispositif

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES DU POSTE, effectuées en lien avec la chargée de mission animation et la chef de projet

- Participation à la communication autour du dispositif,
- Organisation des instances d'animation et de décision et participation aux séances de travail avec les partenaires,
- Dialogue avec les financeurs
- Participation à l'évaluation et la co-organisation des Forums LEADER,
- Participation aux travaux de réseaux (LEADER France, Réseau Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur...)

PROFIL REQUIS

- Diplôme d'études supérieures (BAC + 4/5) ou expérience en finances, administration et développement territorial,
- Expérience en programmation financière européenne souhaitée
- Intérêt dans l'accompagnement des porteurs de projet
- Qualités indispensables : Capacité d'organisation, d'animation, d'autonomie et de rigueur, capacité à maîtriser et appliquer les procédures réglementaires administratives et financières, capacité à travailler en équipe et à collaborer avec les différents partenaires, capacité d'écoute et de conseil auprès des porteurs de projet,

Chargé(e) de mission Animation du dispositif LEADER

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE : *animation du dispositif*

- Diffusion d'information sur le dispositif à l'échelle du territoire du GAL du Pays d'Arles
- Animation sur le territoire pour favoriser l'émergence de nouveaux projets
- Accompagnement des porteurs de projet, aide au montage des dossiers, et suivi des porteurs avec le gestionnaire
- Appui aux projets de coopération inter territoriale et transnationale
- Animation et mobilisation d'un réseau de partenaires territoriaux et d'experts thématiques, notamment par le biais du Comité technique chargé d'étudier les projets
- Analyse des dossiers de demande de financement et présentation des projets en Comité de programmation
- Soutien au gestionnaire pour le traitement des dossiers de demande de paiement
- Participation à la gestion administrative du dispositif, implication dans l'évaluation
- Participation aux différents travaux de réseaux nationaux et régionaux (Réseau Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur...)

PROFIL REQUIS

- Diplôme d'études supérieures – Animation territoriale, méthodologie de projets, Développement local... (BAC + 5) ou expérience significative
- Connaissances des logiques de développement local,
- Une connaissance du territoire du Pays d'Arles (institutions, forces vives...) serait appréciée ;
- Compétences dans l'animation et la mobilisation de partenariats, aptitudes en ingénierie financière, connaissance des dispositifs et des procédures européennes
- Qualités indispensables : intérêt dans l'accompagnement de porteurs de projet, goût pour le travail en équipe, capacité d'écoute et de conseil,
- Capacité d'organisation, d'animation de réunions, d'autonomie et de rigueur
- Pratique de l'outil informatique et des technologies de l'information et de la communication

Q. Synthèse de l'état des lieux du programme LEADER Pays d'Arles 2014-2020

SYNTHESE ETAT DES LIEUX DU PROGRAMME

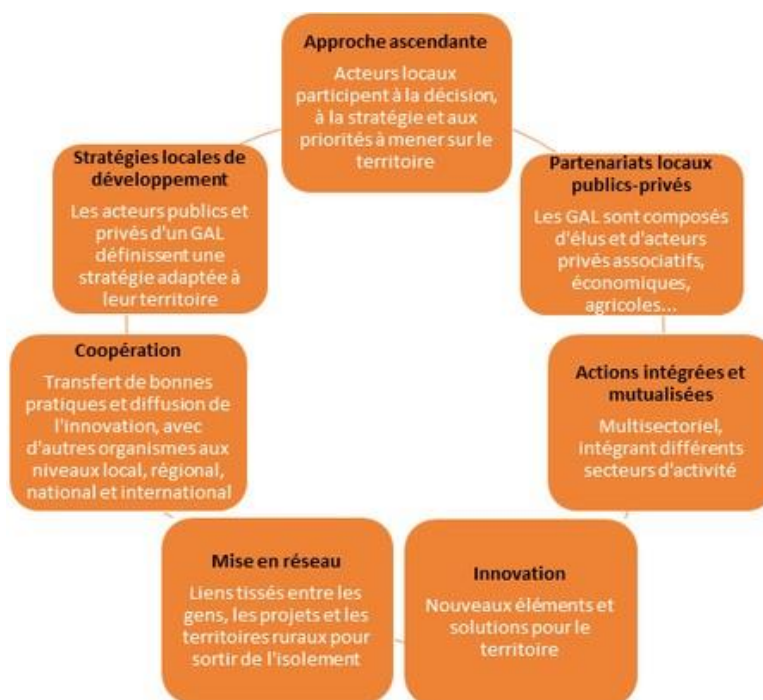
LEADER PAYS D'ARLES - 2014-2020

A JUIN 2022

1. Contexte

Le programme LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » vise à mettre en œuvre des projets de territoire innovants et adaptés à des stratégies définies pour répondre aux besoins des milieux ruraux. Il intervient en complémentarité avec les outils financiers déjà présents en local, et mobilise des crédits du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) associés à des co-financements nationaux (Région ou PETR).

Il s'agit du seul programme qui permet aux acteurs d'un territoire, de surcroît dans un partenariat public/privé, de définir eux-mêmes les cadres d'intervention (ou fiches action) qui permettront de cibler les projets à financer. Le programme LEADER donne la possibilité à des porteurs de réaliser des projets innovants, collectifs, expérimentaux, en lien avec la stratégie du GAL. LEADER est défini en 7 principes :



La mise en œuvre du programme LEADER est assurée par un Groupe d'Action Locale (GAL) qui réunit des acteurs publics et privés du Pays d'Arles. Le territoire du GAL comprend le Pays d'Arles composé de 29 communes, élargi aux 4 communes des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue (Sénas, Lamanon, Eyguières et une partie de Port Saint-Louis-du-Rhône). Le centre aggloméré d'Arles est exclu du périmètre au vu de son caractère urbain et parce qu'en l'intégrant le plafond en nombre d'habitants était dépassé (exigence de l'AMI 2014-2020 < 150 000 habitants/GAL). Au total, le GAL est un territoire vaste de 220 000 ha, regroupant près de 143 912 habitants.

Le calendrier de programmation du LEADER 2014-2020 a été prolongé pour se dérouler de 2014 à 2023 en programmation (et octobre 2024 en réalisation), avec une dotation complémentaire. Initialement de 2 066 500 € au démarrage du programme, le FEADER du Pays d'Arles est aujourd'hui de 2 974 000€.

L'organe décisionnaire du GAL est le **comité de programmation** (23 membres, à majorité privée, 12 privés et 11 publics). La responsabilité administrative, juridique et financière des fonds européens a été confiée par l'Autorité de gestion régionale au PETR du Pays d'Arles, en tant que structure porteuse du GAL, et qui préside à ce titre le Comité de programmation. Sur le plan technique, un **comité technique** (réunissant des techniciens des 3 EPCI, 2 Parcs, 3 chambres consulaires et du PETR), et une **équipe technique LEADER** du PETR (constituée d'une chef de projet, d'une animatrice et d'un gestionnaire Leader) organisent la mise en œuvre opérationnelle du programme.

En lien avec les différentes stratégies du territoire élaborées en concertation avec les partenaires, le GAL du Pays d'Arles a défini une stratégie ciblée pour LEADER 2014-2020 : **“Agir pour une économie de proximité basée sur la qualité et sur la coopération”**:

Ainsi, pour répondre à ces objectifs, **7 fiches actions** ont été créées :

1. Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation.
2. Renforcer l'offre touristique territoriale durable.
3. Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers
4. Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable
5. Produire localement de l'énergie et des matériaux biosourcés en valorisant les ressources naturelles, les déchets et les sous-produits du territoire
6. Soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments.
7. Coopération

Les chiffres clés de LEADER 2014-2020

15 Appels à projets

72 projets présentés en opportunité dont 58 avec avis favorable

48 projets programmés et 22 projets soldés

Enveloppe LEADER pour les projets : 3.718.380 €

Enveloppe globale programmée : 2.584.461 €

Part de cofinancement prévisionnelle :
-Région 35%
-PETR : 5%

Taux moyen d'intervention de 86%

Montant moyen d'un projet LEADER 63 590,24 €

Temps moyen entre le dépôt de dossier et la programmation : 6 mois

60,5% de porteurs de projets du secteur privé

inro

LEADER est un outil d'accompagnement et de financement au service du développement durable du territoire du Pays d'Arles et de ses acteurs. Il donne la possibilité à des porteurs de réaliser des projets qui permettent de développer des projets innovants, collectifs, expérimentaux, en lien avec la stratégie du GAL.

2. Analyse globale du programme

Enveloppe

48 projets ont été programmés pour un montant de 2 584 461 €, ce qui représente **70% du budget prévisionnel**. 11 nouveaux projets en cours d'instruction laissent présager que l'enveloppe sera consommée à 90% d'ici fin 2022. Cela montre une réelle maturité dans la programmation du territoire, bien que certains axes stratégiques restent plus développés que d'autres. Le programme a démarré tardivement (2017) et il a atteint sa vitesse de croisière à partir de 2020. **26 projets sont en cours de réalisation** et les remontées financières sont réalisées actuellement, ce qui explique le faible pourcentage des montants soldés (35%) par rapport aux montants engagés.

Gouvernance

La gouvernance associant des acteurs publics et privés du territoire est inédite. Elle permet de faire travailler différentes parties prenantes du développement du territoire sur des projets concrets, déclinant les stratégies locales, en mettant au centre l'intérêt du territoire. Les membres du Comité de programmation ont été réunis tous les trimestres, avec **une mobilisation de 69% en moyenne**. Par contre **le nombre élevé de membres (23)** a posé des problèmes de stabilisation des représentants, avec des modifications fréquentes de la composition (surtout depuis 2 ans).

Des projets atypiques, non finançables par les dispositifs de droit commun

Le programme LEADER, en soutenant les projets innovants, expérimentaux accompagne le territoire dans sa transition. Il permet de tester, d'inventer des réponses aux nouvelles préoccupations des acteurs et des citoyens, de prendre des risques, ce qui est difficilement finançable par le droit commun. Une fois les projets modélisés, LEADER prévoit leur essaimage sur d'autres sites ou d'autres secteurs opportuns (ex : le projet Solaal de don agricole pour l'aide alimentaire initié en Pays d'Arles va être déployé sur la Région Sud, le projet d'espace test de la MFR d'Eyragues va être déployé sur d'autres MFR en France, le projet d'habitat intergénérationnel en zone rurale de La Logitude sera déployé sur d'autres zones rurales en France).

L'échelle Pays d'Arles des projets est attendue dans LEADER (ou à minima intercommunale), ce qui entraîne des coopérations entre acteurs à l'échelle de ce territoire de projet et renforce sa cohérence. Cela permet de créer des résonances sur le territoire et de l'irriguer de façon plus homogène de diverses opportunités.

LEADER permet le financement de la phase amont du démarrage d'un projet : constituer et animer un collectif, finaliser une étude de faisabilité, construire les partenariats solides, se former, travailler son modèle économique, affiner son projet et adapter son positionnement au contact du terrain, se faire accompagner par des structures idoines. Cette phase est pourtant décisive pour la consolidation des projets et leur pérennisation. Faute de financement, elle est souvent réduite au minimum et fragilise les projets.

LEADER est un financeur pluriannuel, qui permet aux porteurs de s'inscrire dans un temps long pour déployer les projets, ce qui est intéressant étant donné les caractéristiques des projets LEADER (projets collectifs, multi-acteurs, publics/privés, territoriaux, innovants...)

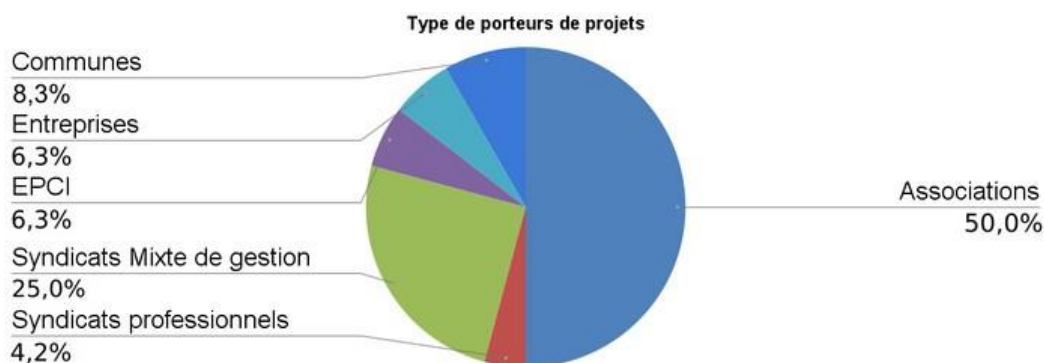
Les montants financés par LEADER sont importants pour certains porteurs de projets plutôt habitués à de plus faibles contributions financières pour développer des projets, notamment les acteurs privés de l'économie de proximité.

Le taux d'intervention LEADER s'élève au maximum à 90%, ce qui permet de réduire l'autofinancement des projets. Les porteurs sont ainsi plus nombreux à pouvoir déposer un projet.

Mise en œuvre des fonds européens et spécificités LEADER

Les fonds européens ne bénéficient pas d'une bonne image : difficulté d'accès, d'avance du montage, complexité de mise en œuvre administrative et financière, l'absence de fonds avec uniquement des paiements d'acomptes, exigence des contrôles qui rendent incertaine l'obtention des fonds... L'équipe technique doit régulièrement argumenter auprès des porteurs pour apporter un autre éclairage et proposer des solutions.

La lenteur du processus de décision, qui implique 3 passages devant des commissions avant arbitrage définitif (Comité en opportunité, Commission des co-financeurs (Région ou PETR), Comité pour programmation du FEADER). 6 mois sont nécessaires au minimum, ce qui ne correspond pas toujours au rythme de déploiement des projets, surtout lorsqu'ils revêtent une dimension entrepreneuriale.



Les associations portent la moitié des projets. Il y a donc une réelle implantation du tissu associatif sur le territoire, mais aussi une animation LEADER très disponible auprès de cette cible.

25% des projets ont été portés par les syndicats mixtes de gestion, essentiellement les Parcs Naturels Régionaux des Alpilles et de Camargue. Cela montre une forte implication des deux parcs dans le programme LEADER. D'autre part, les entreprises, les EPCI, les syndicats professionnels, les consulaires sont moins représentés dans le programme, dont les cadres d'intervention ne correspondent pas toujours à leurs projets. 60,5% des projets sont portés par des structures privées.

3. Mise en oeuvre du programme

Objectifs stratégiques	Volets	Nombre de projets programmés	Montant de l'enveloppe prévisionnelle de 2015	% du Montant LEADER programmé par fiche action par rapport au total programmé
1. Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation	1. Émergence d'actions innovantes favorisant l'installation et la dynamisation du foncier agricole 2. Actions favorisant les pratiques agricoles de qualité 3. Diversification des débouchés commerciaux	Volet 1 : 5 projets Volet 2 : 7 projets Volet 3 : 5 projets 16 projets programmés au total. Montant Leader : 820 665,05 €	603 450 €	33,30%
2. Renforcer l'offre territoriale pour attirer de nouvelles clientèles	1. Concernant la création de nouvelles activités touristiques en diversifiant les zones couvertes et les publics ciblés 2. Concernant la mise en valeur, la communication, la promotion auprès des touristes et des habitants 3. Sensibilisation des acteurs touristiques aux démarches qualité et expérimentations	Volet 1 : 17 projets Volet 2 : 0 projets Volet 3 : 0 projets 17 projets programmés au total. Montant Leader : 791 409,80 €	402 300 €	32,10%
3. Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers	1. Concernant l'étoffement de l'offre de transport 2. Concernant les autres services aux particuliers	Volet 1 : 1 projet Volet 2 : 5 projets 6 projets programmés au total. Montant Leader : 344 528,95 €	277 140 €	14,00%
4. Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable	1. La sensibilisation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat responsable et innovant 2. Les projets de services mutualisés 3. La promotion collective des projets économiques	Volet 1 : 3 projets Volet 2 : 1 projet Volet 3 : 0 projets 4 projets programmés au total. Montant Leader : 234 681,99 €	268 200 €	9,50%
5. Valorisation locale des ressources naturelles, des déchets et des sous-produits du territoire	1. Production d'énergie renouvelable 2. Production de matériaux bio-sourcés	Volet 1 : 2 projets Volet 2 : 0 projets 2 projets programmés au total. Montant Leader : 210 872 €	295 020 €	3,70%
6. Soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et de l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments	1. Projets favorisant la montée en compétence des entreprises 2. Développer et structurer l'offre des entreprises	Pas de projets programmés	186 000,90 €	0,00%

7.Coopération	1. La coopération interterritoriale en Région sur les systèmes alimentaires territorialisés, l'offre touristique itinérante basée sur des modes doux, la transition écologique et énergétique 2. La coopération nationale et internationale sur la valorisation de milieux particuliers, renforcement du bassin de production agricole, valorisation culturelle et professionnelle des élevages par la transhumance	Volet 1 : 1 projet Volet 2 : 2 projets 3 projets programmés au total Montant Leader : 182 302,60 €	551 072,78 €	7,50%
TOTAL		48 projets programmés Montant Leader global programmé : 2 464 063,79 €	2.583 .153,68 €	100%

Fiche action N°1 : Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation

Objectifs : cette fiche visait 3 ambitions en cohérence avec la Charte agricole du Pays d'Arles : soutenir l'installation et le renouvellement générationnel des agriculteurs, la transition agricole du territoire, et l'accès aux produits locaux de qualité pour les habitants et les visiteurs.

La fiche action a été consommée à 136% de la somme prévue initialement, un ré-abondements de 217 215,06 € a été nécessaire.

Le premier volet dédié aux innovations en matière d'installation a permis par exemple l'émergence d'un espace Test porté par la Maison familiale et rurale d'Eyragues (le premier porté par une MFR en France). Les futurs agriculteurs bénéficient ainsi d'un espace sécurisé pour tester leurs projets, tout en y associant des circuits-courts. Deux projets ambitieux sur la dynamisation du foncier ont été déployés : pour favoriser l'appropriation par tous des enjeux liés au foncier dans les Alpilles (PNRA CA13 SAFER...) et pour expérimenter sur 5 communes un accompagnement renforcé des propriétaires et futurs agriculteurs afin de faciliter l'installation (ADEAR SAFER...). Les données recueillies et les expérimentations effectuées dans le cadre de ces projets permettront de développer à l'échelle du Pays d'Arles des actions structurantes en lien avec la loi Climat et Résilience, et notamment la préparation du Zéro Artificialisation Nette.

Le deuxième volet consacré aux pratiques agricoles de qualité a été le plus consommé avec 7 projets d'un montant de 384 526 €. Les types d'intervention sont volontairement larges : animation, accompagnement, communication, formation, sensibilisation, diagnostics, afin d'accompagner la transition agricole du territoire. On peut noter 2 projets de valorisation de l'agroécologie auprès des agriculteurs, co-portés par les PNRs des Alpilles et de Camargue, associant une diversité de partenaires. Commencés en 2018, ces projets ont été une vraie réussite avec 26 organismes techniques, professionnels et publics mis en réseaux, 3 comités de pilotage sur 4 filières agricoles. Un projet innovant de formations sur l'agroforesterie porté par le Domaine des possibles a permis d'innover dans les pratiques agricoles locales surtout concernant les productions emblématiques (viticulture, maraichage, oléiculture...).

Le troisième volet portant sur la diversification des débouchés commerciaux a soutenu la valorisation et la mise en marché de nos agricultures, notamment les productions emblématiques du territoire. Il a permis d'impliquer dans la dynamique Leader des représentants des filières comme les organismes de gestion IGP riz de Camargue, l'AOP huile et olives de la Vallée des Baux, AOP Foin de Crau, des éleveurs de taureaux, soit près de 1200 producteurs impactés.

Les plateformes de producteurs en direction de la restauration hors domicile des petites communes (La Courte Echelle) ou encore des fermes pédagogiques pour valoriser le patrimoine agricole et l'élevage locaux ont aussi pu être soutenues.

Un projet facilitant le don agricole pour l'aide alimentaire, Solaal, a été initié en Pays d'Arles grâce au LEADER, avec l'ambition de se déployer à terme sur la Région Sud.

Le programme a également financé une étude de création d'une unité de transformation en fruits et légumes au sein du Lycée agricole de St Rémy de Provence. Cette démarche a permis à cet établissement scolaire d'être financé dans le cadre du plan de relance de l'Etat et par la Région pour les investissements nécessaires. Des études de marchés, des stratégies marketing et des outils de communication ont été mis en place pour ces projets.

Conclusion : Cette fiche action a été fortement mobilisée sur ces 3 volets, avec une diversité de projets et d'acteurs. Elle a permis de décliner la Charte agricole et de préfigurer le Projet alimentaire territorial déployé depuis 2018, surtout sur le volet agricole. A ces projets peuvent être associés ceux relatifs à l'agritourismes inscrits dans la fiche action 2 « Tourisme durable », ainsi qu'un projet de coopération sur la transhumance des moutons Mérinos d'Arles « La Routo ».

Fiche action N°2 : Renforcer l'offre touristique territoriale durable

Objectifs : cette fiche avait pour ambition de soutenir l'émergence d'actions favorisant l'innovation, la désaisonnalisation, les démarches qualité, la professionnalisation des opérateurs, en permettant aux habitants de s'approprier davantage le territoire.

Cette fiche action a été consommée à 197% de son budget initial, soit 389 109,80 € de plus que prévu, l'enveloppe initiale a été largement dépassée. C'est la deuxième fiche action la plus consommée.

Le premier volet concernant la création d'activités nouvelles et durables a été très mobilisé (17 projets). Une des raisons du succès du premier volet est sa diversité : projets de tourisme durable, le développement de circuits en mode de déplacement doux, de circuits de découverte, de tourisme de nature ou tourisme vert, tourisme culturel...

Plusieurs communes ont mobilisé des fonds LEADER pour valoriser leur patrimoine local (Fontvieille, St Andiol, Arles-Salin de Giraud...).

Des formes de tourisme diversifiées et originales ont été soutenues : balades sonores (Mise à jour), web série touristique (TV Alpilles), tourisme agro-industriel et culturel (A-3Art aux Silots de Saint Etienne du Grès), route équestre Camargue Alpilles (PNRC), slow-tourisme et tourisme naturaliste au cœur des réserves naturelles (Marais du Vigueirat), cyclotourisme (PNRA)...

A l'inverse les 2 autres volets ont été peu mobilisés: la promotion des activités touristiques devait permettre aux habitants du territoire de mieux connaître leur environnement, mais un seul projet a été présenté par la fiche action 7 Coopération (éco acteurs des réserves de biosphère). Aucun projet n'a été déposé concernant la sensibilisation des acteurs touristiques aux démarches qualité et labellisation.

La thématique tourisme est aussi celle mobilisée pour les 3 seuls projets de coopération financés par LEADER à ce jour : ornithologique, transhumance, réserve de biosphère.

Conclusion : le soutien relativement large à la création d'activité a permis de soutenir de nombreux projets portés par une diversité d'acteurs publics et privés. Une dimension Pays d'Arles et une logique de parcourir le territoire étaient recherchés systématiquement pour structurer l'offre et éviter les projets isolés. Le volet promotion mutualisée des offres demandait une organisation collective et innovante difficile à mettre en œuvre. Quant aux démarches qualité et labellisation, elles demandent un accompagnement renforcé des acteurs qui n'a pas été initié dans le cadre du LEADER.

Fiche action N°3 : Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers

Objectifs : Il s'agissait d'une part d'innover en matière de mobilité et d'autre part de rendre visible et accessible une offre de service plutôt importante sur le Pays d'Arles, mais méconnue et inégalement répartie sur le territoire. 124% de l'enveloppe initiale a été consommée pour 6 projets, soit 67 418,95 € que l'enveloppe initiale.

Le volet 1 visait à renforcer l'offre de transport (stratégie/ étude mobilité, projets de mobilité durable, co-voiturage, autopartage....) Un projet inédit en France a été soutenu : une station service associative à Mas Thibert, qui a été étoffée par une Maison du terroir.

D'autres projets mobilité du territoire ont été soutenus hors LEADER par un cadre d'intervention de la Région (ex : Les Simones- co-voiturage). Un projet innovant visant à décentraliser les services liés à la maladie d'Alzheimer porté par le centre hospitalier d'Arles a été programmé.

Le deuxième volet de cette fiche action cible les services aux particuliers (information, création, itinérance).

À travers LEADER, le Pôle Formation du Pays d'Arles a proposé un accompagnement aux services publics numériques dans des communes du Pays d'Arles. Ce volet visait également l'accès aux services en zone rurale : ainsi une épicerie de village a été soutenue dans le hameau de Saliers, un projet innovant d'habitat intergénérationnel partagé sur les zones rurales du Pays d'Arles par la Logitude (création de binômes entre des propriétaires à la retraite et des jeunes à la recherche d'une chambre).

Conclusion : Peu de projets spécifiquement liés à la mobilité ont été proposés, cette thématique a plutôt été intégrée de manière transversale : tourisme (parcours sonores sur plusieurs sites, route équestre Camargue/Alpilles), agriculture (livraison mutualisée par la plateforme la Courte échelle), entrepreneuriat responsable...

Sur le plan des études mobilité, seule Terre de Provence Agglomération a mobilisé LEADER pour réaliser une étude sur le tracé des itinéraires cyclables. En matière de services, une diversité de projets innovants ont été soutenus sur des thématiques prioritaires pour le territoire : accès aux services de base pour tous et maintien du lien social.

Fiche action N°4 : Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable

Objectifs: cette fiche vise à soutenir les entreprises dans l'entrepreneuriat responsable et innovant, en favorisant les dynamiques collectives et la mutualisation. Le tissu local est riche mais les entreprises répondant à ces caractéristiques sont peu connues/reconnues, un volet dédié à leur valorisation et le partage d'expérience est donc également prévu. L'enveloppe initiale a été consommée à 88% pour un montant total financé de 234 681,99 €.

Le premier volet a été porté par trois projets très prometteurs sur la thématique des déchets et du recyclage : traitement des biodéchets (Petit à Petit), création d'un procédé pour traiter les déchets aqueux par évaporation (A-Corros / PEEKEEP) à destination des petites entreprises du territoire, création d'une friperie (Re-Sources), qui présentent tous des capacités de déploiement et d'essaimage importants.

Le deuxième volet a quant à lui mobilisé un seul projet visant à mutualiser l'offre d'équipement et de services pour la grappe d'entreprises Archéomed/Pôle Industrie Culturelle et Patrimoine. Contre toute attente, le volet sur les équipements numériques mutualisés n'a pas été mobilisé.

Enfin, **le troisième volet** visant les actions de promotion de l'offre des entreprises de l'économie sociale et solidaire ou les activités portées par des femmes n'a accueilli aucun projet.

Les difficultés rencontrées pour consommer l'enveloppe de cette fiche sont essentiellement les lignes de partage avec les autres financements de droit commun (aide à la création d'activité ESS, économie circulaire, offre d'accompagnement RSE des consulaires, etc...). En cours de programmation, la Région a développé un cadre d'intervention spécifique, la Plateforme régionale de l'économie circulaire, qui a financé des projets locaux. De plus l'aspect collectif des projets d'entreprises est difficile à mettre en place, alors que c'est un des critères majeurs du fonctionnement Leader. Par ailleurs, le temps long LEADER et l'approche territoriale ne correspondent pas toujours aux projets entrepreneuriaux. Le volet mutualisation d'équipements numériques, pourtant peu contraignant, n'a pas su trouver sa cible pourtant les besoins sont réels.

Fiche action N°5 et N°6 : Produire localement de l'énergie et des matériaux biosourcés en valorisant les ressources naturelles, les déchets et les sous-produits du territoire et Soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et l'usage des matériaux biosourcés dans les bâtiments.

Objectifs : Issues du Plan Climat, ces fiches ont pour ambition de valoriser les ressources naturelles du territoire particulièrement riches et diversifiées en Pays d'Arles (matériaux biosourcés, production d'énergie renouvelable...) (fiche 5) et d'accompagner la structuration du marché de la rénovation énergétique et la montée en compétence des acteurs (fiche 6)

La fiche action 5, valorisant les ressources naturelles, déchets et sous-produits du territoire, a permis de soutenir une centrale photovoltaïque citoyenne et la création d'une filière forêt bois (PNRA). Longtemps inutilisée, la fiche action a été mobilisée par ces porteurs récemment. L'enveloppe initiale a été consommée à 71 %.

Par contre **la fiche action 6** visant à soutenir le développement du marché de la rénovation énergétique et de l'usage des matériaux n'a pas été consommée du tout. Le constat est qu'il est difficile de trouver des projets qui répondent à l'exigence d'une approche filière, qui rend complexe l'animation et le montage de projets.

En conclusion, les deux fiches ont été inégalement mobilisées mais dans tous les cas insuffisamment. Peu de temps après leur création, la Région a créé un cadre d'intervention Transition énergétique qui présente des critères similaires. La plupart des projets soumis ont été redirigés vers ces fonds régionaux.

Fiche N°7 : Coopération

visait à soutenir les projets de coopération avec d'autres territoires de GAL, qui relèvent des thématiques des fiches actions 1 à 6. trois projets ont été financés, qui s'inscrivent tous dans la fiche action

« Tourisme durable » : La Routo (route de la transhumance d'Arles à l'Italie) porté par la Maison de la transhumance et le PNRA, le tourisme ornithologique (PNRA), et l'animation des écoacteurs de la réserve de biosphère par le PNRC.

Cette fiche

Ces projets de coopération LEADER, complexes à monter car multi-partenariaux sur des territoires éloignés et répondant à des règles et des calendriers spécifiques, sont portés souvent par des Parcs habitués aux projets de coopération et bénéficiant d'un réseau structuré souvent organisé en GAL.

De plus l'ouverture de la fiche action n'a été rendue possible qu'à partir de 2019, ce qui a contribué au faible nombre de projets. L'enveloppe initiale a été consommée à 33 %.

Impact géographique

L'impact des projets LEADER est étendu géographiquement, en effet sur les 48 projets programmés, 80% sont au moins à l'échelle intercommunale.

L'accompagnement veille systématiquement à développer la dimension intercommunale et surtout Pays d'Arles afin que les projets irriguent une majorité du territoire et soient davantage structurants. Parmi eux, 3 s'inscrivent dans une démarche de coopération de la fiche action 7.

Innovation

L'innovation est au cœur du programme LEADER et constitue ainsi un des critères majeurs de sélection : il représente 33% de la note des 60 points nécessaires pour qu'un projet soit sélectionné.

De nombreuses formes d'innovation ont été soutenues dans le cadre du Leader sur le Pays d'Arles, comme par exemple :

Innovation territoriale (création en Pays d'Arles de Solaal Sud don agricole pour l'aide alimentaire ; création du premier espace test agricole porté par une MFR en France)

Innovation technologique (évaporation des déchets aqueux par A-Corros/Peekeep) Innovation en terme de pratiques agricoles (agroforesterie par le Domaine des Possibles) Innovation sociale (habitat intergénérationnel par La logitude)

Innovation culturelle (parcours sonores par Mise à jour, agrotourisme et tourisme industriel lié à la culture par A-3Arts)

Innovation dans la conduite du projet (station essence gérée par un collectif d'habitants Cosmogol ; projet agroécologie co-porté par 6 partenaires majeurs du territoire : Parcs, La pugère, GR CIVAM, Agribio, CF riz ; 3 projets de coopération)

Les projets soutenus ont créé de l'emploi direct : plus de la moitié des projets ont permis le maintien ou la création d'un emploi direct au moins. Il s'agit d'emplois additionnels, dont la création est directement liée à la mise en œuvre d'une opération Leader.

Pérennisation des projets

Sur **les 25 projets terminés**, 17 (68%) ont créé une activité générant des revenus qui permettent la continuité du projet post-financement LEADER. Le dispositif LEADER a joué à plein son rôle d'amorçage de projets. **Cinq projets** proposaient une étude de faisabilité. **Quatre** ont débouché sur une suite "opérationnelle", financée par autofinancement, par des financements publics (Etat/Région), ou par le dépôt d'un nouveau projet LEADER. **Une seule étude** n'a pas trouvé de véritable suite, faute d'engagement du porteur de projet. Elle reste cependant totalement exploitable. **Deux projets** consistaient essentiellement en une démarche promotionnelle de leurs activités, les outils créés à dessein dans le cadre du LEADER sont toujours utilisés. Enfin, **un projet** qui avait trouvé des financements post- LEADER est actuellement en attente, les financeurs s'étant désengagés. Au total, **sur ces 25 projets, seuls deux connaissent des difficultés post -LEADER.**

4. Modalités de fonctionnement du programme LEADER 2014-2023

Comité de Programmation

Le comité de programmation se réunit en moyenne **quatre fois par an**. La dernière évaluation menée auprès des monteurs a donné lieu aux retours suivants :

La quasi-totalité des retours sur les modalités d'organisation **ont été satisfaisants**. La tenue des débats ainsi que le travail de préparation de la réunion (transformation des informations, documents suffisamment en amont etc.) ont été très appréciés de façon quasi unanime. Certains points semblent cependant **à améliorer** comme le respect de l'horaire de fin de réunion et le suivi dans la réalisation des projets.

Nous avons voulu faire ressortir les difficultés rencontrées par les porteurs, lors du montage d'un projet LEADER. Voici en synthèse ce qui est ressorti des entretiens avec eux :



LEADER est appréhendé comme un programme complexe et exigeant. L'accompagnement renforcé permet donc aux porteurs de pouvoir bénéficier du programme de manière plus sereine.

Focus sur l'accompagnement Leader

Le GAL du Pays d'Arles a fait le choix de proposer un accompagnement renforcé et de proximité aux porteurs de projets, afin de faciliter leur inscription dans LEADER et de sécuriser l'utilisation des fonds.

L'animateur propose un accueil permanent des porteurs de projets et les accompagne jusqu'à ce que le projet réponde aux attendus LEADER et puisse être déposé lors d'un appel à projet. Il est soutenu dans sa tâche par le gestionnaire LEADER ainsi que les membres du Comité technique.

Le Comité technique réunit les agents thématiques du PETR (plan climat, tourisme, agriculture alimentation, attractivité), les 3 EPCI, les 2 Parcs et les 3 consulaires afin d'étudier collectivement les projets en amont de leur dépôt officiel. Il ne donne pas d'avis mais des conseils. Il veille à l'inscription des projets dans les stratégies locales, formule des recommandations et des commentaires qui sont transmis aux porteurs afin de permettre aux projets de mieux répondre aux attendus LEADER. L'instance se réunit, en moyenne, tous les trimestres. Depuis 2016, 27 réunions se sont tenues.

Les membres du Comité orientent des porteurs vers le programme, sont associés aux rendez-vous d'accueil et d'accompagnement réalisés par l'animateur, et participent au suivi général du programme.

Le gestionnaire LEADER intervient surtout en aval, une fois les projets acceptés en opportunité. Il suit la réalisation des projets en faisant des points réguliers, afin de veiller à leur bonne réalisation et de prévenir les difficultés. Il accompagne très étroitement les porteurs en étant à leurs côtés sur site lorsqu'ils réalisent les remontées de dépenses. Le gestionnaire a aussi pour fonction de contrôler des dépenses, de suivre la consommation de l'enveloppe et de réaliser les transferts d'enveloppe décidés par le Comité de Programmation.

Conclusion : L'accompagnement est décisif et apprécié par les porteurs de projet, surtout l'accompagnement du Comité technique et le volet aval sur les remontées de dépense. Il permet :

- De mobiliser des fonds européens sur les territoires ruraux par une diversité de porteurs habituellement peu bénéficiaires ("petits" porteurs de projets),
- De rendre accessible un dispositif estimé complexe,
- De contribuer à la montée en compétence des porteurs, et de se poser les bonnes questions en amont du démarrage du projet,
- D'inscrire le projet dans les stratégies territoriales, de le faire connaître et de contribuer à sa mise en réseau,
- D'anticiper les modifications sur les projets, pouvant donner lieu à des avenants
- De sécuriser l'utilisation des fonds, responsabilité déléguée à la structure porteuse du GAL Cependant un effort de simplification et de clarification de la fiche projet est attendu. Une mise en réseau des porteurs a également été demandée, afin de poursuivre les échanges amorcés lors de l'accompagnement au montage des projets

Promotion du programme LEADER

Des actions d'animation/communication sont menées au fil de l'eau : webinaires, articles de presse, journées presse, mais aussi des stands LEADER lors de salons agricoles ou entrepreneuriaux.

En observant de plus près les types de participants aux différentes actions d'animation, on constate que les collectivités et leurs regroupements ont été très mobilisés contrairement aux entreprises qui ne sont pas les cibles principales du programme de manière générale.

Parmi les actions mises en place, au nombre de 83 en mars 2022 : 55 visaient à faire émerger un réseau (soit 66%) et 70 étaient coordonnées avec au moins un partenaire du programme (EPCI et/ou PNR) soit 84%.

En termes d'actions de communication, les actions touchant le grand public sont majoritaires avec 52 depuis 2014, celles touchant les porteurs de projets potentiels sont au nombre de 4 et celles touchant les partenaires sont seulement au nombre de 3. La plupart des projets sont orientés vers LEADER par quelques partenaires, par d'autres porteurs de projets LEADER, ou par bouche à oreille.

Conclusion :

Le démarrage tardif et parfois laborieux du programme (délais) a porté préjudice à son image en 2016/2017. Depuis elle s'améliore grâce notamment à l'accompagnement renforcé, à la qualité des projets retenus et aux volumes financiers mobilisés permettant de monter des projets ambitieux sur plusieurs années,

La notoriété du programme a été améliorée mais elle reste encore insuffisante, surtout auprès de certaines cibles (collectivités, artisans...),

Le réseau de prescripteurs est à renforcer car trop peu de projets sont adressés par des organismes tiers (accompagnateurs de la création d'activité, collectivités, financeurs, etc...).

Les contrôles

La Région est l'Autorité de Gestion pour le Programme de développement rural (PDR) Provence-Alpes- Côte d'Azur. De fait, elle est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du PDR.

A ce titre, elle a délégué une partie de ses tâches à d'autres organismes, dont le GAL du Pays d'Arles, qui devient ainsi organisme intermédiaire responsable juridiquement, administrativement et financièrement de l'utilisation des fonds.

La Région a contrôlé les procédures du GAL du Pays d'Arles en 2019 et les moyens mis en œuvre ont été évalués comme satisfaisants.

Par ailleurs, un récent contrôle avec extrapolation réalisé par la CCCOP (Commission de Contrôle et de Certification des Opérations Programmées, instance nationale) a mis en évidence la qualité des procédures du GAL du Pays d'Arles, en effet, aucun commentaire d'amélioration des pratiques sur le fond ou la forme n'a été émis, ce qui est rare d'après la Région.

Pour information, l'équipe projet est constituée de plusieurs personnes qui ont géré des programmes européens sous le format organisme intermédiaire. Il est à noter que l'autorité de gestion a mis en place, au niveau régional, un Comité de pilotage des risques, auquel participe l'équipe du Gal du Pays d'Arles